



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Conseil général
Autorités communales

PROCES-VERBAL
Plenum du 10.12.25

Du 10.12.2025, N°/2025-2028

Lieu : Grande salle de l'Espace Saint-Marc
Heure : 19h30

Bureau : Julien Vaudan, Président
Emily Vaudan, Secrétaire
Christophe Vaudan, Membre scrutateur
Marie Oreiller, Membre scrutateur

Excusé(s) : Guillaume Amos, Vice-président

Prise du PV : Céline Délitroz, avec le système d'enregistrement Recapp

Invité(s) : /

Ordre du jour

01. Contrôle des présences
02. Approbation – modification de l'ordre du jour
03. Approbation du procès-verbal du Plenum du 19 novembre 2025
04. Budget 2026
05. Demande de crédit supplémentaire pour la Maison de Commune de CHF 1'900'000.- (rubrique 029.5040.09)
06. Validation du projet « MySTEP » (convention d'actionnaires et statuts)
07. Réponse au postulat « Mise en place d'une offre de devoirs surveillés pour les élèves des écoles primaires de Val de Bagnes » du 15.10.24 (P05)
08. Développement de l'interpellation « Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles » du 10.11.25 (I01)
09. Développement de la question écrite « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)
10. Développement de la question écrite « Situation médicale à Verbier » du 02.12.25 (Q15)
11. Information sur la révision partielle du PAZ-RCCZ du secteur de Curala
12. Information sur la Gouille des Vernays

13. Information sur la situation d'ALTIS

14. Divers

Résumé des discussions

Contrôle des présences

Julien Vaudan ouvre la séance.

Ce soir, 54 conseillers sont présents, 4 sont excusés et 2 ne sont pas encore remplacés.

Approbation ou modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

Approbation du procès-verbal du Plenum du 19 novembre 2025

Le procès-verbal du 19 novembre 2025 est approuvé.

Budget 2026

Le Conseil général a examiné le budget 2026 de la commune de Val de Bagnes, élaboré dès mi-2025 dans un contexte de maîtrise des coûts et de forte activité d'investissement. Le budget prévoit une hausse des charges et des produits, une marge d'autofinancement en baisse, un excédent de charges d'environ 5,9 millions et des investissements nets de plus de 50 millions, générant une insuffisance de financement d'environ 25,7 millions. Les principales évolutions concernent l'augmentation des charges de personnel, l'intégration budgétaire des intempéries, le masterplan touristique, la baisse des revenus énergétiques et la forte progression des recettes fiscales.

Les commissions ont globalement salué la rigueur du travail, la stabilité du fonctionnement, l'absence de nouveaux EPT hors besoins ciblés, ainsi que la pertinence des investissements planifiés, tout en appelant à davantage de priorisation, de vision stratégique à long terme et de prudence sur les projets futurs. Un point de débat majeur a porté sur la rénovation des granges du Châble : malgré la position du Conseil municipal en faveur du maintien du crédit de 90'000 francs, le Conseil général a accepté l'amendement visant sa suppression, estimant nécessaire une clarification préalable des objectifs, des coûts et des priorités.

Au terme des débats, le budget 2026, amendé par la suppression des 90'000 francs pour les granges du Châble, a été accepté à une large majorité. Le Conseil municipal a remercié l'administration et les commissions pour leur engagement, marquant également le dernier budget présenté par le responsable des finances.

Demande de crédit supplémentaire pour la Maison de Commune de CHF 1'900'000.- (rubrique 029.5040.09)

Le Conseil général a examiné la demande de crédit supplémentaire de 1,9 million de francs pour achever la transformation et l'agrandissement de la Maison de Commune au Châble, projet lancé il y a près de dix ans et marqué par plusieurs interruptions et modifications. Le Conseil municipal a justifié ce crédit par l'adaptation des espaces, notamment l'aménagement des combles en salle bourgeoise, et par les surcoûts identifiés dans les devis révisés, afin de livrer un bâtiment pleinement fonctionnel d'ici fin 2026.

Les commissions se sont dites favorables à l'octroi du crédit, tout en exprimant de vives critiques sur la gestion du projet. La commission ATCM a dénoncé une dérive budgétaire majeure, pointant un manque de rigueur, de suivi et de méthodologie. La COGEST a reconnu l'attente légitime de la population, regretté les manquements dans le management du projet et insisté sur la nécessité de tirer des enseignements pour les futurs investissements. D'autres commissions ont salué la transparence récente de l'exécutif tout en rappelant l'obligation d'une gestion exemplaire des deniers publics.

Malgré les critiques, le crédit a été accordé à une majorité claire, considéré comme indispensable pour terminer le chantier et éviter des conséquences plus lourdes encore.

Validation du projet « MySTEP » (convention d'actionnaires et statuts)

Le Conseil général a examiné l'adhésion de la commune de Val de Bagnes au projet intercommunal MySTEP SA, destiné à moderniser et mutualiser le traitement des eaux usées autour de la STEP de Martigny. Le Conseil municipal a souligné les avantages en matière de gouvernance, de conformité légale et environnementale, ainsi que l'accès à une structure professionnelle capable d'anticiper les futures normes, notamment sur les micropolluants. Il a également informé le Conseil du lancement d'une étude de faisabilité visant à évaluer, à terme, le raccordement de l'ensemble des eaux usées du Châble à la future STEP de Martigny.

Les commissions ont soutenu le projet à l'unanimité. La commission SSPTPEE a insisté sur l'application rapide du principe du pollueur-payeur, tandis que la Commission de gestion a mis en avant la pertinence du regroupement intercommunal, le partage des coûts et des risques, ainsi que la vision à long terme du projet. Elle a précisé les implications financières pour la commune, jugées maîtrisées, et souligné l'importance d'une gouvernance fondée sur les compétences.

Le Conseil général a accepté à l'unanimité l'adhésion au projet MySTEP SA, ainsi que la convention d'actionnaires et les statuts, validant ainsi une solution durable et coordonnée pour la gestion future des eaux usées.

Réponse au postulat « Mise en place d'une offre de devoirs surveillés pour les élèves des écoles primaires de Val de Bagnes » du 15.10.24 (P05)

Le Conseil général a pris connaissance de la réponse du Conseil municipal au postulat demandant la mise en place d'une offre de devoirs surveillés pour les élèves des écoles primaires. Après analyse, la Municipalité partage l'objectif d'égalité des chances mais

estime qu'un dispositif institutionnel de devoirs surveillés n'est ni adapté ni nécessaire dans le contexte local. Elle rappelle que les devoirs ont avant tout une fonction pédagogique favorisant l'autonomie et le lien famille-école, et qu'une prise en charge formalisée risquerait d'en altérer le sens.

La demande identifiée est jugée marginale et déjà couverte par des dispositifs existants, tels que les études dirigées cantonales, l'engagement volontaire des enseignants et les mesures de soutien pour les élèves allophones. Compte tenu des coûts, des contraintes organisationnelles et d'un impact pédagogique incertain, le Conseil municipal recommande de maintenir le système actuel, tout en restant attentif à l'évolution des besoins dans le cadre de la future politique communale de l'enfance et de la jeunesse.

Développement de l'interpellation « Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles » du 10.11.25 (I01)

Le Conseil général a été saisi d'une interpellation d'Alexis Melly concernant l'obligation imposée par le service des constructions de laisser les ardoises visibles en avant-toit. S'appuyant sur les retours unanimes des entreprises locales de couverture et de charpente, il a mis en évidence les problèmes techniques, financiers, sécuritaires et esthétiques liés à cette exigence, ainsi que la responsabilité accrue imposée aux entreprises malgré un détail constructif contraignant.

L'interpellation souligne que ce détail n'a pas de fondement patrimonial avéré et qu'il a déjà été implicitement rejeté par le Conseil général lors de l'adoption du nouveau règlement sur la sauvegarde du patrimoine bâti et les installations solaires, dans lequel l'exigence d'ardoises visibles a été supprimée. Alexis Melly a demandé au Conseil municipal de réexaminer cette pratique en concertation avec les professionnels, de clarifier son application future, d'indiquer le calendrier d'entrée en vigueur du nouveau règlement et d'expliquer pourquoi cette exigence continue d'être appliquée malgré la volonté exprimée par le Conseil général.

Développement de la question écrite « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)

Le Conseil général a été saisi d'une question d'Olivier Moser sur les actions menées par la commune face à la consommation et au trafic de stupéfiants, en particulier au regard de la protection de la jeunesse, de l'image touristique et de la situation des saisonniers. Il a interrogé le rôle politique de la commune, les mesures de prévention envisagées, le soutien à la police municipale et la cohérence entre le positionnement touristique de la station et la réalité sociale.

En réponse, le Conseil municipal a rappelé que la lutte contre les stupéfiants repose sur une collaboration étroite et régulière entre la police municipale et la police cantonale, avec des actions répressives ciblées dont les détails ne peuvent être rendus publics. Il a indiqué qu'aucun réseau organisé ni scène ouverte n'a été identifié sur le territoire communal, la problématique concernant principalement de petits trafics liés à la consommation. La commune agit également sur le plan préventif par une présence policière dissuasive, le travail du dicastère jeunesse et l'intervention de l'éducateur de rue. Une réflexion est en cours pour mettre en place des actions de sensibilisation destinées aux saisonniers en début de saison. L'exécutif a réaffirmé son engagement à poursuivre une action

coordonnée, préventive et répressive, afin de protéger la population et préserver l'image de la commune.

Développement de la question écrite « Situation médicale à Verbier » du 02.12.25 (Q15)

Le Conseil général a été interpellé sur la situation médicale à Verbier, dans un contexte de possibles départs de médecins clés, faisant craindre une dégradation rapide de la prise en charge sanitaire des habitants et résidents. La question a porté sur les mesures envisagées pour maintenir une offre de médecine de premier recours, de soins chroniques et d'urgence, ainsi que sur l'urgence de réfléchir à la création d'un centre médical à Verbier.

En réponse, le Conseil municipal a dressé un état des lieux de l'offre existante, rappelant l'existence de plusieurs cabinets médicaux à Verbier, dont un cabinet aux Arcades loué à medibagnes avec un bail sécurisé jusqu'en 2035, et le soutien financier communal à une présence médicale étendue en haute saison. Il a souligné que la commune a mandaté la HES-SO pour une étude approfondie des besoins et de l'offre médicale, en lien avec le postulat en cours, démarche saluée par le médecin cantonal. Des échanges réguliers sont maintenus avec les médecins concernés et aucune option n'est exclue. Une réponse détaillée et structurée sera présentée lors d'un prochain plénum.

Information sur la révision partielle du PAZ-RCCZ du secteur de Curala

Le Conseil municipal a présenté un point d'information sur la révision partielle du PAZ-RCCZ dans le secteur de Curala, visant à relancer et cadrer le développement du projet. Curala répond à plusieurs enjeux majeurs : création de logements en résidence principale à loyers contrôlés, logements touristiques, hôtel, surfaces commerciales et bureaux, espaces publics, revitalisation des rives de la Dranse, parkings, amélioration de la mobilité douce et mise en place d'un hub de transports multimodal avec gare routière.

Le projet se structure autour de cinq lots comprenant environ 64 logements (hors lot 5 encore en discussion), une résidence touristique, un hôtel de 200 lits, des commerces et des bureaux. Les constructions sont portées par des investisseurs privés, tandis que les espaces publics et les infrastructures de mobilité relèvent d'un partenariat public-privé avec la commune.

La priorité pour 2026 est une modification partielle du plan de zone, accompagnée d'un plan de quartier spécifique à Curala, avec une mise à l'enquête prévue à l'automne 2026. Le processus reste à long terme, avec encore plusieurs étapes avant la réalisation concrète du projet.

Information sur la Gouille des Vernays

Le projet de la Gouille des Vernays vise à transformer ce site en pôle naturel et d'intérêt général, tout en réorganisant les activités existantes comme le motocross, la fumièrre et le pump-track. La commune souhaite acquérir la gouille pour offrir des espaces de détente, améliorer la valeur écologique avec des zones humides et diversifier les habitats, tout en permettant l'accès à l'eau pour nager et pêcher. La modification partielle du plan de zone suit une procédure distincte de la révision globale, avec des études techniques déjà

réalisées et des compléments à intégrer avant l'enquête publique prévue pour l'été 2026. Les discussions se poursuivent avec le Canton, les propriétaires privés et les acteurs concernés pour finaliser le projet, notamment concernant la voie verte, le motocross et l'emplacement de la fumière.

Information sur la situation d'ALTIS

Le rapport présenté par ALTIS résume six mois de gouvernance et indique que, bien que la situation soit stabilisée, un important travail de réhabilitation se poursuivra en 2026. Cela concerne l'assainissement, le renforcement de la gouvernance et de la stratégie, le repositionnement des entités, la restauration de l'image du groupe et l'amélioration des prestations aux citoyens. Un groupe de travail réunissant la commune, le Conseil d'administration et la direction sera mis en place début janvier pour coordonner ces actions. Le résumé est désormais accessible à tous.

Divers

Lors des divers, il a été précisé que la phase d'observation du PAZ s'est bien déroulée avec plus de 100 participants, mais les lettres reçues ne sont pas destinées à la diffusion publique. Le Conseil général peut en demander consultation sur demande.

Quatre points pratiques ont été abordés : la remise des vacances, la convocation à une séance bilan et préparation 2026, les remerciements pour le travail sur les budgets et à Céline Délitroz pour son engagement, et enfin l'annonce de l'apéro pour clore la séance.

PROCES VERBAL :

01. Contrôle des présences

Vaudan Julien : Bonsoir à toutes et à tous, bienvenue au dernier plénum de 2025, essentiellement consacré au budget.

Traditionnellement, une collecte est organisée pour SOS Enfants de chez nous. Cette année, chacun doit s'y connecter individuellement sur le site sosenfantsdecheznous (en un mot), la collecte se termine à 21h.

Autre information : un apéritif riche sera servi à la fin de la séance, nous comptons sur votre participation.

Nous entrons maintenant dans la partie officielle avec le contrôle des présences.

Nous sommes 54 membres présents, 4 excusés et 2 pas encore remplacés.

02. Approbation – modification de l'ordre du jour

Vaudan Julien : Nous passons au point 2, l'approbation, modification de l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des changements à l'ordre du jour demandés ? Non.

03. Approbation du procès-verbal du Plénum du 19 novembre 2025

Vaudan Julien : On passe au point 3, approbation du procès-verbal du plénum du 19 novembre 2025. Y a-t-il des commentaires, des questions ?

04. Budget 2026

Vaudan Julien : Nous passons au point 4, le budget 2026.

Mento Mélanie : Ce point clôt le travail mené en 2025 pour préparer l'année 2026. Après la planification financière présentée il y a quelques semaines, nous abordons aujourd'hui le budget.

Lorsque les comptes sont approuvés en juin, pour le service des finances et pour les directeurs opérationnels, ce n'est pas l'année écoulée qui s'achève, mais le travail du budget suivant qui commence. Le budget 2026 a ainsi été lancé dès juin, avec des directives de maîtrise des coûts adressées aux directeurs. En août, une consolidation générale du budget a été réalisée sur deux jours intensifs, regroupant les demandes de tous les dicastères. À partir de cette base, la Commission des finances a entrepris son travail de synthèse, permettant une présentation au Conseil municipal début octobre. Cette année, le budget consolidé a également été présenté aux directeurs opérationnels pour validation à la mi-octobre, avant sa diffusion au Conseil général.

Je vous remercie pour le temps consacré à l'examen de ce budget dans le cadre des différentes séances de travail.

Concernant les amendements, le budget des investissements a été réduit de 2 millions, montant correspondant au projet d'infrastructures de Saint-Marc refusé en novembre, qui reviendra ultérieurement pour décision. S'agissant des 90'000 francs destinés aux granges du Châble, le Conseil municipal souhaite maintenir ce montant et ne propose pas d'amendement initial. Après la présentation de Jérôme et l'intervention de Pierre-Yves Gay, nous voterons d'abord sur l'amendement, puis sur l'ensemble du budget.

Maret Jérôme : Merci Mélanie, bonsoir à toutes et tous. Le budget présenté intègre uniquement l'amendement de 2 millions sur les investissements. Les 90'000 francs pour les granges du Châble seront traités dans un vote séparé.

Les produits financiers atteignent 153 millions en 2026, contre 149 millions en 2025. Les charges financières s'élèvent à 129 millions, contre 124 millions en 2025. J'ai regroupé les variations des charges et des produits au sein de la marge d'autofinancement pour en simplifier la lecture. La marge d'autofinancement est de 25'349'000 en 2025 contre 24'674'000 en 2026. Ensuite la variation des financements spéciaux de 486'000 contre moins 1 million en 2025.

Donc les amortissements de 30 millions en 2026 pour un excédent de charges de 5,9 millions pour cet exercice 2026, il était de 2,126 millions en 2025.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, le message introductif du Président parlait des variations de charges et des variations de produits. Je les ai regroupés en variations de marge d'autofinancement.

En première rubrique, les charges de personnel augmentent de 1,8 million, en raison des augmentations contractuelles, de l'annualisation des EPT engagés en 2025 et de l'indexation.

Les frais de l'état-major, de l'informatique, de l'administration des finances et des contributions, hors frais de personnels, progressent de 466'000 francs. Cette évolution est liée notamment aux coûts de la rive gauche, au plan de développement du turbinage des eaux de Corbassière, à la stratégie énergétique régionale et à la reprise des frais de l'Energithèque jusque-là financés par le fonds NER. On note parallèlement une hausse des revenus de 74'000 francs dans cette catégorie.

L'entretien des bâtiments augmente de 487'000 francs. Les écoles primaires et secondaires voient leurs charges progresser de 233'000 francs, principalement en raison de la hausse du coût moyen par élève fixé par le Canton.

Les charges liées aux événements et au tourisme augmentent de 917'000 francs dans le cadre du masterplan, tandis que les revenus diminuent de 314'000 francs en raison de la suppression de la participation de Verbier Tourisme aux infrastructures touristiques, liée à la rétrocession de la taxe de séjour.

Les travaux publics et environnement, y compris les routes cantonales, enregistrent 338'000 francs de charges supplémentaires et une baisse de revenus de 69'300 francs.

Les régimes sociaux, EMS et CMS, affichent 245'000 francs de charges complémentaires. Les intempéries sont pour la première fois intégrées au budget, pour 1,2 million, alors qu'en 2025 elles figuraient comme dépenses urgentes.

La valorisation de l'électricité, des fermages, de l'éclairage public et des énergies engendrent 138'000 francs de charges supplémentaires et une baisse des revenus de 3,7 millions, notamment en lien avec les adaptations des tarifs de l'eau et des fermages par rapport à EVB.

Les recettes issues des impôts des personnes physiques et morales augmentent de 11,4 millions. La péréquation financière évolue favorablement, avec une baisse de la contribution liée à la force financière et une hausse du fonds de compensation.

D'autres éléments non détaillés représentent 1,6 million de charges supplémentaires et 736'000 francs de revenus en moins.

La marge d'autofinancement atteint ainsi 674'440 francs, donc une baisse par rapport au budget 2025.

Les investissements bruts s'élèvent à 57 millions, contre 56,7 millions en 2025. Les recettes d'investissements étant plus élevées, les investissements nets se montent à 50,4 millions, contre 53 millions en 2025. Avec une marge de financement de 24,674 millions, l'insuffisance de financement atteint 25,769 millions.

En récapitulatif, donc les produits financiers pour 153'789'000.- et les charges financières pour 129'114.-, ce qui donne la marge d'autofinancement de 24'674'900.-. Ensuite, la variation des attributions aux financements spéciaux pour 486'900.-, les amortissements pour 30 millions, pour un résultat net, soit un excédent de charges, de 5'908'800.-. Nous avons encore les investissements nets de 50'444'700, ce qui donne une insuffisance de financement de 25'769'800.-.

Je passe la parole à Pierre-Yves pour l'objet soumis au vote séparé, la rénovation des granges du Châble.

Gay Pierre-Yves : Bonsoir à tous. Le dossier des granges du Châble mobilise le Conseil municipal depuis plusieurs années. Une étude de faisabilité, réalisée par le bureau Alp'Architecture en 2022, a permis au Conseil de se positionner en faveur de la transformation de ces bâtiments en espaces dédiés au bureau ainsi qu'à des salles de réunion et de conférence, valorisant aussi ainsi le patrimoine de manière exemplaire. Ce projet s'inscrit dans le programme des équipements du Châble, présenté au Conseil général en avril 2024.

En parallèle, un crédit de 300'000 francs a été voté par le Conseil général dans le cadre du budget 2024. Cette enveloppe couvre le développement des phases SIA 31, 32 et 33, soit l'avancement du projet jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation de construire.

A l'issue d'un appel d'offres en procédure ouverte, le mandat d'architecte a été attribué au bureau mor& architectes.

Le projet prévoit essentiellement l'aménagement de quatre salles de réunion ou de conférence, de superficie comprise entre 14 m2 et 61 m2, ainsi que 4 espaces de travail en Open Space totalisant environ 184 m2, complétés par des locaux techniques nécessaires forcément au bon fonctionnement de l'ensemble.

A ce jour, le dossier est prêt à être soumis à l'enquête. La conception du bâtiment privilégie la flexibilité et la modularité par rapport aux utilisateurs qui seront validés lors de la demande du crédit d'investissement au Conseil général.

Le coût global est évalué à 4 millions. Afin d'éviter des dérives budgétaires, il est proposé de lancer les appels d'offres auprès des entreprises à ce stade. Le montant de 90'000 francs porté sur le budget d'investissement 2026 permettra de le faire et cette démarche permettra également de solliciter le crédit d'investissement auprès du Conseil général sur la base d'un projet complet, d'une autorisation de construire définitive et de coûts consolidés.

Pour conclure, le Conseil municipal estime que le montant de 90'000 francs mis au budget 2026 pour consolider les coûts en vue de la demande de crédit d'investissement est important. Il propose donc au Conseil général de maintenir ce montant au budget 2026.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Je propose qu'on passe aux rapports des commissions où il sera aussi fait référence aux raisons pour lesquelles l'amendement a été proposé. Je propose qu'on commence par la commission qui a porté l'amendement, ATCM.

Melly Alexis : Alexis Melly, président ATCM. Notre commission s'est réunie à plusieurs reprises afin d'analyser le budget 2026 qui lui a été soumis. Nous remercions le dicastère d'avoir répondu aux questions soulevées par notre commission.

Plusieurs sujets ont particulièrement retenu notre attention.

Fréquentation des lignes de bus. Lors du rapport de la commission pour les comptes 2025, nous avons rappelé l'importance de mettre en place un comptage dynamique et en temps réel de la fréquentation des bus, nécessaire autant pour améliorer les lignes que pour obtenir les subventions fédérales.

A ce jour, aucune donnée chiffrée n'a été fournie. Le conseiller responsable s'est toutefois engagé à publier les statistiques début 2026.

La commission précise qu'un amendement sera déposé au prochain budget si aucune statistique précise issue d'un dispositif de comptage dynamique ne nous est transmise d'ici là.

Route de contournement de Verbier – Demande d'amendement.

La commission propose un amendement de 250'000 francs pour lancer, dès 2026, les études nécessaires à un projet de route de contournement de Verbier.

La présentation du PAZ a confirmé l'urgence de détourner le trafic de transit du Châble et de Villette, d'autant que le développement de Curala risque d'aggraver la situation.

Même si le Canton s'est montré réticent, nous pensons qu'il est possible de relancer les discussions grâce à de nouvelles analyses. La population soutient clairement une démarche proactive et plusieurs projets récents montrent qu'une volonté politique forte permet d'avancer. Le postulat allant dans ce sens sera traité en avril 2026. Les 250'000 francs demandés doivent permettre de mettre à jour les études de trafic, réaliser des relevés, définir une stratégie et intégrer la fréquentation des transports publics. Des éléments aussi utiles pour une future adaptation du PAZ.

Le bureau du Conseil général estime toutefois impossible d'ajouter ce montant au budget actuel. Nous espérons donc être saisis en 2026 d'une demande de crédit complémentaire. Enfin, nous souhaitons que cette démarche devienne un choix politique clair, soutenu par la commune, le canton et notre députation afin de préparer l'avenir du territoire et améliorer durablement la qualité de vie dans nos villages.

La commission ATCM demande un amendement sur le poste 790.5290.70 d'un montant de 90'000 francs sur le projet des Granges Bircher. Pour rappel, les Granges Bircher, acquises par la commune de Val de Bagnes en 2012, se trouvent au Châble en face de la boulangerie Michellod. A l'origine, ces bâtiments devaient être démolis pour laisser place à des places de parc. Cependant, le canton les a placés sous protection et compte tenu de leur état de délabrement, la commune a lancé des études pour envisager une nouvelle affectation.

Aujourd'hui, un flou subsiste sur les montants réellement investis dans ce projet entre 2012 et 2022.

Voici ce que nous savons. En 2022, un premier crédit de 60'000 francs a été voté pour les études préliminaires. En 2024, un crédit complémentaire de 300'000 francs a été validé

pour développer le projet jusqu'à la mise à l'enquête. Et pour 2026, un nouveau crédit de 90'000 francs est demandé.

Cela signifie qu'en 2026, près de 450'000 francs auront déjà été dépensés avant même la demande de crédit au Conseil général pour la construction. Ce montant de 450'000 francs serait presque les honoraires d'architecte pour un projet privé.

Lors de notre rencontre avec l'exécutif et le DO, il nous a été indiqué qu'une première estimation du coût de rénovation s'élèverait à 4,5 millions de francs.

Mais en raison d'un délai trop court, il n'a pas été possible de nous présenter l'avancement concret du projet ni les intentions précises de la commune. Selon nos informations, ces bâtiments pourraient être destinés à accueillir les bureaux administratifs et les 90'000 francs supplémentaires serviraient uniquement à affiner le budget.

Face à ces éléments, la commission se pose plusieurs questions. Est-il pertinent de créer de nouveaux bureaux communaux alors que la maison communale n'est pas encore livrée ? La commune a-t-elle l'intention d'augmenter encore les effectifs administratifs ? Le montant de 4,5 millions paraît très élevé pour une rénovation de deux granges. Et comment cet investissement se positionne-t-il par rapport à d'autres besoins prioritaires comme l'école de Villette ?

C'est pourquoi la commission estime indispensable que le travail déjà réalisé soit présenté au Conseil général avant d'engager des dépenses supplémentaires. Il est essentiel de s'assurer que ce projet répond réellement aux besoins de la population et que son impact soit pleinement justifié.

Nous recommandons donc un travail approfondi sur l'affectation, le cahier des charges et le budget cible, en étroite collaboration avec le Conseil général, afin de garantir que ce projet avance dans la bonne direction.

Tout d'abord, nous félicitons le dicastère « aménagement du territoire et constructions » pour avoir presque complété son effectif et lui souhaitons de trouver rapidement le 30% manquant. Nous espérons que les ressources seront bientôt stabilisées et rappelons la nécessité de freiner l'augmentation continue des EPT.

Nous remercions également le directeur opérationnel et ses collaborateurs pour leur travail quotidien, exigeant rigueur et engagement. Cependant, nous observons un mécontentement croissant de la population face à la complexité des démarches, qu'il s'agisse de petits travaux ou de rénovations plus importantes.

Il serait utile que le Conseil communal sonde citoyens et professionnels afin de cibler les améliorations nécessaires.

En conclusion, même si nous approuvons le budget de fonctionnement, la commission restera attentive à l'évolution du service. L'amélioration ne passera pas par plus d'EPT mais par une révision des méthodes de travail et un retour au pragmatisme dans la gestion des dossiers. La commission accepte les budgets ainsi que les amendements à l'unanimité. La commission restera vigilante quant à la mise en œuvre de ces projets et s'assurera que les éléments mentionnés soient pris en compte pour garantir une gestion rigoureuse, cohérente et conforme aux besoins des citoyens. Merci.

Vaudan Julien : Merci beaucoup Alexis. Sur l'amendement, est-ce que la Commission de Gestion a quelque chose à rajouter ?

Chevrier Célia : Célia Chevrier. Concernant l'amendement de la commission ATCM visant la suppression du montant de 90'000 francs pour la rénovation des Granges du Châble, la COGEST s'est positionnée favorablement et recommande pour cet objet et de

manière générale, la mise en place d'un processus de validation progressif pour éviter d'engager prématurément des démarches complexes et coûteuses, susceptibles d'être contestées par le Conseil général ou par des tiers si les objectifs, les coûts ou les besoins ne sont pas suffisamment établis ou communiqués.

Vaudan Julien : Merci. Est-ce qu'il y a encore des questions sur cet amendement ou des commentaires ?

Vaudan Fanny : Fanny Vaudan, J'avais une question : il me semblait qu'une autre demande d'amendement, de 250'000 francs, avait été évoquée. Je n'ai pas compris ce qu'il en était.

Mento Mélanie : La demande d'un budget supplémentaire de 250'000 francs sera traitée dans le cadre du postulat qui a été déposé. On ne peut pas ajouter une ligne budgétaire qui n'a jamais été prévue dans le budget communal.

Vaudan Fanny : Donc cette demande a été refusée pour cette raison et sera examinée plus tard.

Mento Mélanie : Tout à fait oui.

Vaudan Julien : C'est bien en lien avec le postulat, n'est-ce pas ?

Mento Mélanie : Oui. Le postulat sera traité en avril. Nous ne pouvons pas inscrire 250'000 francs de manière anticipée. La réponse au postulat déterminera les besoins financiers de l'étude. J'ajoute un élément pour clarification : l'éventualité d'implanter certains services communaux dans les granges du Châble n'a rien à voir avec une augmentation des effectifs. Même avec le budget complémentaire prévu pour la Maison de Commune, nous n'aurons pas suffisamment de places de travail pour tous les collaborateurs. Certains services n'ont pas pu être intégrés dans ce bâtiment. Le projet des granges ne vise donc pas à augmenter les effectifs.

Vaudan Julien : Merci pour ces précisions. Nous procédons maintenant au vote sur l'amendement, avant de traiter le budget. La question est la suivante : approuvez-vous le maintien de la rubrique "Rénovation de la grange du Châble" de 90'000 francs au budget 2026 ? L'amendement consiste donc à supprimer les 90'000 francs.

Qui accepte l'amendement, c'est-à-dire la suppression du montant ? Y a-t-il des abstentions ? L'amendement est accepté par 48 voix, sans abstention, avec 5 voix contre. Merci.

Le Conseil général accepte, par 48 voix pour et 5 contre, l'amendement du budget communal 2026 de CHF 90'000.- pour la rénovation des granges du Châble (rubrique 790.5290.70).

Nous passons au rapport sur les budgets. Nous avons déjà entendu le rapport de la Commission ATCM. Qui souhaite poursuivre ? Lionel ?

Saillen Lionel : Saillen Lionel pour la commission santé, sécurité, travaux publics, environnement et énergie. Dans le cadre de nos trois séances dissociées relatives aux budgets, nous relevons la stabilité proposée au sein des TP-Environnement. Les gros

investissements relatifs aux traitements des déchets nous permettent de souffler et de se focaliser sur les torrents (Combolonard, Tintaz, Dranse secteur Contô, Fregnoley) avec les ponts (du 28) et celui des Chavannes ainsi que la route Rive Gauche reliant Champsec aux Epenays. Il ne sera pas certain que tous ces projets puissent se réaliser en 2026. Nous saluons le montant de 500'000.- planifié pour les études relatives au nouveau centre d'entretien des TP à Versegères. Grand merci à Monsieur Jean-Christophe Bessard et Mme la conseillère Valérie Guigoz pour vos explications et disponibilités.

Au chapitre de la sécurité publique, la présentation de la planification de la maintenance et du renouvellement à long terme des véhicules de services nous a été soumise. Nous sommes très satisfaits de cette projection et validons cette vision à long terme. Nous remercions le service pour ces engagements soutenus durant ces deux dernières années notamment dans le secteur du Fregnoley.

Pour la santé publique, il est important que les informations concernant les services de gardes et médecins soient bien communiquées auprès de la population et facilement accessible. La Commission SSPTPEE remercie le conseiller Bruno Moulin et Louis-Ernest Sidoli pour leur travail, leur disponibilité et leurs réponses précises.

En conclusion, notre commission accepte à l'unanimité des membres présents les budgets relatifs à nos dicastères.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Je propose à Michel Carron de prendre la parole.

Carron Michel : Nous essayons de changer la méthodologie de travail, et les dicastères font l'effort de bien vouloir y répondre favorablement. Ils nous présentent, en amont des discussions et décisions, les projets futurs afin d'éviter du travail et des dépenses en temps et en argent. Nous remercions cet état d'esprit positif et constructif. Nous constatons que la réflexion et l'établissement du budget a été fait avec sérieux et rigueur. Deux éléments sont à noter en particulier :

- Pas de nouveaux EPT avec les augmentations inévitables dues aux directives étatiques.
- Un fonctionnement sans grand changement, si ce n'est l'investissement de OT de Verbier qui paraît considérable, toutefois « normal » pour cette station d'excellence !

Un merci tout particulier pour M. Gordio Alexandre pour ses éclairages précieux par sa vision d'ensemble, sans oublier les conseillers ainsi que tous ceux qui ont travaillé à nous renseigner.

Une considération : L'exécutif a réalisé qu'il fallait diminuer le nombre de projets pour en assurer le bon déroulement. Nous voulons conclure par cette interrogation : Investir peut-être moins à l'avenir, mais différemment ?

La commission émet un avis favorable, et vous remercie pour votre écoute.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Nous allons avec Fanny pour la suite. Merci.

Vaudan Fanny : Notre commission tient à souligner la qualité du travail présenté, ainsi que l'excellente collaboration avec Anne-Michèle Lack et Matthieu Moulin. Leur présentation était claire, complète et bien structurée.

Comme cela avait déjà été relevé lors de la présentation des comptes, une part importante des charges relevant de ce dicastère dépend directement du Canton, ce qui réduit considérablement la marge de manœuvre en matière de gestion budgétaire.

La commission relève positivement l'engagement prévu pour les 3 EPT supplémentaires destinés à la nouvelle nurserie des Moussaillons, une structure dont les besoins ne cessent de croître. Cette mesure démontre la volonté de la Municipalité d'adapter ses infrastructures aux évolutions démographiques.

Nous nous réjouissons également du montant alloué au spectacle réunissant tous les élèves de 1H et 2H de la commune, une initiative qui renforce la cohésion sociale et l'identité communale. Enfin, nous saluons la participation aux activités en forêt, projet très apprécié pour sa dimension pédagogique et sa contribution au développement des enfants.

Sur la base de ces éléments et des explications fournies, notre commission accepte donc le budget concernant le dicastère « Jeunesse, Formation et Cohésion sociale » à l'unanimité des membres présents.

Ensuite, pour le dicastère tourisme, culture et sport. Nous nous sommes réunis à trois reprises afin d'examiner les budgets de ce dicastère, et plus particulièrement l'augmentation de 910'000.- allouée à Verbier Tourisme pour l'avancement de son masterplan. La commission apprécie la volonté de simplifier les flux financiers entre la municipalité et Verbier Tourisme et encourage cette pratique dans un souci de compréhension.

Étant donné que ce montant doit être reconduit chaque année, nous souhaitons nous assurer de sa pertinence ainsi que de la manière détaillée dont il sera utilisé. Nous apporterons une attention particulière à l'utilisation de ce budget, notamment en consultant les comptes de l'exercice comptable actuel de Verbier Tourisme.

Afin de gagner en efficience dans l'analyse des futurs budgets, il serait souhaitable que les présentations soient d'avantage détaillées (en termes de programme, plutôt que de concept). Nous tenons à remercier Malvine Moulin, Bertrand Deslarzes et Simon Wiget pour leur transparence et leur réactivité face à nos interrogations. Leurs explications nous ont permis de mieux comprendre les enjeux et de nous positionner favorablement à cette augmentation.

La commission « JFCS-TCS » accepte ainsi, à l'unanimité, le budget du dicastère « Tourisme, Culture et Sport ».

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Nous passons à la COGEST.

Chevrier Célia : Dans son ensemble, la situation financière de la Commune est saine malgré une augmentation des charges principalement liée aux effectifs de personnel supplémentaires pour la nouvelle nurserie à Montagnier, aux intempéries de Lourtier et au budget complémentaire en lien avec les objectifs du master plan tourisme. Pour ce dernier, la COGEST précise que son renouvellement ne constitue pas un acquis.

En ce qui concerne les intempéries, la COGEST tient à saluer les différentes mesures qui ont été coordonnées et mises en place par la Municipalité. L'engagement pendant cette période de crise a été remarquable de la part du Conseil communal, de l'administration et

des entreprises pour soutenir et accompagner les citoyennes et citoyens du haut Val de Bagnes.

Quant aux charges du personnel, la COGEST se réjouit de constater que leur évolution importante durant la précédente législature a été contenue. Toutefois, la COGEST encourage le Conseil communal, 5 ans après la fusion, à réaliser une analyse plus approfondie de l'organisation et des prestations de notre administration en se projetant d'ores et déjà sur les besoins futurs en termes de compétences et d'unités de personnel pour garantir un service public de qualité. La COGEST suggère de recourir à un prestataire externe pour ce type de mandat exigeant.

Les investissements s'élèvent à plus de CHF 50 millions et répondent à des besoins identifiés.

La COGEST souhaite attirer l'attention du conseil communal sur le fait que plus de 50% de ces investissements concernent des investissements d'entretien et de renouvellement. Il convient ainsi d'être attentif aux futurs projets qui vont alourdir ce bilan durablement tant sur le plan des investissements d'entretien et de renouvellement que sur celui du budget de fonctionnement. En ce sens, la COGEST sollicitera le Conseil municipal pour disposer d'une présentation détaillée de la planification de ces charges et de la stratégie financière relative au financement des investissements.

La COGEST pense que les projets doivent être intégrés dans une réflexion plus stratégique quant aux enjeux de notre commune et aux besoins de la population. A ce titre, Il serait souhaitable de pouvoir disposer d'une planification à 10-15 ans des investissements intégrant des enjeux tels que la politique énergétique, la gestion des risques naturels, la politique du logement ou encore le vieillissement de la population. Cela permettrait au Conseil général de statuer sur des projets cohérents avec les axes stratégiques prioritaires définis par le conseil communal intégrant des critères d'efficacité et de proportionnalité.

Quant à Altis Groupe SA, la COGEST s'est réjouie de l'attribution d'un mandat par le conseil municipal à un cabinet d'audit externe et attend les détails relatifs à celui-ci. La COGEST est consciente que de futures mesures d'assainissement seront présentées et soumises au vote du Conseil général en 2026.

Cette fin d'année est l'occasion pour nous de transmettre un message plus global au conseil municipal.

Les remarques et propositions de notre commission sont le résultat d'une réflexion collective qui se veut résolument constructive avec comme objectif principal la prise en compte de l'intérêt général. Elles intègrent les interrogations, les doutes et les craintes de notre population.

Certains projets planifiés font d'ores et déjà l'objet d'interrogations de la part de la COGEST et des autres commissions. Dès lors, nous proposons au conseil municipal la tenue d'une rencontre au début de l'année 2026, afin d'échanger sur les priorités dans le développement des projets communaux et d'examiner ainsi de manière anticipée les projets susceptibles de constituer des points de blocage entre les deux organes.

Avant de conclure, nous adressons nos remerciements au Conseil municipal, aux représentants d'Altis et à toute l'administration communale pour l'élaboration de ce budget, La COGEST tient à transmettre des remerciements particuliers à Jérôme Maret

pour qui ce budget constitue un dernier tour de piste. Jérôme a apporté professionnalisme, engagement et passion pendant 15 ans pour accompagner le développement exceptionnel connu par notre commune. Qu'il en soit chaleureusement remercié. Nos remerciements vont également aux différentes commissions thématiques du Conseil général pour leur travail d'analyse et leur précieuse collaboration.

Pour terminer, la COGEST recommande d'approuver le budget 2026 à l'unanimité des membres présents en tenant compte de la volonté de supprimer le montant de CHF 90'000.- pour la rénovation des granges du Châble et du refus de l'entrée en matière pour le crédit des infrastructures sportives de Saint-Marc.

Vaudan Julien : Merci pour vos remarques, et merci également à Jérôme. Y a-t-il encore des questions ou des observations ?

Nous passons au vote sur le budget, dans sa version amendée, c'est-à-dire sans les 90'000 francs.

La question est : approuvez-vous le budget de la commune de Val de Bagnes présentant un excédent de charges de 5'908'800 francs, des investissements nets de 50'354'700 francs et une insuffisance de financement de 25'679'800 francs ?

Y a-t-il des refus ? Des abstentions ?

Le budget 2026 est accepté : 47 voix pour, 3 abstentions et 3 refus. Merci.

Le Conseil général approuve, par 47 voix pour, 3 contre et 3 abstentions, le budget de la commune de Val de Bagnes présentant un excédent de charges de CHF 5'908'800.-, des investissements nets de CHF 50'354'700.- et une insuffisance de financement de CHF 25'679'800.-.

Mento Mélanie : Pour conclure, je tiens à remercier tout particulièrement le dicastère des finances, qui a vécu une année très difficile. Mes remerciements s'ajoutent à celles de la Commission de Gestion pour le budget présenté par Jérôme. Mes remerciements également à l'ensemble du personnel communal, les directeurs opérationnels et mes collègues du Conseil. Merci pour votre soutien.

Vaudan Julien : Merci Mélanie.

05. Demande de crédit supplémentaire pour la Maison de Commune de CHF 1'900'000.- (rubrique 029.5040.09)

Vaudan Julien : Nous passons au point suivant de l'ordre du jour : la demande de crédit pour la Maison de Commune.

Sauthier Fabien : Bonsoir à toutes et à tous. La Maison de Commune est un projet lancé il y a bientôt dix ans. Les documents que vous avez reçus expliquent les différentes étapes depuis 2016 et les raisons de la modification du projet et de la reprise du chantier en 2025. La Municipalité sollicite aujourd'hui un crédit supplémentaire pour terminer la transformation et l'agrandissement du bâtiment au Châble.

Je remercie la Commission de gestion et les présidents de commission pour leur écoute lors de la séance de présentation.

Le bâtiment offrira 45 postes de travail et quatre salles de réunion pour 4 à 10 personnes. Une étude complémentaire a conduit à repenser l'aménagement des combles, qui accueilleront une salle bourgeoise multifonctionnelle d'environ 90 m², pouvant recevoir jusqu'à 50 personnes et directement reliée à la terrasse du nouveau bâtiment.

Le crédit supplémentaire permettra de mener à bien les travaux et de livrer un bâtiment pleinement fonctionnel d'ici fin 2026. Les chiffres figurent dans les tableaux transmis : le premier devis révisé présente une réserve de 120'000 francs. Le devis révisé par l'architecte en septembre 2025 fait apparaître une plus-value composée de 1,809 million sur le premier slide et 215'000 francs supplémentaires sur le second, soit 2,24 millions au total. En déduisant la réserve de 120'000 francs, le montant nécessaire s'élève à 1'904'163 francs.

Pour répondre aux besoins de l'administration et améliorer la qualité des espaces ouverts au public, le Conseil municipal propose au Conseil général d'approuver un crédit supplémentaire de 1,9 million pour la transformation et l'agrandissement de la Maison de Commune au Châble.

Vaudan Julien : Merci beaucoup, Fabien. Y a-t-il des questions avant le rapport de commission ?

Melly Alexis : Alexis Melly. La commission ATCM se déclare favorable à l'octroi du crédit complémentaire de 1,9 million de francs, indispensable pour achever ce projet.

Cependant, nous tenons à attirer l'attention sur l'évolution très préoccupante de son budget. Rappelons les chiffres.

En 2015, le budget initial validé par la Bourgeoisie était de 5,5 millions.

En 2023, après un premier crédit complémentaire de 1,4 million, le montant total réévalué atteignait 7,772 millions.

Et aujourd'hui, en 2025, une nouvelle demande de 1,9 million nous est soumise.

Ainsi, le coût global dépassera les 9,6 millions de francs. Cela représente un dépassement de plus de 75% par rapport au budget initial. Cette dérive budgétaire est extrêmement inquiétante.

La commission souhaite exprimer clairement son mécontentement face à la manière dont ce chantier a été géré. Pour une commune de l'envergure de Val de Bagnes, les lacunes constatées sont inadmissibles.

Le nombre très élevé de modifications en cours de route est difficilement défendable et la méthodologie employée pour élaborer les cahiers des charges semble être l'un des principales causes de cette perte de maîtrise. Même si un ajustement important a pu être intégré au cours du projet, cela ne suffit absolument pas à expliquer l'ampleur des retards, des interruptions et des dépassements financiers.

La commission relève un manque flagrant de rigueur, d'efficacité et de suivi dans la conduite du dossier. Nous avons également été surpris d'apprendre que la commune a dû recourir à un bureau externe, le bureau BAMO, pour un montant de plus de 161'000 francs afin de pallier les lacunes du dicastère des constructions qui nous avait été indiqué à 10% d'EPT en 2 ans. La commission espère que la commune de Val de Bagnes prendra pleinement conscience des défaillances internes mises en lumière par ce dossier.

Nous recommandons fermement que pour les futurs projets, la direction architecturale et la gestion des infrastructures soient confiées à des professionnels capables d'assurer un

suivi méthodique et une maîtrise financière stricte et que le Conseil communal collabore plus étroitement avec le Conseil général dans l'élaboration des cahiers des charges et de leur budget cible afin d'éviter de nouvelles dérives.

La commission tient à réaffirmer que malgré les difficultés rencontrées, elle reste vigilante. Nous souhaitons que ces recommandations soient appliquées de manière systématique pour les projets à venir.

En accordant aujourd'hui à contre-cœur et sous contrainte cette ultime demande de crédit complémentaire, notre objectif est clair, permettre de terminer la maison communale et la place centrale pour les citoyens dans les meilleurs délais. Un refus à ce stade aurait des conséquences plus graves encore. La commission espère désormais que la commune saura mener ses travaux à leur terme rapidement et dans de bonnes conditions et surtout qu'elle tirera enfin les enseignements nécessaires pour garantir une gestion plus efficace, plus rigoureuse et plus maîtrisée des projets futurs. Merci.

Vaudan Julien : Merci. La COGEST.

Chevrier Célia : La COGEST relève que la population attend légitimement l'achèvement de ce chantier, en cours depuis de nombreuses années. Cette attente s'explique tant par l'importance institutionnelle et symbolique du bâtiment que par la nécessité d'améliorer l'accès aux prestations communales. La durée exceptionnelle de ce chantier et les périodes d'interruption qu'il a connues ont généré un sentiment d'incompréhension. Il est dès lors indispensable de mener le projet de manière continue, cohérente et efficace. Le caractère central de cet édifice impose une finalisation rapide et maîtrisée.

La demande de crédit complémentaire découle de manquements dans le management du projet, ainsi que de modifications tardives apportées au cahier des charges, notamment en lien avec la restructuration des combles et les difficultés techniques y relatives. Du point de vue de la COGEST, il demeure extrêmement regrettable que ces modifications n'aient pas été envisagées plus tôt, alors qu'il relevait tant du rôle des planificateurs que de celui du maître d'ouvrage d'identifier les besoins, les contraintes et les solutions appropriées.

Le Conseil municipal a reconnu ces manquements et a expliqué que les adaptations ont finalement permis d'améliorer le projet. A ce propos, la COGEST remercie Fabien Sauthier en particulier pour sa transparence sur le projet.

Au-delà du projet de la Maison de Commune, la COGEST insiste sur la nécessité de mettre en place une stratégie de gestion de projets intégrée et structurée. Cette stratégie doit prévoir l'attribution complète des mandats nécessaires et la délégation systématique de la totalité des prestations à des professionnels qualifiés, la Commune se limitant strictement à son rôle de pilotage et de contrôle.

La Commune devrait également intégrer une procédure de validation préalable du cahier des charges et du budget, tout d'abord en fonction des besoins exprimés, puis au moyen d'études de faisabilité ou d'avant-projet permettant de confirmer la cohérence technique, financière et fonctionnelle du projet. Ce processus de validation progressif est indispensable pour éviter d'engager prématurément des démarches complexes et coûteuses, susceptibles d'être contestées par le Conseil général ou par des tiers si les objectifs, les coûts ou les besoins ne sont pas suffisamment établis.

Pour le projet en cours, la COGEST comprend qu'il n'est plus possible de modifier la gouvernance ni de déléguer la direction architecturale à un mandataire externe ; elle attend dès lors une coordination renforcée, des décisions rapides et un strict respect du budget complémentaire et du délai annoncé.

En conclusion, la COGEST se déclare favorable, à l'unanimité des membres présents, à l'octroi du crédit complémentaire, sous réserve du respect strict des mesures correctives annoncées. De manière plus générale, la commission attend que l'application rigoureuse des principes de gestion rappelés dans le présent rapport trouve un écho favorable au sein du Conseil municipal et de son administration.

Vaudan Julien : Merci beaucoup.

Carron Michel : Il faut saluer le changement dans la gestion de la commune par le souci de transparence et d'efficacité. Le conseil a un devoir envers la communauté et doit rendre des comptes.

La commission BBASCP constate, ainsi que tout un chacun, les dysfonctionnements qui ont conduit à cette demande de crédit complémentaire. Nous sommes heureux de saluer l'effort du conseil communal en charge de cette législature, de reconnaître les faits, ainsi que de tendre à les résoudre au mieux. Nous nous permettons par le présent rapport de vous encourager dans la voie de l'efficacité, dans le but évident d'éviter ces gâchis. En effet, nous voyons, sur cette même commune, des personnes qui vivent des difficultés financières toujours pénibles et il nous paraît indécent d'afficher de si grosses dépenses évitables. Vous l'avez compris, la politique doit être au service du bien commun, aussi les deniers publics doivent être dépensés avec la même rigueur consciencieuse que si c'était les nôtres.

La commission recommande donc de valider ce montant dans le but évident de terminer cette fameuse « maison des courants d'airs » depuis laquelle personne ne peut vous reprocher de jeter l'argent par les fenêtres car il n'y en a pas ! Trêve de plaisanterie, tous ensemble pour une commune plus efficace. Mettons notre engagement à supprimer les erreurs du passé. Merci.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Je n'oublie plus de commission ? On va passer au vote. La question qui vous est posée : approuvez-vous la demande de crédit supplémentaire pour la Maison de Commune de 1'900'000 francs ? Y a-t-il des refus ? Y a-t-il des abstentions ?

Le crédit est accepté par 41 voix, 3 abstentions et 9 refus. Merci beaucoup.

Le Conseil général approuve, par 41 voix pour, 9 contre et 3 abstentions, le crédit supplémentaire pour la Maison de Commune de CHF 1'900'000.- (rubrique 029.5040.09).

06. Validation du projet « MySTEP » (convention d'actionnaires et statuts)

Vaudan Julien : Nous passons à l'objet suivant, il s'agit du projet MySTEP SA.

Sauthier Fabien : Vous avez également reçu, dans le message de la Municipalité, les informations relatives à l'adhésion de Val de Bagnes à MySTEP SA. Je remercie les commissions pour leurs questions pertinentes tout au long du processus.

Le Conseil municipal est convaincu que cette adhésion apportera plusieurs avantages à la commune, notamment sur le plan de la gouvernance, puisque Val de Bagnes participera directement aux discussions au sein des organes de la société. Notre intégration permettra également de bénéficier de l'expérience d'une structure parfaitement conforme aux exigences légales, techniques et environnementales.

L'Assemblée primaire de Bovernier, le 24 novembre, ainsi que le Conseil général de Martigny, le 9 décembre, ont déjà accepté le projet MySTEP SA. Les assemblées primaires d'Orsières et de Sembrancher se tiennent ce soir. Les communes de Martigny-Combe, Fully et Liddes se prononceront entre demain et le 16 décembre.

Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'accepter l'intégration au projet MySTEP et d'approuver les statuts ainsi que la convention d'actionnaires.

Pour information, le Conseil municipal a décidé hier de demander à la Ville de Martigny de réaliser une étude de faisabilité concernant la capacité de la future STEP de Martigny à absorber l'ensemble des eaux usées actuellement traitées par la STEP de Profray. Ce n'est pas que notre STEP fonctionne mal — elle fonctionne très bien — mais les normes évoluent rapidement. Martigny doit engager d'importants travaux en lien notamment avec le traitement des micropolluants, et il est probable que notre propre STEP doive être rénovée en profondeur dans deux ou trois ans.

Il nous semblait donc indispensable de demander à Martigny, tant qu'il est encore temps, s'il serait envisageable d'intégrer toutes les eaux usées du Châble dans leur futur projet. Cette étude suspend momentanément la suite de leur planification, le temps de vérifier les capacités d'extension possibles, en tenant compte de la forte variation de population sur notre commune au fil de l'année. Nous tenions à vous faire part de cette démarche décidée hier.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Alors rapport de la commission SSPTPEE.

Besson Félix : Félix Besson pour la commission SSPTPEE. Tout d'abord, une petite remarque concernant la convention des actionnaires. La commission demande que le principe du pollueur-payeur par commune soit mis en place le plus rapidement possible. En effet le point 4 de la convention des actionnaires traite de la répartition des coûts de MyStep SA. Dans un premier temps et tant que toutes les infrastructures ne seront pas réunies, la répartition des coûts se fait selon la clé de répartition des équivalents-habitants. Dans un deuxième temps, le principe du pollueur payeur sera mis en place. Les communes doivent être incitées à diminuer les eaux-claires qui arrivent à la STEP, car cela permet de diminuer les coûts d'exploitation. La commune de Val de Bagnes est d'ailleurs un modèle dans ce domaine.

« Step By Step », sur la base des réponses aux questions, des échanges et des présentations du projet, les membres de la commission SSPTPEE présents lors de notre dernière séance ont validé à l'unanimité des membres présents cette adhésion.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Prochain step, la Cogest.

Chevrier Célia : La STEP de Martigny, construite en 1975, arrive en fin de vie et fonctionne en sous-capacité. Sa modernisation et son extension sont indispensables pour

répondre aux exigences légales et à la croissance démographique. Le projet « STEP 2050 » prévoit un investissement global de 74 millions de francs, à répartir entre huit communes partenaires. Ce regroupement permet :

- Un financement solidaire et équitable,
- Une mutualisation des risques et des responsabilités,
- Une gouvernance partagée et professionnelle.

Pour la commune de Val de Bagnes (par sa partie Vollèges uniquement), cela représente :

- 4,1 % des coûts de la nouvelle entité MySTEP SA
- Part au capital-actions : CHF 100'000.- (soit 8.33%)
- Dépenses pour la mise à niveau du réseau : CHF 140'000.-
- Coûts annuels : passage de CHF 124'000.- actuellement à CHF 290'000.- à l'horizon 2036
- Un cautionnement de max. : CHF 3'060'000.-

Ce projet vise à garantir la conformité environnementale, à anticiper les futures obligations (notamment le traitement des micropolluants) et à assurer une gestion durable et solidaire des eaux usées pour l'ensemble du bassin versant.

La question du raccordement de l'ensemble de la commune de Val de Bagnes à la STEP de Martigny est stratégique, notamment en vue des futures obligations liées au traitement des micropolluants. Il est essentiel d'avoir une vision à moyen et long terme sur ce sujet et d'en vérifier la faisabilité technique et administrative.

Le président Fabien Sauthier a confirmé que la conduite d'une étude spécifique sera discutée au sein du conseil municipal pour évaluer cette possibilité, merci pour les démarches. L'adhésion à MySTEP n'empêche en rien cette réflexion : si cette mutualisation s'avère plus avantageuse financièrement pour toutes les parties, il sera pertinent d'aller de l'avant dans cette direction.

La gouvernance de MySTEP SA repose sur une assemblée générale réunissant les huit communes actionnaires et un conseil d'administration composé de 7 à 9 membres. Martigny assurera la présidence et disposera d'une voix prépondérante. Conformément aux recommandations de bonne gouvernance, le conseil municipal, en concertation avec les autres communes, est invité à privilégier la nomination d'administrateurs sur la base de leurs compétences. Cette démarche vise à garantir un équilibre des compétences au sein du conseil d'administration et à assurer une gouvernance efficace, professionnelle et équitable pour l'ensemble des parties prenantes.

Enfin, la commission a pris note qu'en cas d'acceptation de l'objet, il n'y aura pas d'incidence significative sur la taxe d'épuration pour les habitants de Vollèges ou du reste de la vallée à ce stade. Pour rappel, le règlement sur les eaux usées s'applique à l'ensemble du territoire communal, indépendamment du raccordement à la STEP de Martigny ou du Châble.

La Commission de Gestion remercie Fabien Sauthier, Yvan Crittin (Sinergy) et Alexandre Gillioz (Altis) pour la qualité de leurs explications et leur disponibilité.

La Commission de Gestion recommande donc d'approuver, à l'unanimité des membres présents, la validation du projet MySTEP.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. S'il n'y a plus de questions ou de remarques, je propose de passer au vote. La question qui vous est posée : approuvez-vous le projet MySTEP SA, convention d'actionnaires et statut ? Y a-t-il des refus ? Les abstentions ? Il est donc accepté à l'unanimité des membres présents. Merci beaucoup.

Le Conseil général approuve, à l'unanimité, le projet MySTEP SA (convention d'actionnaires et statuts).

07. Réponse au postulat « Mise en place d'une offre de devoirs surveillés pour les élèves des écoles primaires de Val de Bagnes » du 15.10.24 (P05)

Vaudan Julien : Nous passons maintenant à la partie postulat et questions. On commence par la réponse au postulat « Mise en place d'une offre de devoirs surveillés pour les élèves des écoles primaires de Val de Bagnes » qui avait été posée le 15 octobre 2024.

Lack Anne-Michèle : C'est un postulat qui avait été déposé par Caroline Egger lors de l'ancienne législature. Mesdames, Messieurs, en date du 1er décembre, le Conseil municipal a communiqué à la commission JFCS-TCS du Conseil général ses conclusions concernant le postulat relatif à la mise en place d'une offre de devoirs surveillés et a répondu aux questions de ses membres.

Le Conseil municipal partage et réaffirme son engagement en faveur de l'égalité des chances pour l'ensemble des élèves de la commune.

Le postulat visant à instaurer une offre officielle de devoirs surveillés a été examiné avec attention. Toutefois, une analyse approfondie des aspects pédagogiques, organisationnels et financiers conduit à considérer que ce dispositif ne constitue pas la solution la plus adaptée aux besoins identifiés dans notre contexte local.

Selon le plan d'études romand, les devoirs ne sont pas une obligation scolaire supplémentaire mais un prolongement du travail de classe. Ils ont pour objectif de consolider les acquis, de développer l'autonomie, de renforcer le dialogue entre l'élève et sa famille et de responsabiliser l'enfant dans la gestion de son temps.

Pour le Conseil municipal, transformer les devoirs en un service institutionnel risquerait de dénaturer leurs fonctions pédagogiques en créant une dépendance à un encadrement extérieur et en affaiblissant le rôle de la famille.

La brochure cantonale « la relation famille-école » recommande des durées maximales allant de 10 minutes en 3H à 35 minutes en 8H. Organiser des séances surveillées de 45 à 60 minutes serait donc inadapté, tandis que des séances plus courtes offriraient un bénéfice limité pour un coût non négligeable.

En 2020, l'étude PrimoKids a révélé qu'un peu moins de 50 familles sur un total de 730 élèves ont exprimé un besoin spécifique, principalement pour des enfants allophones ou rencontrant des difficultés scolaires. Ces situations sont déjà couvertes par des dispositifs existants, ce qui confirme le caractère marginal de la demande.

Notre commune dispose déjà de mesures efficaces : les études dirigées cantonales avec 10 séances hebdomadaires réparties sur 4 centres scolaires pour les élèves en difficulté et dont le volume horaire n'a pas été entièrement utilisé cette année, l'engagement volontaire des enseignants qui propose des temps de travail encadrés, adaptés aux besoins locaux et l'aide à la lecture pour les enfants allophones en place depuis 2019.

La création d'un dispositif officiel d'études surveillées comporterait plusieurs risques : une uniformisation inadaptée aux réalités locales, un affaiblissement du rôle parental, une perte de souplesse et un possible découragement de l'engagement volontaire des enseignants.

Le coût estimé s'élève environ à 11'400 francs par année pour une heure hebdomadaire par centre scolaire, sans garantie d'un impact significatif sur la réussite scolaire. Des difficultés logistiques liées aux transports ont également été identifiées.

Pour conclure, la Municipalité recommande de maintenir le dispositif actuel fondé sur les études dirigées cantonales, l'implication active du corps enseignant et les mesures d'intégration existantes. Il convient toutefois de rester attentif à l'évolution des besoins des familles et d'adapter nos réponses institutionnelles si nécessaire. La politique de l'enfance et de la jeunesse en cours d'élaboration constituera un outil stratégique pour affiner notre action dans les années à venir. Tout en réaffirmant son engagement en faveur de l'égalité des chances et du soutien aux élèves, le Conseil municipal considère qu'à ce stade, la mise en place d'un dispositif officiel de devoir surveillé n'est ni opportune ni justifiée. Merci.

Vaudan Julien : Merci beaucoup pour cette réponse au postulat.

08. Développement de l'interpellation « Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles » du 10.11.25 (101)

Vaudan Julien : Une interpellation et deux questions ont été ajoutées à l'ordre du jour. Je propose de passer à l'interpellation par Monsieur Melly.

Melly Alexis : Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal, depuis plusieurs années, les entreprises locales de couverture et de charpente alertent le service des constructions sur les difficultés posées par l'obligation de laisser les ardoises visibles en avant-toit.

Malgré leurs démarches répétées, aucune adaptation n'a été possible. Aujourd'hui, il devient donc nécessaire que le Conseil communal intervienne pour permettre une réévaluation claire, objective et concertée de cette exigence.

Le constat des professionnels du toit et de la charpente est unanime. Le détail imposé pose plusieurs problèmes.

D'abord, il empêche une bonne évacuation des eaux. Sans sous-couverture continue, l'eau ruisselle sur les façades avec des risques d'humidité et de dégradation du bois.

Ensuite, il augmente les risques d'infiltration. L'ardoise est un matériau poreux qui ne garantit pas l'étanchéité dans cette configuration. Il entraîne aussi des coûts supplémentaires. Les ajustements techniques sont complexes. Le temps de travail augmente, tout comme les besoins en matériaux.

Ce détail soulève également un problème de sécurité. Des éclats d'ardoises peuvent se détacher et tomber. Le rendu esthétique est souvent irrégulier, parfois trop technique et il s'éloigne du style traditionnel que l'on souhaite préserver.

Enfin, les entreprises restent responsables en cas d'infiltration future, même lorsque ce détail leur est imposé.

Une liste des entreprises concernées ainsi qu'un rapport technique figurent en annexes.

Pour l'origine historique, il est important de rappeler que ce détail constructif n'est pas un élément patrimonial. Historiquement, il s'agissait d'une solution de fortune, utilisée faute

de moyens. Rien ne justifie aujourd'hui de l'imposer comme référence esthétique alors que des solutions modernes permettent de respecter le patrimoine tout en garantissant une exécution de qualité.

Les professionnels proposent donc un retour à un détail de toiture standard comprenant un lambris en avant-toit, une sous-couverture continue, une évacuation maîtrisée des eaux et une meilleure intégration esthétique.

Ce système est plus fiable, plus économique, conforme aux normes SIA et il reste compatible avec l'exigence communale d'une toiture fine.

Mes questions au Conseil communal : comment le Conseil communal entend-il prendre en compte les problèmes techniques soulevés par les professionnels ? Est-il prêt à réexaminer cette pratique en collaboration avec la commission ATCM et les entreprises du secteur ? Et enfin, peut-il s'engager à présenter au Conseil général un rapport sur les conclusions de ce réexamen d'ici 2026 ?

A la suite de plusieurs discussions avec les membres de l'ancienne législature, j'ai appris que le Conseil général a refusé, le 13 septembre 2023, l'entrée en matière sur le règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti et l'intégration des installations solaires. Ce règlement a en partie été refusé car il exigeait à l'article 11 alinéa b la présence d'un voligeage ajouré et des ardoises visibles pour toucher les subventions. Le 11 septembre 2024, le Conseil communal a proposé une nouvelle version de ce règlement qui a été acceptée par le CM et le CG. Dans ce nouveau règlement, l'article 11 alinéa b relatif au voligeage ajouré aux ardoises visibles a été supprimé.

L'article 16 indique que la directive actuellement en vigueur pour le subventionnement des couvertures en ardoises sera abolie à l'entrée en vigueur de ce règlement. La directive actuelle ne mentionne nulle part l'exigence d'ardoises visibles pour toucher des subventions.

Les questions qui se posent aujourd'hui : quand ce nouveau règlement entrera-t-il en vigueur ? Une fois en vigueur, l'exigence d'ardoise visible sera-t-elle encore imposée dans les autorisations de construire pour bénéficier des subventions en ayant pris en compte l'avis des professionnels ? Est-il possible de supprimer ce détail dès le 1er janvier 2026 puisqu'il ne figure ni dans le règlement, ni dans la directive actuelle et celle acceptée en 2024 ?

Et surtout, après que le Conseil général a explicitement rejeté ce détail, comment expliquer que le service des constructions continue de l'imposer ? Le service entend-il tenir compte de la volonté clairement exprimée par le Conseil général en 2024 ?

Afin que le Conseil communal ainsi que le dicastère ne considèrent pas mon interpellation comme une démarche personnelle, je souhaite bien déclarer que cette interpellation vient du Conseil général. Merci et bonne soirée.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Donc vous avez pris note. Merci beaucoup.

09. Développement de la question écrite « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)

Vaudan Julien : Question suivante, monsieur Moser.

Moser Olivier : Olivier Moser, membre de la commission JFCS-TCS.

Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ?

A la fin de la précédente législature, une action coup de poing de la Police avait permis la saisie de drogue sur la commune de Val de Bagnes avec l'arrestation de 15 trafiquants présumés pour l'équivalent de plus d'un million de franc de chiffre d'affaires. Un reportage de la RTS avait mis en lumière l'ampleur du phénomène. Autant le Commandant de la Police cantonale que la Procureure générale du Valais martelaient qu'il fallait tout faire pour éviter que des régions comme Sierre ou Verbier ne deviennent des zones de non-droit. Dans le reportage d'avril 2025, alors que nous arrivions à la fin de la législature, les institutions communales avaient renvoyé la balle aux autorités cantonales.

Or, la consommation et le trafic de drogue constituent un problème chronique de notre commune et il est surprenant qu'il n'ait jamais été abordé en plénum que ce soit à l'initiative du conseil municipal ou du conseil général. On peut certes arguer que la répression du trafic de drogue est du ressort de la section des stupéfiants à la police cantonale. Toutefois, il revient à la commune d'assumer sa part de responsabilité en la matière. Il en va de la santé de notre population, en particulier de la santé de notre jeunesse, de l'image du tourisme communal et de la cohérence des institutions.

Question : Quel rôle la commune entend-elle jouer au niveau politique pour contribuer à endiguer le trafic de stupéfiants sur son territoire ?

La mise en œuvre d'un dispositif de prévention, en particulier auprès des saisonniers, est-il envisagé dans un avenir proche par l'exécutif ? Particulièrement vulnérables (logements précaires, bas salaires, travail loin de leur pays d'origine), les saisonniers sont une cible facile pour les « revendeurs ». Au-delà des saisonniers, la prévention touche aussi d'autres publics.

En amont du volet répressif qui revient principalement à la police cantonale, quelles mesures l'exécutif peut-il prendre pour soutenir l'excellent travail de notre police municipale ? que ce soit dans l'encadrement des événements culturels ponctuels ou sur la durée de la saison.

Sur le plan touristique, comment concilier l'image d'une station orientée vers l'aventure, l'audace, le dynamisme, selon les valeurs définies dans le Masterplan tourisme, avec la réalité sociale des saisonniers ?

Avec cette question adressée à l'exécutif communal, nous demandons aux autorités du Val de Bagnes d'informer la population quant au travail déjà effectué sur le terrain et qu'il communique quant aux mesures qu'il souhaite prendre à l'avenir. Nous affirmons notre soutien et nos remerciements aux différents dicastères concernés par cette thématique.

Et je remercie particulièrement ici Lionel Saillen et Fanny Vaudan ainsi que d'autres personnes avec qui j'ai pu collaborer dans la rédaction de cette question. En fonction de la réponse donnée par l'exécutif, nous étudierons ensemble les suites à donner au dossier. Je vous remercie.

Vaudan Julien : Merci.

Moulin Bruno : Bonsoir à tous. Je voudrais d'abord remercier Olivier Moser pour sa question sur les actions que la commune mène pour lutter contre le trafic et la consommation de stupéfiants. Ce sujet est très important pour la sécurité, l'image de la destination et surtout pour la protection de notre jeunesse.

Je vais donner ici quelques éléments de réponse. La réponse officielle n'a pas encore été validée au niveau du CM. Elle sera envoyée dès que ce sera fait.

Je vais prendre les éléments qui ont été soulevés les uns après les autres.

En premier, le travail des polices municipales et cantonales. En réponse à la question sur les actions menées face à la problématique de la drogue, je peux vous informer que tant la police municipale que cantonale effectuent régulièrement des actions dans le domaine du trafic et de la consommation de drogue.

Cette stratégie et les résultats ne peuvent pas être rendus publics pour des raisons bien évidentes d'efficacité et de confidentialité. Mais ces opérations se poursuivent et font partie intégrante de la stratégie sécuritaire communale.

Vous évoquez une action répressive menée le 26 janvier 2024, à la demande de la commune, je tiens à le préciser, en collaboration avec la police cantonale. Elle avait abouti à l'interpellation d'une centaine de personnes et à la dénonciation de quatre individus au ministère public. Aujourd'hui, la collaboration entre les deux corps de police se poursuit. Des actions régulières sont menées autant sur le trafic que sur la consommation.

Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'à ce jour, aucun réseau organisé ni scène ouverte n'a été constaté sur notre territoire et il n'existe pas de zone de non-droit. On s'aperçoit qu'il s'agit surtout de petits trafiquants qui financent ainsi leur propre consommation.

Un autre point, c'était la prévention et présence sur le terrain. Au-delà du volet répressif, la commune agit aussi en prévention, tout d'abord par une présence policière dissuasive et par le dicastère jeunesse, formation et cohésion sociale qui travaille selon une approche globale : médiation dans l'espace public, suivi individuel et familial et observation des problématiques rencontrées.

L'éducateur de rue engagé récemment joue un rôle clé par sa présence auprès des jeunes sur le terrain, par l'identification précoce des lieux et comportements à risque et en accompagnant les familles touchées.

Au sujet de la sensibilisation des saisonniers, la problématique qui a été soulevée par la question est pertinente. Il nous pousse à étudier la mise en place d'une séance d'information en début de saison. L'objectif serait d'expliquer les règles locales et de prévenir les risques liés à la consommation et au trafic.

Cette séance devrait être organisée avec les services communaux concernés, je pense à la jeunesse et à l'Office de la population, ainsi qu'avec Addict Valais et la police cantonale.

En ce qui concerne les actions sur les manifestations et zones sensibles, la police municipale poursuit ses actions préventives lors des événements et dans les zones sensibles en complément du travail de la police cantonale. Nous constatons malheureusement que les sanctions manquent parfois d'effets dissuasifs mais cela n'empêche pas les forces de l'ordre de maintenir leur présence et leur contrôle.

La commune soutient ses actions en formant et en sensibilisant les agents à la lutte contre les stupéfiants.

La police compte sur la collaboration de la population pour une lutte efficace en rapportant des faits avérés, concrets et non des ouï-dire.

En ce qui concerne l'image touristique et la cohérence des actions, je pense que les mesures de prévention ciblées, la présence policière et le travail de terrain ainsi que les réflexions sur la sensibilisation des saisonniers contribuent à atteindre les valeurs définies

par le masterplan tourisme. Même s'il reste pas mal à faire dans l'encadrement et les conditions d'accueil des saisonniers, mais ceci est une problématique plus globale qui dépasse la seule question des stupéfiants.

En résumé, la commune prend très au sérieux cette problématique par des actions policières régulières, une collaboration étroite avec la police cantonale, une prévention et accompagnement de la jeunesse, une réflexion en cours sur l'information des saisonniers et une bonne formation des agents de police.

Je remercie toutes les personnes engagées pour ce travail sur le terrain et dans les services et réaffirme la volonté communale de poursuivre une action ferme et durable contre ce fléau.

Vaudan Julien : Merci beaucoup, donc à suivre aussi merci pour les informations.

10. Développement de la question écrite « Situation médicale à Verbier » du 02.12.25 (Q15)

Vaudan Julien : Il y a encore une question, c'est Lionel Saïen.

Saillen Lionel : Lionel Saillen pour la commission SSPTPEE. Situation médicale à Verbier.

Dans la perspective d'un départ potentiel de la Dr. Sabine Popescu-Dutruit. spéc. FMH en médecine interne générale et du possible départ à la retraite du Dr. Stefan Popescu, la situation sanitaire de Verbier pourrait se péjorer grandement à très court terme.

Quelles mesures préconisez-vous pour éviter le départ d'un médecin traitant engagé qui est actuellement essentiel pour une partie de la collectivité et comment comptez-vous assurer une prise en charge médicale globale (soins chroniques et de premiers recours) des habitants et résidents de Verbier ?

Bien qu'on soit toujours dans l'attente d'une réponse au postulat daté du 28 avril 2025, il s'avère urgent de se pencher sur la création d'un centre médical à Verbier couvrant les besoins de médecine de famille, de pédiatrie et de soins chroniques, tout comme la médecine d'urgence, d'autant plus que les médecins de Sembrancher sont à flux tendu.

Vaudan Julien : Merci.

Moulin Bruno : Je ne vous cache pas l'étonnement qu'a provoqué la question déposée par la commission SSPTPEE « Situation médicale à Verbier », sachant le développement actuel du postulat par la HES-SO. En accord avec le président de la commission, Lionel, et bien que la question ait été déposée hors délai, il a été décidé d'y répondre au prochain plénum. Je vais tout de même faire ici brièvement un état des lieux.

Le Conseil communal a acquis en 2008 des locaux d'une surface d'environ 400 m² au bâtiment des Arcades à Verbier, aménagé en cabinet médical. Cette surface est actuellement louée à medibagnes, dirigée par le docteur El Ghaoui, qui est installé à Verbier depuis 2014. Il est soutenu dans ses activités par deux médecins à l'année, plus un ou deux médecins supplémentaires en haute-saison, ainsi qu'une équipe d'assistants médicaux.

Le bail des arcades a été prolongé jusqu'en 2035, assurant ainsi une offre médicale pérenne sur la station.

Il y a également deux autres cabinets médicaux à Verbier, Médi-Verbier de la docteure Sabine Popescu et la polyclinique de Verbier du docteur Stéphane Popescu.

La commune de Val de Bagnes soutient financièrement une présence médicale à Verbier jusqu'à 23 heures en haute-saison. Le Conseil municipal a mandaté la HES-SO pour effectuer une étude intitulée « cartographie des besoins et de l'offre en soins médicaux et médico-thérapeutiques dans la commune de Val de Bagnes », ceci en réponse au postulat déposé par le Conseil général. Je tiens à rajouter que la Commission de la sécurité et de la santé publique a pu être intégrée à la démarche.

En ayant un échange avec la HES-SO au sujet de ce postulat, que le médecin cantonal avec qui nous avons eu une visio a salué la démarche entreprise par la commune et apporte son plein soutien, que nous restons en contact avec tous les cabinets de Verbier avec qui nous avons de nombreux échanges, que la mise en place des gardes du soir pour cette saison n'est pas encore définitive, des discussions sont toujours en cours. Pas plus tard qu'hier, nous avons reçu, le président et moi-même, la docteure Popescu, avec qui nous avons pu échanger et évoquer, entre autres, son futur. Nous ne sommes fermés à aucune proposition constructive.

Une réponse plus complète vous sera donnée lors du prochain plénum. Merci.

Vaudan Julien : Merci beaucoup.

11. Information sur la révision partielle du PAZ-RCCZ du secteur de Curala

Vaudan Julien : Nous passons aux informations avec la révision partielle du PAZ-RCCZ dans le secteur de Curala.

Gay Pierre-Yves : En continuité du dernier plénum, où nous avons abordé la situation actuelle avec les différents partenaires sur le projet Curala, le partenariat avec ces investisseurs qui étaient d'ailleurs présents dans la salle pour échanger avec vous, le rappel également des projets connexes à Curala. Nous n'allons pas revenir là-dessus ce soir.

En revanche, le but de ce soir est de rafraîchir les éléments mêmes du projet.

Les enjeux de ce projet sont le développement d'appartements adaptés et à loyer contrôlé, destinés à la résidence principale, plus également le rôle à venir et à jouer sur l'ensemble du projet par rapport à la fondation communale du logement d'utilité publique qui est en finalisation cette fin d'année et ce tout début d'année à venir.

Également en jeu la création de surfaces commerciales, la réalisation de bureaux, la construction d'appartements à vocation touristique ainsi qu'un hôtel, la création de lieux de vie pour la population, places et parcs publics, également la revitalisation des abords de la Dranse, la réalisation des parkings pour les besoins du projet et du public, l'amélioration des axes de mobilité, en particulier la mobilité douce et l'aménagement d'une gare routière ainsi qu'un hub de transport multimodal.

Donc, un ensemble d'enjeux qui correspondent à des besoins au service de notre population et de nos hôtes de passage. Je passe le propos à Cédric qui va vous présenter plus en détail et rafraîchir surtout le projet.

Felley Cédric : La présentation de ce soir est volontairement sommaire et destinée en particulier aux nouveaux conseillers. Plusieurs documents détaillés sur le projet Curala sont disponibles sur le Teams du Conseil général ; je mettrai les liens à disposition pour ceux qui souhaitent les consulter.

Le projet Curala comprend principalement cinq lots situés autour du secteur Curala et au-dessus des arènes de Probé :

- Le lot 1 prévoit 40 logements pour environ 4'200 m², des locaux administratifs et des bureaux pour 1'500 m² ainsi que des commerces sur environ 1'000 m².
- Le lot 2 concerne une résidence touristique, avec des commerces au rez inférieur et au rez supérieur sur environ 1'000 m².
- Le lot 3 comprend un hôtel de 200 lits et 800 m² de surfaces commerciales.
- Le lot 4, situé en amont, prévoit 24 logements.
- Le lot 5, au-dessus des arènes de Probé, inclut également des logements ; des discussions sont en cours avec les investisseurs concernant leur nombre.

Ces lots sont développés et construits par les investisseurs. Parallèlement, d'autres éléments relèvent d'un partenariat public-privé entre la commune et ces derniers : les espaces publics aux niveaux inférieurs et supérieurs, à hauteur du parking actuel et au-dessus de la gare TMR.

Le projet comprend également le développement d'un hub de mobilité réunissant les différents moyens de transport, en collaboration avec RegionAlps, TMR et Téléverbier. Dans ce cadre, on étudie aussi le remplacement de la ligne Verbier–Le Châble pour augmenter sa capacité et améliorer le confort. La mobilité douce est intégrée au projet, avec des liaisons depuis Villetta, depuis Le Châble, ainsi qu'un lien prévu dans le cadre de la future voie verte.

Le projet inclut en outre un nouvel axe routier, notamment un pont sur la Dranse, afin de faciliter le transit entre la vallée et Verbier. Un parking souterrain est également prévu ; les plans évoluent encore, et à ce stade un seul niveau de parking reste envisageable.

L'objectif pour 2026 n'est pas d'entrer dans le détail des bâtiments, mais d'avancer sur une modification partielle du plan de zone. La commune vise une mise à l'enquête à l'automne 2026. Le plan de quartier, sur un périmètre plus restreint centré sur Curala, sera déposé en parallèle. Les deux procédures — modification du plan de zone et plan de quartier — suivront ensuite leur parcours jusqu'à l'homologation par le Conseil d'État.

Pour rappel, une information à la population a eu lieu en octobre 2022, puis la modification partielle du plan de zone a été transmise pour avis de principe au Canton en décembre 2022. Nous venons de recevoir les retours cantonaux. La suite consistera à déposer la modification à l'enquête en 2026, suivre la procédure d'homologation, puis enchaîner avec les études de projet, les demandes d'autorisation de construire et, pour les investisseurs, la réalisation des immeubles. Le processus est donc encore long avant d'aboutir à une concrétisation sur le terrain.

Vaudan Julien : Merci beaucoup, est-ce qu'il y a des questions ?

12. Information sur la Gouille des Vernays

Vaudan Julien : On passe au point d'information suivant, nous sommes à la gouille, exactement à la gouille des Vernays.

Gay Pierre-Yves : Nous avons le plaisir de vous présenter ce soir, surtout pour les nouveaux membres du Conseil général, mais aussi pour les autres, le projet de la Gouille des Vernays.

En discussion depuis plus de 15 ans, ce projet, hormis le fait de devoir mettre en conformité les différentes zones d'exploitation des matériaux, les différents bâtiments et de répondre ainsi au cadre légal. Ce projet est en effet une opportunité de pouvoir répondre à de nombreuses demandes citoyennes.

La commune porte en effet une ambition claire, faire de ce secteur un pôle naturel et d'intérêt général offrant à la population un espace de détente de qualité en lien direct avec la gouille qui deviendra propriété communale. La modification partielle du plan de zones que nous vous présentons aujourd'hui représente une occasion importante.

Elle nous permet de redéfinir les orientations pour ce secteur et d'y intégrer pleinement les dimensions naturelles, paysagères et d'intérêts généraux que nous souhaitons renforcer et de favoriser ainsi une cohabitation harmonieuse entre les différents usages du site. Rappelons également que cette procédure de modification partielle du plan de zone est distincte de la révision globale actuellement en cours. Elle suit sa propre procédure qui se trouve d'ailleurs à un stade plus avancé que celui de la révision globale de notre PAZ.

Maintenant, pour vous présenter plus précisément les éléments techniques, les aspects procéduraux et les contours du projet, je cède la parole à Lucas Crettenand, notre aménagiste et chef de projet en charge de ce dossier.

Crettenand Lucas : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous présenter plus en détail le projet de la Gouille des Vernays. Je commencerai par rappeler les enjeux, puis l'état actuel de la procédure. Je présenterai ensuite le projet lui-même et terminerai par les prochaines étapes.

L'objectif global est de réorganiser l'ensemble des activités présentes sur le site des Vernays, en respectant les critères d'aménagement du territoire ainsi que les enjeux environnementaux. L'un des éléments structurants est la revitalisation de la Dranse. D'autres aspects sont à considérer, notamment la protection de l'espace réservé aux eaux, soit la bande de terrain nécessaire au cours d'eau pour remplir ses fonctions naturelles. Cet élément a un impact important sur la planification.

Il existe également une forte attente de la population, qui souhaite pouvoir accéder à la gouille et profiter d'espaces de détente. Le site accueille aussi diverses activités économiques qu'il faut réorganiser, tout en préservant la nature et le paysage. Dans le plan d'affectation actuel, la gouille est en zone de protection de la nature à aménager, ce qui doit être respecté. Enfin, il faut mettre en conformité l'affectation avec l'utilisation réelle du sol.

Aujourd'hui, le site est occupé par de nombreuses activités : le motocross à l'ouest de la gouille, des activités artisanales en rive droite de la Dranse, du stockage et du traitement de matériaux autour de la gouille, une fumière et le pump-track au sud, ainsi que des usages liés à la pêche et à la baignade. L'enjeu est de réorganiser ces usages et de trouver un équilibre, ce qui constitue une opportunité pour la commune.

La procédure suit celle d'une modification partielle du plan de zone selon les articles 33 et suivants LCAT. Les études techniques, comme le rapport d'impact sur l'environnement ou le rapport 47 OAT, ont été réalisées. Une information publique a eu lieu à l'été 2023. Le dossier a été transmis pour avis de principe au Canton début 2024, et nous avons reçu

cet avis le 15 mai 2025. Nous travaillons actuellement sur les compléments demandés, qui ne remettent pas en question le projet mais concernent des aspects techniques comme le programme d'équipement du site. Une fois ces compléments intégrés, nous passerons à la suite de la procédure.

Il s'agit d'une procédure distincte de la révision globale du PAZ, ce projet étant plus avancé. Le plan guide de l'avant-projet montre deux éléments importants : une petite carte indiquant la planification spéciale détaillée du site, réalisée par le plan d'aménagement détaillé (PAD), et des orientations générales. L'objectif est de créer un pôle naturel et d'intérêt général pour la détente, tout en maintenant une zone dédiée aux activités artisanales. Le PAD, envoyé pour avis de principe, n'est pas définitif. Des discussions sont encore en cours avec le Canton et avec les propriétaires privés.

Actuellement, le secteur artisanal est prévu en rive droite. À l'ouest, une zone de dépôt temporaire pour les matériaux extraits de la Dranse est maintenue, ainsi qu'une zone de traitement des matériaux. Autour de la gouille, on trouve une zone de protection de la nature et un secteur destiné à la détente, ainsi qu'une zone d'installation publique. Le pump-track reste prévu au sud.

Concernant l'aménagement autour de la gouille, la commune souhaite reprendre possession du lieu pour le rendre accessible à la population. Le principe d'aménagement présente deux objectifs majeurs. D'une part, la valorisation écologique : aujourd'hui, la gouille a une faible valeur écologique à cause de la forte pente des berges, qui empêche la formation de milieux naturels typiques. Le projet vise à créer des zones humides, des prairies humides et fleuries, et à diversifier les habitats avec des hauts-fonds, afin d'avoir plusieurs strates de profondeur plutôt qu'une cuvette uniforme. Les eaux profondes, environ 17 mètres au centre, seraient maintenues.

D'autre part, le projet intègre l'usage public : un cheminement complet autour de la gouille, des espaces de détente, un accès à l'eau à l'est, des accès ponctuels par des petits chemins, et des pontons à l'ouest, par exemple pour la pêche. Ce sont des principes d'aménagement qui serviront de base au développement ultérieur.

Les prochaines étapes consistent à compléter les documents selon les remarques cantonales puis à déposer la modification à l'enquête publique. L'objectif est d'atteindre ce stade à l'été 2026.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Est-ce que vous avez des questions ?

Vaudan Christophe : Christophe Vaudan. Merci d'avoir précisé que ce dossier reste prioritaire et séparé du PAZ global. Vous avez mentionné de nombreuses demandes citoyennes. Pour répondre au postulat déposé, envisage-t-on une phase test permettant un accès public dès l'été prochain, en collaboration avec l'exploitation privée et les différents acteurs, notamment les pêcheurs ?

Gay Pierre-Yves : Il faut rappeler que la gouille est actuellement une propriété privée. La commune n'en est pas propriétaire. Il existe une interdiction de baignade, plus ou moins respectée. Une éventuelle phase test dépendra donc avant tout d'une décision du propriétaire.

Vaudan Julien : Merci. D'autres questions ?

Martin Sacha : Sacha Martin. Une question concernant le plan d'aménagement final : sera-t-il possible d'y nager ? Je précise : nager, pas simplement se baigner.

Gay Pierre-Yves : Oui. Comme expliqué dans la présentation, l'objectif est de redonner un point d'eau à la population, et il sera possible d'y nager.

Vaudan Julien : Parfait, merci beaucoup.

Besson Félix : La voie verte est-elle comprise dans ce plan d'aménagement détaillé ? Je ne l'ai pas vue, alors qu'elle doit aller jusqu'à Vollèges.

Gay Pierre-Yves : La voie verte est un principe qui doit relier le haut de la vallée jusqu'à Sembrancher. Un groupe de travail va être mis en place par rapport à cette voie verte, avec notamment un membre de l'association ImAGIne qui se fait porteur d'une certaine attente et de certains développements.

Le lieu ne va pas se développer de manière uniforme. Donc oui, la voie verte va passer par la zone de la gouille, mais elle n'apparaît pas dans ce plan car elle est développée séparément.

Besson Félix : Le Canton ne voit pas de problème à ce qu'on ajoute ensuite une piste cyclable dans cette zone ?

Crettenand Lucas : Non. C'est une procédure indépendante. On étudie encore si la voie verte passera au-dessus ou au-dessous de la gouille. Le plan directeur mobilité précisera le tracé.

Besson Félix : Et quand le Conseil général adoptera le plan, saura-t-on où elle passera ?

Crettenand Lucas : Je pense oui.

Besson Félix : Il faudra essayer.

Corthay Anthony : Bonsoir, Anthony Corthay. Pour le motocross du motoclub de Bagnes, qu'est-il prévu ?

Gay Pierre-Yves : Le dossier est en réflexion et fait l'objet d'échanges réguliers avec le motoclub, dont une séance hier. Des terrains communaux potentiels leur sont présentés. Nous n'avons pas encore de solution parfaite, mais une option pérenne, acceptable pour le club, est en vue et sera développée.

Corthay Anthony : Et s'il faut déplacer la piste, avez-vous déjà entrepris des démarches cantonales ou fédérales ?

Gay Pierre-Yves : Nous avançons avec le motoclub. Si une nouvelle piste voit le jour, elle devra être homologuée. Les discussions d'hier visaient précisément à valider si la direction proposée leur convenait avant d'aller plus loin.

Corthay Anthony : D'accord, merci.

Chevrier Célia : Célia Chevrier, merci pour toutes ces précisions. Où en sont les démarches avec les propriétaires du terrain ? Peut-on avancer sans accord ?

Gay Pierre-Yves : La révision du plan d'aménagement liée à l'exploitation de l'entreprise se fait en collaboration avec elle. L'entreprise participe aux réflexions pour les parties qui la concernent. Pour la gouille, future propriété communale, elle est moins impliquée, mais reste autour de la table.

Vaudan Julien : Bon, merci beaucoup.

Vaudan Christophe : Christophe Vaudan, Je reviens sur ma question : puisque vous êtes en partenariat avec Vaudan SA, cela signifie-t-il qu'une ouverture publique pourrait être envisagée dès l'été prochain ?

Gay Pierre-Yves : Tout est envisageable, mais le terrain reste privé.

Perraudin Julian : Concernant la fumière communale : vous avez dit qu'elle reste, mais où précisément ?

Crettenand Lucas : Elle reste à son emplacement actuel. Le Canton demande seulement de changer son affectation pour qu'elle ne soit plus en zone de protection de la nature. Sinon, rien ne change.

Perraudin Julian : Pourquoi ne figure-t-elle pas clairement sur le plan ?

Crettenand Lucas : Elle y est, en vert foncé, ce qui la rend peu visible. C'est indiqué « fumière » en bas du plan.

Vaudan Julien : Une dernière question, Gaëtan.

Rossier Gaëtan : Concernant cette fumière : est-ce vraiment l'endroit idéal ? Il y a des nuisances. À côté d'une zone de détente, ce n'est peut-être pas judicieux.

Crettenand Lucas : Une étude a été faite pour envisager un déplacement, mais aucun autre site ne se prête à l'accueillir. Une séparation sera cependant prévue entre la fumière et la zone de détente

Vaudan Julien : C'est un sujet à poursuivre. S'il y a des candidats pour accueillir la fumière... Merci.

13. Information sur la situation d'ALTIS

Vaudan Julien : Point suivant, Altis.

Sauthier Fabien : Lors du dernier plénum, j'avais indiqué que pour ce soir, le Conseil d'administration et la direction d'ALTIS présenteraient un rapport. Céline vient de le mettre sur le Teams. Il s'agit d'un résumé de six mois de gouvernance. Ce rapport a été discuté en assemblée primaire des communes actionnaires et envoyé aux actionnaires.

Pour la commune, il indique que, bien que la situation soit stabilisée, le CA et la direction d'ALTIS devront poursuivre en 2026 un important travail de réhabilitation. Cela inclut la définition et la mise en œuvre des mesures finales d'assainissement, le renforcement de la gouvernance, de la stratégie et de la structure du groupe, le repositionnement

stratégique des entités, l'alignement avec la stratégie des actionnaires, l'analyse des options pour simplifier la structure du groupe, l'amélioration de la gouvernance globale, la réflexion sur des rapprochements et partenariats régionaux ou autres, la restauration de l'image d'Altis Group SA et des sociétés du groupe, et la poursuite de l'amélioration des prestations offertes aux citoyens de Val de Bagnes et des communes voisines.

Un groupe de travail sera mis en place début janvier, regroupant la commune, le Conseil d'administration et la direction, en coordination avec le Conseil général.

Vaudan Julien : Merci. Des questions ? Je crois que vous avez déjà commencé à lire le rapport. Il y a un apéro ensuite. Oui, Félix ?

Besson Félix : Le rapport est-il confidentiel ?

Sauthier Fabien : Il était initialement confidentiel, le temps que tous les actionnaires le reçoivent. Aujourd'hui, il est à disposition de tous.

Pour rappel, c'est un résumé des six mois de gouvernance, ce n'est pas le rapport complet de FIDAG.

14. Divers

Vaudan Julien : Les divers, y a-t-il des points à aborder ?

Corthay Anthony : La phase d'observation sur le PAZ se termine. Est-il possible de consulter les lettres reçues au Conseil communal concernant ces observations ?

Gay Pierre-Yves : La période d'échange a bien fonctionné, plus de 100 personnes sont passées pour poser des questions. Certaines observations ont été transmises et serviront à nourrir le PAZ pour l'avant-projet prévu vers la fin du semestre 2026. Ces observations ne sont pas prévues pour diffusion publique, mais lors de l'avant-projet, il sera indiqué ce qui a été intégré ou non.

Corthay Anthony : Légalement, en tant que conseil général, pouvons-nous en demander la consultation ?

Gay Pierre-Yves : Ce n'est pas prévu, mais il faut faire la demande et puis on répondra le cas échéant.

Vaudan Julien : Merci. Autre chose dans les divers ?

Quatre points à signaler : le premier concerne les vacations : ceux présents ce soir doivent les faire signer par leurs présidents de commission et les remettre à la secrétaire du Conseil général, sinon les envoyer par mail rapidement.

Deuxièmement, une séance bilan de l'année et préparation 2026 sera convoquée pour les présidents et vice-présidents de commission le lundi 2 février. Vous recevrez l'invitation.

Troisièmement, merci à tous pour votre travail sur les budgets. C'est un excellent travail, sérieux et très détaillé, souvent invisible en plénum mais fondamental. Merci également à Céline Délitroz pour son engagement : c'est son dernier plénum, et rien ne se fait sans elle.

Plénium du 10.12.2025

Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent	Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent
Monsieur	Alter	Armand	1			Monsieur	Léger	Steve	1		
Monsieur	Amos	Guillaume		1		Madame	Luisier	Marie-Gabrielle	1		
Monsieur	Amos	Samuel	1			Monsieur	Maret	Gérald	1		
Monsieur	Besse	Cédric	1			Madame	Maret	Valérie	1		
Monsieur	Besson	Félix	1			Monsieur	Martin	Sacha	1		
Madame	Bouverat	Myriam	1			Monsieur	Melly	Alexis	1		
Monsieur	Boyssovers	Pierre-Henri	1			Monsieur	Michellod	Alain		1	
Monsieur	Bratfer	Marcus			1	Monsieur	Michellod	Patrick	1		
Monsieur	Bruchez	Célen	1			Madame	Monnard	Delphine	1		
Madame	Bruchez	Sari	1			Monsieur	Moser	Olivier	1		
Monsieur	Bürcher	Patrice	1			Madame	Moulin-Beauché	Nathalie			1
Monsieur	Carron	Fabien		1		Madame	Oakman Rossier	Christine	1		
Monsieur	Carron	Michel	1			Madame	Orellier	Marie	1		
Madame	Chevrier	Célia	1			Monsieur	Pasche	Benjamin	1		
Monsieur	Corthay	Anthony	1			Madame	Pembe Tornay	Colette Miantabu	1		
Madame	Corthay Durrer	Anne-Claude	1			Madame	Perraudin	Julian	1		
Madame	Daragon	Leyla Solène	1			Monsieur	Pichio	Pauline	1		
Monsieur	Darbellay	Baptiste	1			Monsieur	Roserens	Stéphane	1		
Monsieur	Déltroz	Gabriel	1			Monsieur	Rossier	Gaëtan	1		
Madame	Deslarzes	Sophie	1			Monsieur	Saillen	Lionel	1		
Madame	Farquet	Sarah	1			Monsieur	Sauthier	Ludovic	1		
Madame	Fellay	Fanny	1			Monsieur	Schraner	Malco	1		
Monsieur	Fellay	Sébastien	1			Monsieur	Terrettaz	Cédric	1		
Monsieur	Filliez	Olivier	1			Monsieur	Tissières	Mathieu	1		
Monsieur	Fournier	Romain	1			Monsieur	Troillet	Emmanuel	1		
Monsieur	Frossard	Alain		1		Monsieur	Vaudan	Christophe	1		
Monsieur	Gaillard	Christophe	1			Madame	Vaudan	Emily	1		
Monsieur	Gard	Pierre-André	1			Madame	Vaudan	Fanny	1		
Monsieur	Jelinek	Jan	1			Monsieur	Vaudan	Julien	1		
Monsieur	Joris	Thierry	1			Monsieur	Vaudan	Simon	1		

28	1	1
54	4	2
60		

90%



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Plenum du Conseil général de Val de Bagnes

Grande Salle, Espace Saint-Marc
Mercredi 10 décembre 2025, 19h30

Réseau wifi : Val de Bagnes Invite
Authentification via n° de téléphone privé



Val de Bagnes

1



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

1. Contrôle des présences

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



Val de Bagnes

2

2



Sommaire

1. **Contrôle des présences**
2. **Approbation ou modification de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal du Plenum du 19 novembre 2025**
4. **Budget 2026**
5. **Demande de crédit supplémentaire pour la Maison de Commune de CHF 1'900'000.- (rubrique 029.5040.09)**
6. **Validation du projet « MySTEP SA » (convention d'actionnaires et statuts)**
7. **Réponse au postulat « Mise en place d'une offre de devoirs surveillés pour les élèves des écoles primaires de Val de Bagnes » du 15.10.24 (P05)**
8. **Développement de l'interpellation de M. Melly « Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles » du 10.11.25 (I01)**
9. **Développement de la question écrite de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)**
10. **Développement de la question écrite de M. Saillen « Situation médicale à Verbier » du 02.12.25 (Q15)**
11. **Information sur la révision partielle du PAZ-RCCZ du secteur de Curala**
12. **Information sur la Gouille des Vernays**
13. **Information sur la situation d'ALTIS**
14. **Divers**

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



Val de Bagnes

3

3



1. **Contrôle des présences**
2. **Approbation ou modification de l'ordre du jour**

Approuvez-vous l'ordre du jour ?

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



Val de Bagnes

4

4



1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. **Approbation du procès-verbal du Plenum du 19 novembre 2025**

Approuvez-vous le procès-verbal du 19 novembre 2025 ?

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



5

5



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 19 novembre 2025
4. **Budget 2026**
5. Demande de crédit supplémentaire pour la Maison de Commune de CHF 1'900'000 (Nécessaire 929 2040 09)
6. Validation du projet « MYSTER SA » (convention d'actions sociales et sociales)
7. Réponse au postulat « Mise en place d'une offre de services surveillés pour les élèves des écoles primaires de Val de Bagnes » du 15.10.24 (P05)
8. Développement de l'interpellation de M. Melly « Pour une révision de détail imposée des avant-projets en amont des travaux » du 10.11.25 (Q11)
9. Développement de la question écrite de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la rue 7 » du 28.11.25 (Q14)
10. Développement de la question écrite de M. Santen « Situation médicale à Verbier » du 22.12.25 (Q15)
11. Information sur la révision partielle du PAZ-ROCE du secteur de Choral
12. Information sur la Gouille des Vernays
13. Information sur la situation d'ALTIS
14. Divers

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



6

6



Par Mélanie Mento, Conseillère municipale

01. Budget 2026 :

- 01 Amendements
- 02 Examen du budget de la Municipalité
- 03 Liste des objets soumis au vote séparé
- 04 Approbation du budget 2026

Plenum du Conseil général – 10 décembre 2025



7

7



Séance du Conseil municipal du 19 novembre 2025

Investissements

Compte	Libellé	Fonctionnement	Investissements		Remarque
		Amortissement	Recettes	Dépenses	
029.5040.37	Infrastructures sportives St-Marc			-2'000'000	Correction de la valeur retenue
		0	0	-2'000'000	

Séance du Conseil municipal du 9 décembre 2025

Investissements

Compte	Libellé	Fonctionnement	Investissements		Remarque
			Recettes	Dépenses	
790.5290.70	Rénovation Granges du Châble				Transféré sous Objets soumis au vote séparé
		0	0	0	
Incidence totale fonctionnement et investissement		0.00	0.00	-2'000'000.00	

Plenum du Conseil général – 10 décembre 2025



8

8



Budget 2026

Résultat après amendements

		CHF	
		Budget 2026	Résultat
1	Revenus financiers	153'789'800	153'789'800
2	Charges financières	129'114'900	129'114'900
3 = 1 - 2	Marge d'autofinancement	26'674'900	24'674'900
4	Amortissements	30'096'800	30'096'800
5	Attribution / (Prélèvement) sur financement spéciaux	486'900	486'900
6	Attribution à la réserve de politique budgétaire	0	0
7 = 3 - 4 - 5 - 6	Excédent de revenus (charges)	-5'908'800	-5'908'800
8	Investissements nets	52'444'700	50'444'700
9 = 3 - 8	Insuffisance de financement (-)	-27'769'800	-25'769'800

Plenum du Conseil général – 10 décembre 2025



1000000000

9

9



Fonctionnement

	Budget 2026	Budget 2025
Produits financiers	153'789'800	149'605'300
Charges financières	129'114'900	124'255'960
Marge d'autofinancement	24'674'900	25'349'340
Variation des financements spéciaux	486'900	-1'181'500
Amortissement	30'096'800	28'656'900
Résultat net (excédent de charges)	-5'908'800	-2'126'060

Plenum du Conseil général – 10 décembre 2025



1000000000

10

10

Budget 2026 $\Rightarrow$ Budget 2025		Charges CHF	Revenus CHF
	Frais de personnel (ept + augm. indiv. + ipc)	1'869'300	
220/221/222	Variation EM, IT, Admin finances et contribution (hors personnel)	466'450	74'800
029/8711	Entretien des bâtiments	487'000	
212/213	Ecole primaire et secondaire	233'700	
544/545	Renforcement des événements et du tourisme (Masterplan)	917'000	-314'000
3421/615/617/741	Travaux publics et environnement y.c. route cantonale	338'000	-69'300
412/530/550	Régimes sociaux, EMS et CMS	245'000	

Plenum du Conseil général – 10 décembre 2025

11

Budget 2026 $\Rightarrow$ Budget 2025		Charges CHF	Revenus CHF
791	Intempéries	1'200'000	
8711	Valorisation d'électricité, fermage, éclairages publics et énergies (EVB)	138'000	-3'785'500
910/911	Impôts personnes physiques et personnes morales		11'445'000
930	Péréquation financière	-154'000	70'000
	Autres	1'618'360	-736'500
	Variation de l'autofinancement	-674'440	

Plenum du Conseil général – 10 décembre 2025

12



Investissements 2026

	Budget 2026	Budget 2025
Dépenses	57'084'700	56'789'000
./. Recettes	6'640'000	3'307'200
= Investissements nets	50'444'700	53'481'800
./. Marge d'autofinancement	24'674'900	25'349'340
= Insuffisance de financement	-25'769'800	-28'132'460

Plenum du Conseil général – 10 décembre 2025



VVD de l'énergie

13

13



Récapitulatif 2026

	CHF
1 Produits financiers	153'789'800
2 Charges financières	129'114'900
3 = 1-2 Marge d'autofinancement	24'674'900
4 Variation des attributions aux financements spéciaux	486'900
5 Amortissements	30'096'800
6 = 3-4-5 Résultat net	-5'908'800
7 Investissements nets	50'444'700
8 = 3-7 Insuffisance de financement	-25'769'800

Plenum du Conseil général – 10 décembre 2025



VVD de l'énergie

14

14



Par Mélanie Mento, Conseillère municipale

Liste des objets soumis au vote séparé

Séance du Conseil communal du 9 décembre 2025

Investissements		Fonctionnement	Investissements		
Compte	Libellé		Recettes	Dépenses	Remarque
790.5290.70	Rénovation Granges du Châble			-90'000	Suppression du complément budget demandé
		0	0	0	
Incidence totale fonctionnement et investissement		0.00	0.00	-90'000	

Plenum du Conseil général – 10 décembre 2025



15

15



Budget 2026

Amendement de CHF 90'000.- de la Commission ATCM

Compte d'investissement 790.5290.70 rénovation granges du Châble



Objectifs

- Espaces de bureaux
- Salle de réunions et de conférences
- Valorisation exemplaire du patrimoine



Budget 2024

- CHF 300'000.-
- Développement du projet jusqu'à l'autorisation de construire (phases SIA 31-32-33)



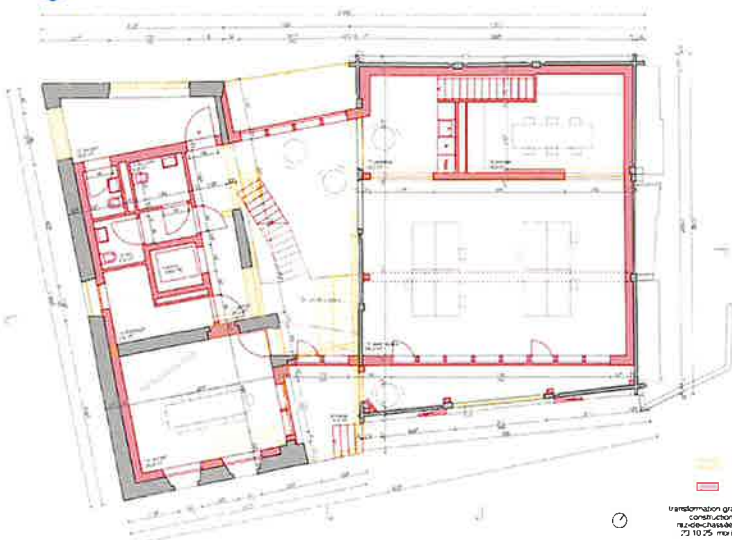
Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



16

16

COMMUNE DE VAL DE BAGNES



4 Salles de réunion/conférence
de 14.5m² à 61m²
pour une surface totale de 111m²

4 bureaux en open space
de 15m² à 54 m²
pour une surface totale de 184.5m²

Locaux de service
(WC, ascenseur, technique, kitchenette)

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025

CHM de l'énergie

17

COMMUNE DE VAL DE BAGNES

Aujourd'hui

- Projet prêt à être déposé à l'enquête
- Conçu de manière flexible et modulable
- Destiné à un ou plusieurs utilisateurs potentiels
- Estimation CHF 4'000'000.- ±15%

Budget 2026

- CHF 90'000.-
- Consolider le budget en vue de la demande de crédit d'engagement
- phase 41 – appels d'offres



Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025

CHM de l'énergie

18



Question

Approuvez-vous le maintien de la rubrique Rénovation de la grange du Châble de CHF 90'000.- au budget 2026 ?

Réunion du Conseil général - 10 décembre 2025



19

19



Question

Approuvez-vous le budget de la commune de Val de Bagnes présentant :

- **Un excédent de charges de CHF 5'908'800.-**
- **Des investissements nets de CHF 50'354'700**
- **Une insuffisance de financement de CHF 25'679'800**

Réunion du Conseil général - 10 décembre 2025



20

20



Sommaire

1. Contrôle des absences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 19 novembre 2025
4. Budget 2026
5. **Demande de crédit supplémentaire pour la Maison de Commune de CHF 1'900'000.- (rubrique 029.5040.09)**
6. Validation du projet « MySTEP SA » (convention d'actionnaires et statuts)
7. Réponse au postulat « Mise en place d'une offre de devoirs surveillés pour les élèves des écoles primaires de Val de Bagnes » du 15.10.24 (P05)
8. Développement de l'interpellation de M. Mally « Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles » du 10.11.25 (I01)
9. Développement de la question écrite de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 26.11.25 (Q14)
10. Développement de la question écrite de M. Sallien « Situation médicale à Verbier » du 02.12.25 (Q15)
11. Information sur la révision partielle du PAZ-ROGZ du secteur de Gurale
12. Information sur la Goulle des Vernays
13. Information sur la situation d'ALTIS
14. Divers

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



Office de l'énergie

21

21



Demande de crédit supplémentaire pour la Maison de Commune de CHF 1'900'000.- (rubrique 029.5040.09)



Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



Office de l'énergie

22

22



Crédit supplémentaire pour la Maison de Commune

Historique du projet

Construite en 1522, la Maison de Commune témoigne d'une longue histoire marquée par de nombreuses transformations et réaffectations.

- 2016** Lancement du projet de rénovation et d'agrandissement de la Maison de Commune
- 2017** Attribution du mandat pour les phases SIA 4.31 à 4.33 aux bureaux Alp'Architecture et Philippe Vaudan
- 2018** Obtention de l'autorisation de construire
- 2019** Attribution du mandat pour les phases SIA 4.41 à 5.53 au bureau Philippe Bruchez Architecture SA
- 09.2022** Début des travaux
- 2025** Modification du projet et reprise du chantier



Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



23

23



Crédit supplémentaire pour la Maison de Commune

Modifications apportées au projet en 2025 – Espace des combles

- Abaissement de la dalle des combles et modification de la charpente
- Réaménagement intérieur afin de créer un espace multifonctionnel permettant d'accueillir des séances du Conseil municipal ou bourgeoisial, ainsi que de présentations, conférences ou autres événements institutionnels
- Suppression des marches entre la terrasse, l'ascenseur et la salle bourgeoisiale, garantissant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

Ces modifications ont pu être apportées par la classification de l'objet en note 4+ lors de l'inventaire du Châblé, alors qu'il était initialement prévu en note 3.



Avant



Après

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



24

24

Crédit supplémentaire pour la Maison de Commune



Combles – Aménagement de type «séance» et «conférence»

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



Val de Bagnes

25

25

Crédit supplémentaire pour la Maison de Commune

Modifications apportées au projet en 2025 – Matérialité

- Renforcement de la qualité des aménagements dans les espaces ouverts au public, en privilégiant des matériaux de meilleure qualité
- Utilisation de matériaux de couleur neutre — béton apparent, bois, vert naturel de la pierre de Salvan — afin de permettre une intégration harmonieuse du mobilier actuellement utilisé par les services
- Renforcement de la qualité acoustique des espaces



PAVEMENT BETON APPARENT



MUR PANEL ACOUSTIC MICROPOROS BEIG/BLANC



PILIER PIERRE NATURELLE - PIERRE DE SALVAN



MUR EN PLATINE / REVETEMENT ACOUSTIC



MUR TAPIS ACOUSTIC

Bureaux et espaces communs



PLAFOND ACOUSTIC TRENCÉ MAILLES



Salle des combles

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



Val de Bagnes

26

26



Crédit supplémentaire pour la Maison de Commune

Coût de construction - planification pluriannuelle des investissements

Planification budgétaire			
2015	Selon décision bourgeoisiale	CHF	5'500'000.00
2021	Report de provision	CHF	872'732.75
2023	Demande de budget d'investissement ordinaire pour 2024	CHF	1'400'000.00
Budget global alloué		CHF	7'772'732.75
Dépenses engagées entre janvier 2018 et septembre 2025			
Etudes et travaux (total au 1^{er} septembre 2025)		CHF	3'310'839.77
Solde disponible au 1 ^{er} septembre 2025			
Solde disponible (total au 1^{er} septembre 2025)		CHF	4'461'892.98

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



27

27



Crédit supplémentaire pour la Maison de Commune

Coût de construction

Budget	
Budget global alloué	CHF 7'772'732.75
Montant du devis révisé initial	CHF 7'652'149.30
Différence / réserve	CHF 120'583.45
Montant du devis révisé par architecte / septembre 2025	CHF 9'461'601.54
Plus-value par rapport au devis révisé initial	CHF 1'809'452.24

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



28

28



Crédit supplémentaire pour la Maison de Commune

Coût de construction

Plus-values par rapport au devis révisé initial de l'architecte* CHF 1'809'452.24

Subventions attendues Les montants des subventions avaient été à tort déduits par l'architecte du coût de l'ouvrage, réduisant le montant total. Ce point a dû être rectifié.	CHF	314'190.00
Diverses factures 2018-2023 Les factures ont été traitées directement par le maître de l'ouvrage et non reportées dans le coût de l'ouvrage de l'architecte. Ce point a dû être rectifié.	CHF	31'784.50
Plus-value combles	CHF	604'947.40
Plus-value matérialité (parties communes et combles)	CHF	384'314.55
Plus-value acoustique	CHF	155'000.00
Plus-value liée à la complexité du site Bâtiment historique et structure déficiente	CHF	252'299.25
Autres plus-values	CHF	66'916.54

* selon l'annexe E du rapport de demande de crédit supplémentaire

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



29

29



Crédit supplémentaire pour la Maison de Commune

Coût de construction

Montants supplémentaires internes CHF 215'294.45

Prestations BAMO Prestations du bureau d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (BAMO), chargé d'accompagner et de contrôler le travail du bureau d'architectes mandaté	CHF	161'069.00
Prestations CFC 291 (SIA 32/52) Prestations d'architectes pour la phase SIA 52 (non incluse dans le mandat confié au bureau Philippe Bruchez Architecture SA)	CHF	44'225.45
Réserve	CHF	10'000.00

Les montants sont gérés directement par le Service des projets de développement et ne sont pas communiqués au bureau Bruchez pour des raisons de confidentialité.

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



30

30



Crédit supplémentaire pour la Maison de Commune

Coût de construction

Budget	
Budget global alloué	CHF 7'772'732.75
Montant du devis révisé initial	CHF 7'521'149.30
Différence (CHF) //	CHF 120'583.45
Montant du devis révisé par l'architecte - septembre 2025	CHF 9'401'731.54
Plus-value par rapport au devis révisé initial	CHF 1'809'452.24
Montants supplémentaires internes	CHF 215'294.45
Plus-value par rapport au devis révisé initial (y compris les prestations suppl.)	CHF 2'024'746.69
Plus-value par rapport au budget global alloué (y compris les prestations suppl.)	CHF 1'904'163.24

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



31

31



Crédit supplémentaire pour la Maison de Commune

Coût de construction

Compte tenu de l'ensemble des éléments mentionnés, le coût total prévisionnel de l'ouvrage s'élève désormais à **CHF 9'676'896.- TTC**, soit une différence de **CHF 1'904'163.24 TTC** par rapport au budget actuellement disponible.

Tous les coûts liés aux modifications seront à la charge exclusive de la Commune, et non de la Bourgeoisie.

Demande de crédit supplémentaire	
Montant sollicité auprès du Conseil général	CHF 1'900'000.-

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



32

32



Question

**Approuvez-vous la demande de crédit supplémentaire pour la
Maison de Commune de CHF 1'900'000.- (rubrique 029.5040.09) ?**

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



Val de Bagnes

33

33



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 19 novembre 2025
4. Budget 2026
5. Demande de crédit supplémentaire pour la Maison de Commune de CHF 1'900'000.- (rubrique 029.5040.09)
6. **Validation du projet « MySTEP SA » (convention d'actionnaires et statuts)**
7. Réponse au postulat « Mise en place d'une offre de devoirs surveillés pour les élèves des écoles primaires de Val de Bagnes » du 18.10.24 (P25)
8. Développement de l'interpellation de M. Mally « Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles » du 10.11.25 (Q1)
9. Développement de la question écrite de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q*4)
10. Développement de la question écrite de M. Saillon « Situation médicale a/Verbier » du 02.12.25 (Q19)
11. Information sur la révision partielle du PAZ-RCCZ du secteur de Gurain
12. Information sur la Gouille des Vernays
13. Information sur la situation d'ALTS
14. Divers

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



Val de Bagnes

34

34



Validation du projet « MySTEP SA » (convention d'actionnaires et statuts)

- Message de la municipalité du 28 octobre 2025 transmis au Conseil général
- Objectif : raccorder l'ancienne commune de Vollèges à la STEP de Martigny
 - 8 communes partenaires
 - Création d'une société de gestion (MyStep SA) (convention et statuts)
 - Participation de Val de Bagnes : 4,14%
 - Planification financière prévue entre 2026 et 2040

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



Val de Bagnes

35

35



Question

Approuvez-vous le projet MySTEP SA (convention d'actionnaires et statuts) ?

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



Val de Bagnes

36

36



Sommaire

1. Contrôle des présentes
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 19 novembre 2025
4. Budget 2026
5. Demande de crédit supplémentaire pour la Maison de Commune de CHF 1'000'000.- (rubrique 020 5040 09)
6. Validation du projet « MySTEP SA » (convention d'adhésion et statuts)
7. **Réponse au postulat « Mise en place d'une offre de devoirs surveillés pour les élèves des écoles primaires de Val de Bagnes » du 15.10.24 (P05)**
8. Développement de l'interpellation de M. Melly « Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles » du 10.11.25 (O1)
9. Développement de la question écrite de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 26.11.25 (O14)
10. Développement de la question écrite de M. Sallen « Situation médicale à Val d'Audouze ? » du 10.12.25 (O15)
11. Informations sur la révision partielle du PAZ-POD2 du secteur de Gurnib
12. Information sur la Goutte des Mercats
13. Information sur la situation d'AUTIS
14. Divers

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



Val de Bagnes

37

37



Réponse au postulat « Mise en place d'une offre de devoirs surveillés pour les élèves des écoles primaires de Val de Bagnes » du 15.10.24 (P05)

Décision du Conseil municipal concernant la mise en place d'une offre de devoirs surveillés pour les écoles primaires de Val de Bagnes.

- Développement de la réponse par Anne-Michèle Lack



Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



Val de Bagnes

38

38



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 19 novembre 2025
4. Budget 2026
5. Demande de crédit supplémentaire pour la Maison de Commune de CHF 1'900'000.- (rubrique 029.5040.09)
6. Validation du projet « MVS TEP SA » (convention d'actionnaires et statuts)
7. Réponse au postulat « Mise en place d'une offre de devoirs surveillés pour les élèves des écoles primaires de Val de Bagnes » du 15.10.24 (P05)
8. **Développement de l'interpellation de M. Melly « Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles » du 10.11.25 (I01)**
9. Développement de la question écrite de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)
10. Développement de la question écrite de M. Saillen « Situation modérate A Verbier » du 02.12.25 (Q15)
11. Information sur la révision partielle du PAZ-ROOZ du secteur de Culpa
12. Information sur la Goutte des Vernays
13. Information sur la situation d'ALTIS
14. Divers

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



Val de Bagnes

39

39



Développement de l'interpellation de M. Melly « Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles » du 10.11.25 (I01)

Développement de l'interpellation par M. Melly

Préavis communal

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



Val de Bagnes

40

40



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation du modificatif de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 13 novembre 2025
4. Budget 2026
5. Demande de crédit supplémentaire pour la Maison de Commune de CHF 1'000'000. (question 029.60.40.00)
6. Validation du projet « MySTEP SA » (convention d'actionnaires et statuts)
7. Réponse au postulat « Mise en place d'une offre de devants surveillés pour les élèves des écoles primaires de Val de Bagnes » du 16.10.21 (P05)
8. Développement de l'interpellation de M. Mally « Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles » du 10.11.25 (P01)
9. **Développement de la question écrite de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)**
10. Développement de la question écrite de M. Saliba « Situation médicale à Verbier » du 02.12.25 (Q15)
11. Information sur la région partielle du PAZ 8002 du secteur de Choral
12. Information sur la Goulle des Verneys
13. Information sur la situation d'ALPIS
14. Divers

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



Val de Bagnes

41

41



Développement de la question écrite de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)

Développement de la question par M. Moser

Préavis communal

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



Val de Bagnes

42

42



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 19 novembre 2025
4. Budget 2026
5. Demande de crédit supplémentaire pour la Maison de Commune de CHF 1'900'000.- (rubrique 029.5040.09)
6. Validation du projet « MySTEP SA » (convention d'actionnaires et statuts)
7. Réponse au postulat « Mise en place d'une offre de devoirs surveillés pour les élèves des écoles primaires de Val de Bagnes » du 15.10.24 (P05)
8. Développement de l'interpellation de M. Meilly « Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles » du 10.11.25 (I01)
9. Développement de la question écrite de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)
10. **Développement de la question écrite de M. Saillen « Situation médicale à Verbier » du 02.12.25 (Q15)**
11. Information sur la révision partielle du PAZ-ROOZ du secteur de Gurale
12. Information sur la Coupe des Villnays
13. Information sur la situation d'ALTIS
14. Divers

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



43

43



Développement de la question écrite de M. Saillen « Situation médicale à Verbier » du 03.12.25 (Q15)

Développement de la question par M. Saillen

Préavis communal

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



44

44



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 19 novembre 2025
4. Budget 2026
5. Demande de crédit supplémentaire pour la Maison de Commune de CHF 1'900'000.- (rubrique 029.5040.09)
6. Validation du projet « MySTEP SA » (convention d'actionnaires et statuts)
7. Réponse au postulat « Mise en place d'une offre de devoirs surveillés pour les élèves des écoles primaires de Val de Bagnes » du 15.10.24 (P05)
8. Développement de l'interpellation de M. Melly « Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles » du 10.11.25 (I01)
9. Développement de la question écrite de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 26.11.25 (Q14)
10. Développement de la question écrite de M. Sallien « Situation médicale à Verbier » du 02.12.25 (Q15)
11. **Information sur la révision partielle du PAZ-RCCZ du secteur de Curala**
12. Information sur la Goulle des Verrays
13. Information sur la situation à Aëtis
14. Divers

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



2025-2026

45

45



Information sur la révision partielle du PAZ-RCCZ du secteur de Curala

1. Enjeux du projet
2. Le projet
3. Objectifs 2026



Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



2025-2026

46

46



Information sur la révision partielle du PAZ-RCCZ du secteur de Curala

1. Enjeux du projet



Le développement d'**appartements** adaptés et à prix du marché local (destinés à la **résidence principale**)



La création de **surfaces commerciales**



La réalisation de **bureaux**



La construction d'**appartements à vocation touristique**



La mise en place d'un **hôtel**



La création d'un **lieu de vie** pour la population (places et parcs publics)



La réalisation d'un **parking** pour les besoins du projet et en partie du public



L'amélioration des axes de **mobilité douce**



L'aménagement d'une **gare routière**

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



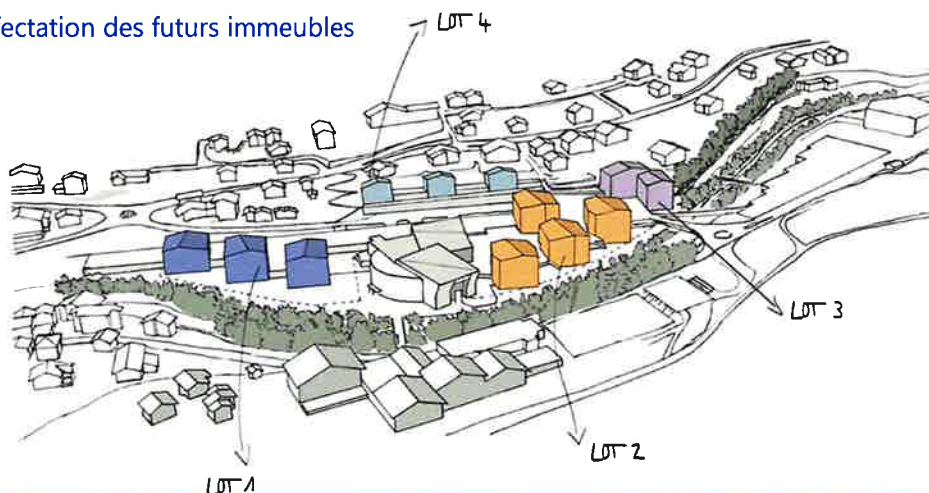
47

47



Information sur la révision partielle du PAZ-RCCZ du secteur de Curala

2. Affectation des futurs immeubles



Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025

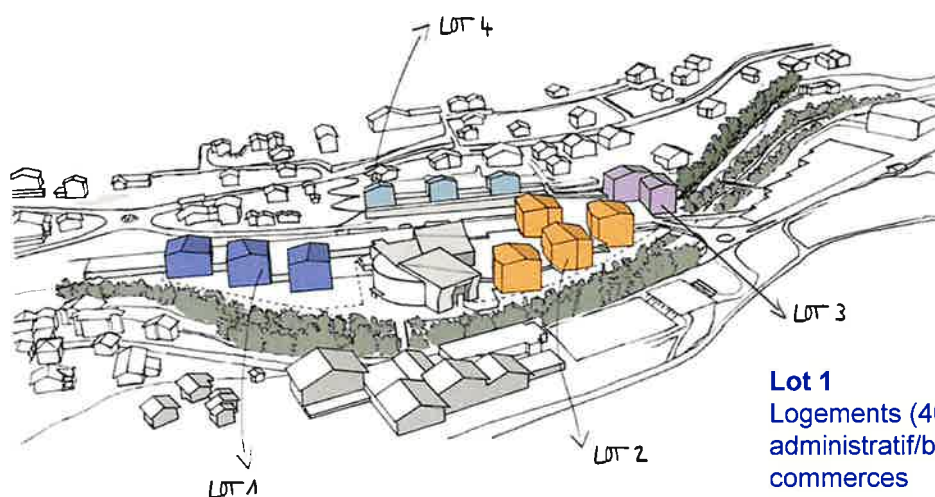


48

48



Information sur la révision partielle du PAZ-RCCZ du secteur de Curala



Lot 1
Logements (40) ~4200m²
administratif/bureaux ~1500m²
commerces ~1000m²

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



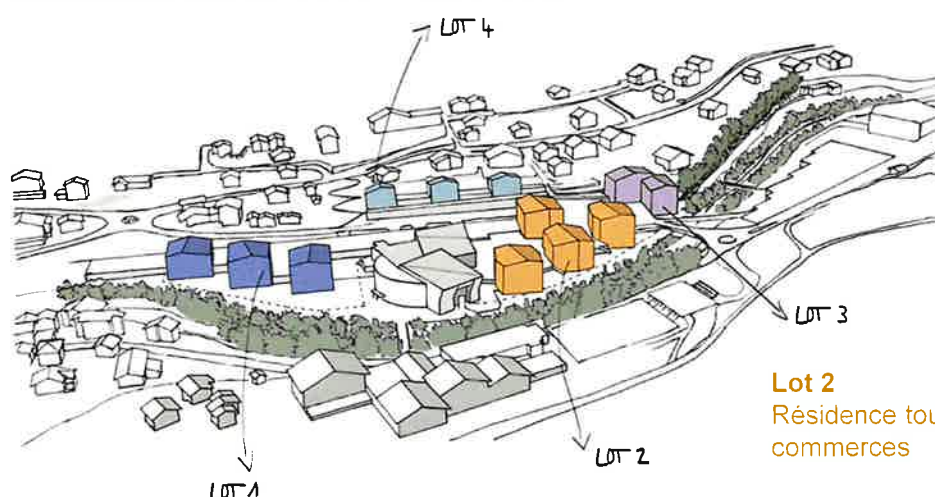
Val de Bagnes

49

49



Information sur la révision partielle du PAZ-RCCZ du secteur de Curala



Lot 2
Résidence touristique ~1000m²
commerces

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



Val de Bagnes

50

50



Information sur la révision partielle du PAZ-RCCZ du secteur de Curala



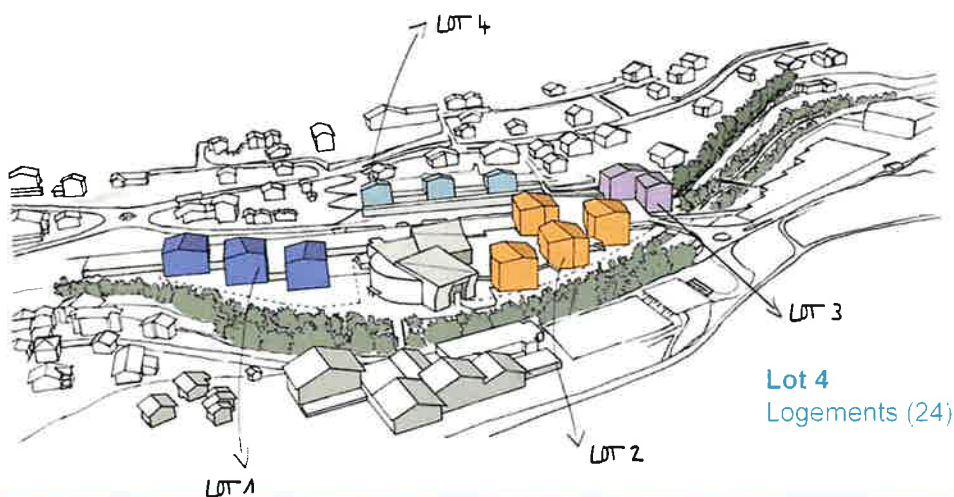
Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



51



Information sur la révision partielle du PAZ-RCCZ du secteur de Curala



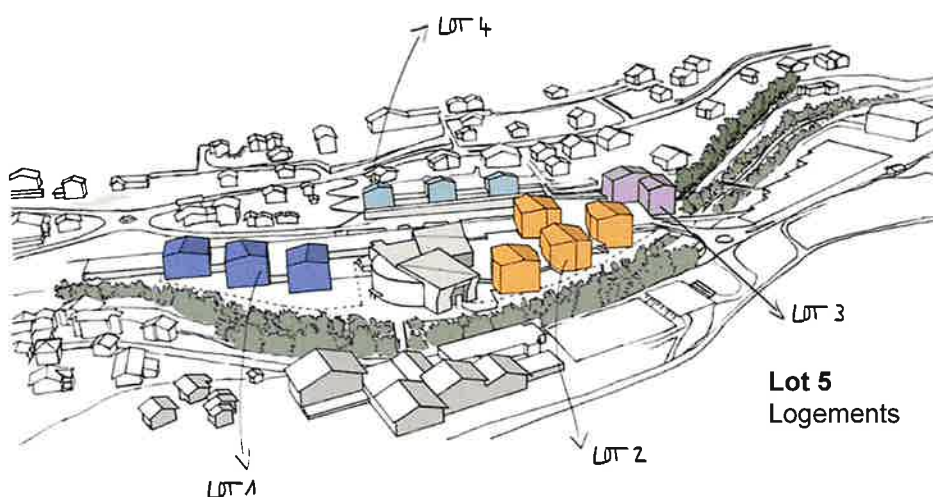
Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



52



Information sur la révision partielle du PAZ-RCCZ du secteur de Curala



Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



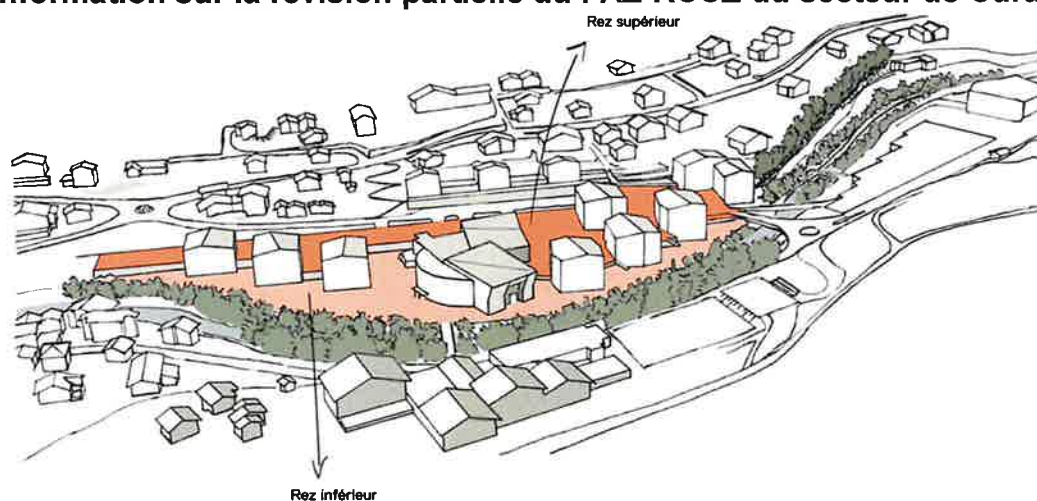
CH de Valais

53

53



Information sur la révision partielle du PAZ-RCCZ du secteur de Curala



Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



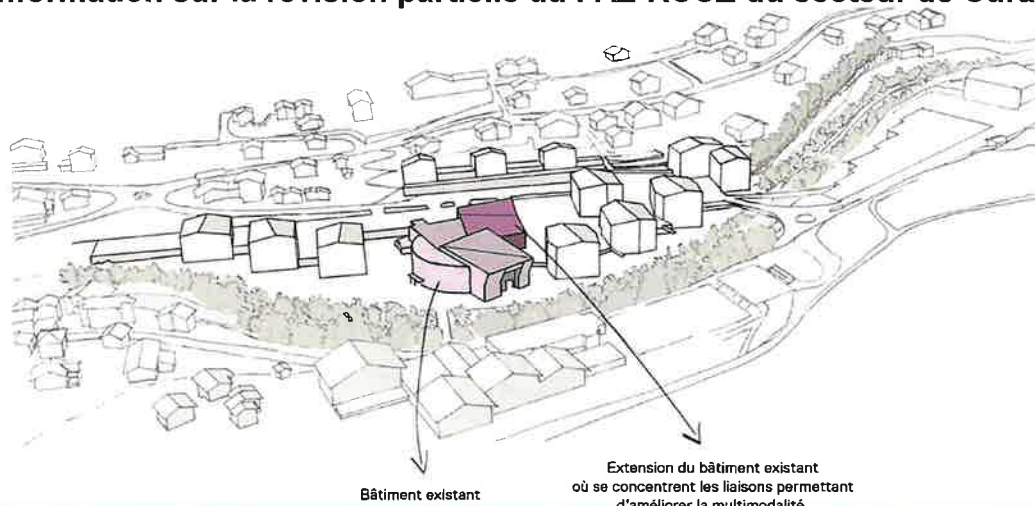
CH de Valais

54

54



Information sur la révision partielle du PAZ-RCCZ du secteur de Curala



Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025

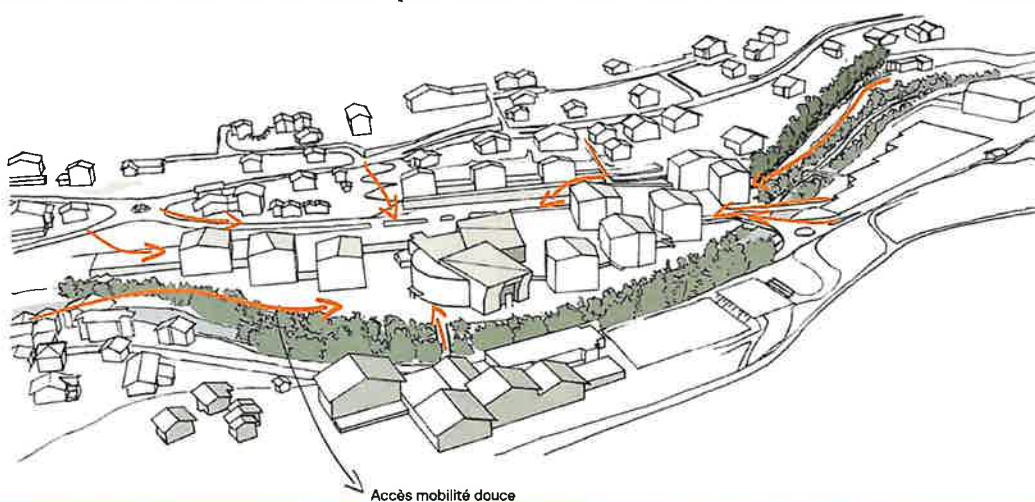


55

55



Information sur la révision partielle du PAZ-RCCZ du secteur de Curala



Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025

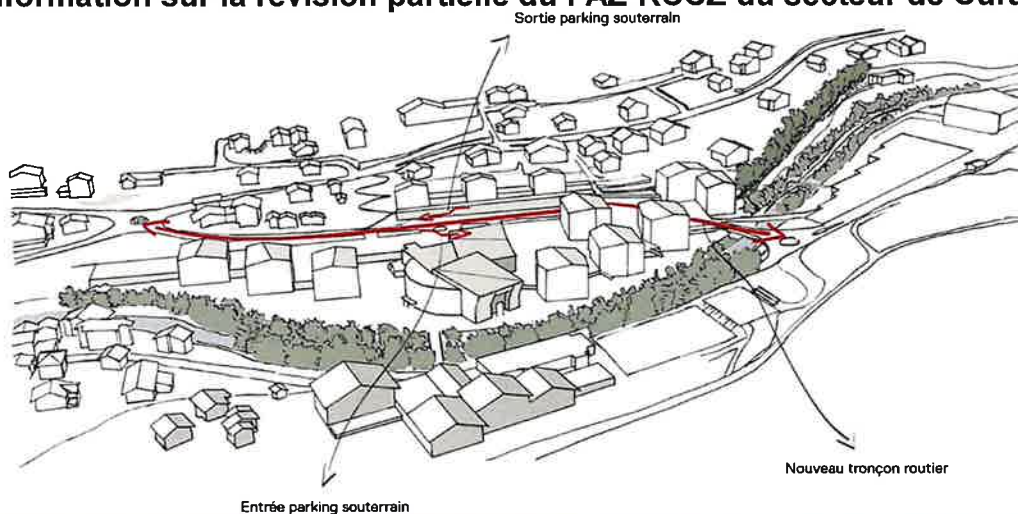


56

56



Information sur la révision partielle du PAZ-RCCZ du secteur de Curala



Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025

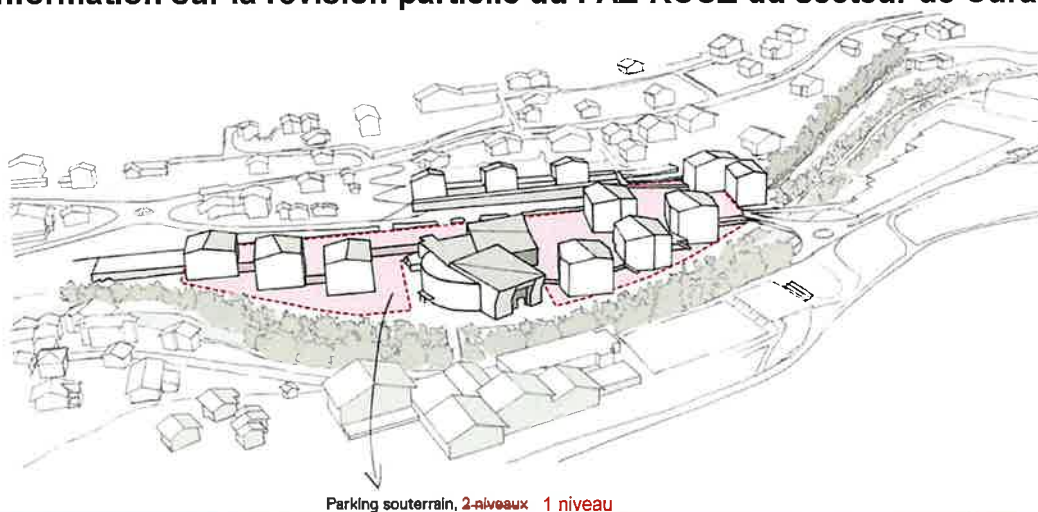


57

57



Information sur la révision partielle du PAZ-RCCZ du secteur de Curala



Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025

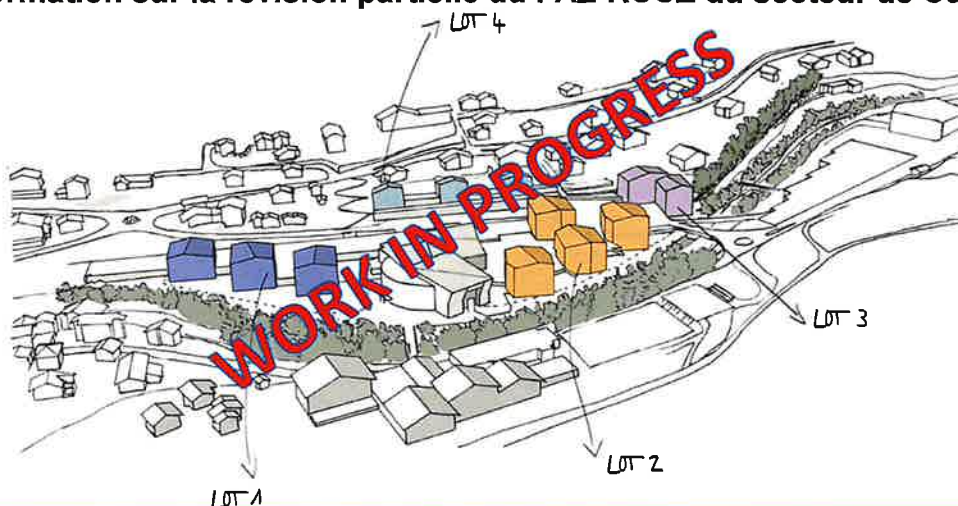


58

58



Information sur la révision partielle du PAZ-RCCZ du secteur de Curala



Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



59

59



Information sur la révision partielle du PAZ-RCCZ du secteur de Curala

3. Objectifs 2026



Mise à l'enquête de la
modification partielle de plan
de zone - automne 2026



Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



60

60



Information sur la révision partielle du PAZ-RCCZ du secteur de Curala

3. Objectifs 2026



Développement du plan de quartier



Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025

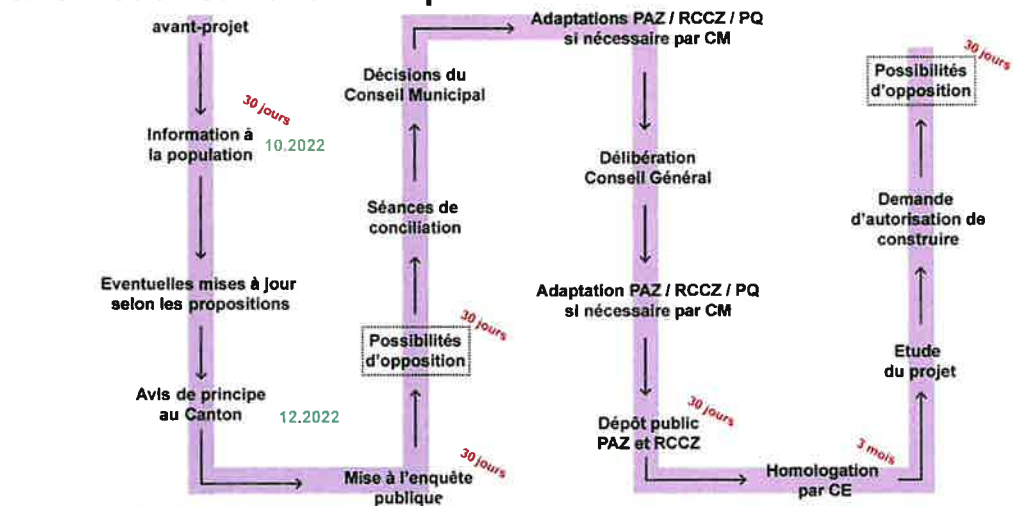


61

61



Information sur la révision partielle du PAZ-RCCZ du secteur de Curala



Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



62

62



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 19 novembre 2025
4. Budget 2026
5. Demande de crédit supplémentaire pour la Maison de Commune de CHF 1'600'000 – (rubrique 029.5040.09)
6. Validation du projet « MySTEP SA » (convention d'actionnaires et statuts)
7. Réponse au postulat « Mise en place d'une offre de loisirs surveillés pour les élèves des écoles primaires de Val de Bagnes » du 15.10.24 (P05)
8. Développement de l'interpellation de M. Molli « Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles » du 10.11.25 (I01)
9. Développement de la question écrite de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 26.11.25 (Q14)
10. Développement de la question écrite de M. Sallien « Situation médicale à Verbier » du 02.12.25 (Q15)
11. Information sur la révision partielle du PAZ-ROZ du secteur de Gimpla
12. **Information sur la Gouille des Vernays**
13. Information sur la situation d'ALTIS
14. Divers

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



100% Énergie

63

63



Information sur la Gouille des Vernays

1. Enjeux du projet
2. Etat actuel
3. Projet de MPPAZ – PAD
4. Prochaines étapes



Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



100% Énergie

64

64

Information sur la Gouille des Vernays

1. Enjeux du projet

-  Revitalisation de la Dranse
-  Protection de l'espace réservé aux eaux (ERE)
-  Intérêt public (loisirs, détente)
-  Activités économiques d'artisanat et de traitement des matériaux
-  Protection de la nature et du paysage
-  Mise en conformité de l'affectation avec l'utilisation du sol



Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



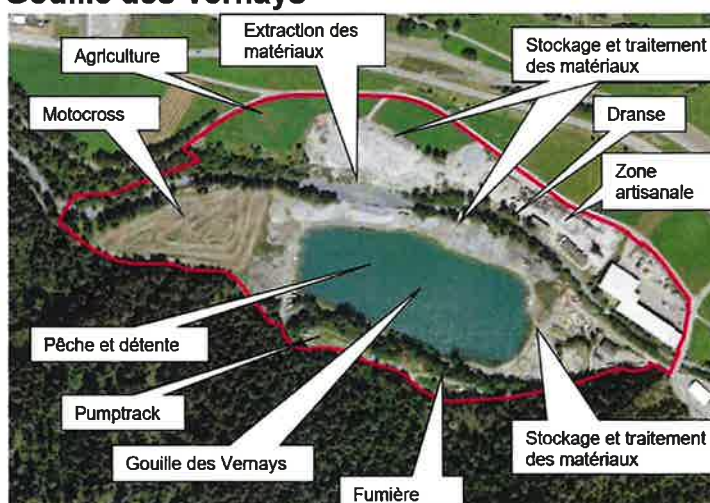
65

65

Information sur la Gouille des Vernays

2. Etat actuel

Activités actuelles
autour de la Gouille des
Vernays



Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



66

66



Information sur la Gouille des Vernays

2. Etat actuel

Procédure légale selon art. 33ss LcAT

- **Élaboration MPPZ Secteur «Gouille des Vernays» et «Champsec» et PAD Secteur «Gouille des Vernays»**
- Études techniques
- **Information publique**
- Période d'observation : 30.06 – 08.08.2023
- **Avis de principe**
- Envoi pour avis de principe : 14 janvier 2024
- **Retour de l'avis de principe : 15 mai 2025**
- **Adaptations et/ou compléments à effectuer** → **Étape actuelle**
- **Enquête publique**
- Ouverture des droits d'opposition
- **Présentation et adoption par le Conseil général**
- Publication de la MPPZ et du PAD et annonce dans le bulletin officiel

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



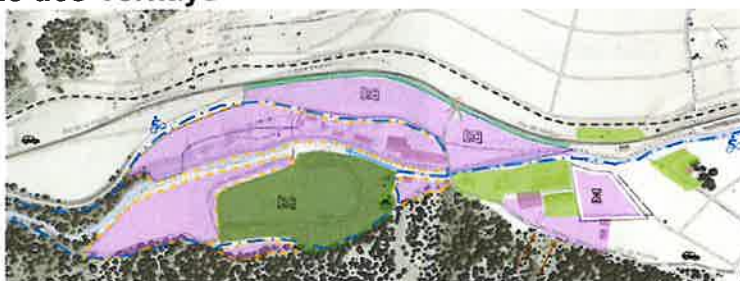
67

67



Information sur la Gouille des Vernays

3. Projet de MPPAZ-PAD



Plan-guide secteur
des Vernays

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



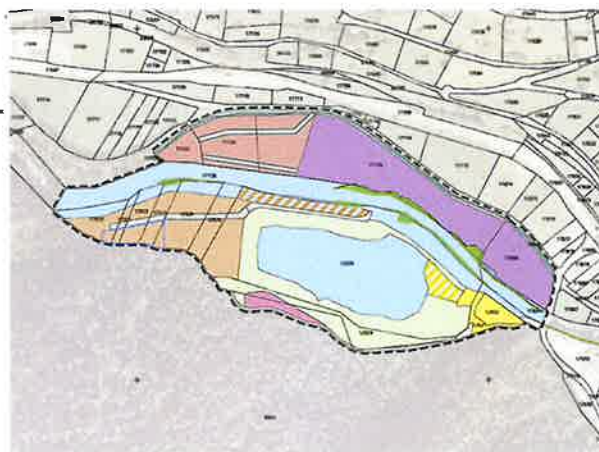
68

68

Information sur la Gouille des Vernays

3. Projet de MPPAZ-PAD

- Légende**
-  Péninsule du PAD
 - Secteurs du PAD**
 -  Secteur artisanal
 -  Secteur artisanal de dépôt temporaire et traitement de matériaux
 -  Secteur de dépôt temporaire des matériaux charriés
 -  Secteur d'extraction des matériaux charriés
 -  Secteur d'activités sportives et récréatives
 -  Secteur nature et détente
 -  Secteur de constructions et d'installations publiques
 -  Secteur de circulation
 -  Secteur de protection de la nature
 -  Secteur de transition paysagère
 -  Secteur des eaux et des rives
 - Secteurs superposés**
 -  Surfaces étanches
 - A titre indicatif**
 -  Forêt définitive
 -  Aire forestière
- Echelle 1:3 000
0 25 50 100 Mètres



PAD envoyé pour
avis de principe

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



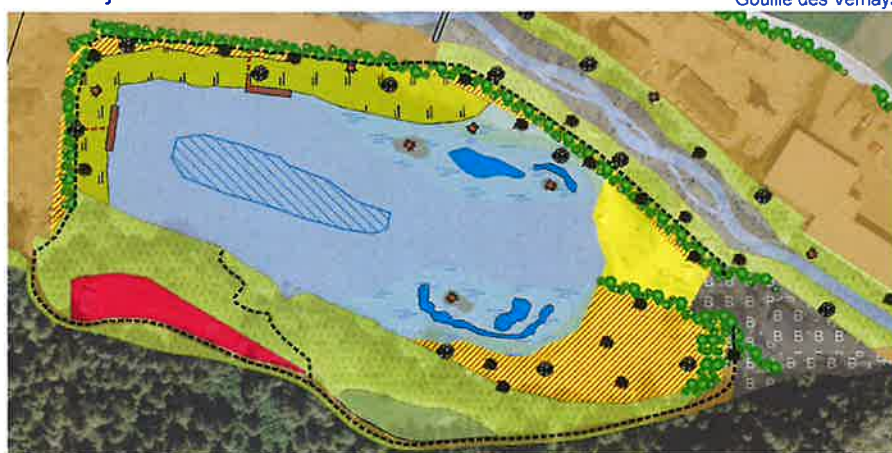
89

69

Information sur la Gouille des Vernays

3. Projet de MPPAZ-PAD

Principe d'aménagement autour de la
Gouille des Vernays



- Aménagement de la zone nature**
-  Lac
 -  Oranse (lit mineur)
 -  Zone avec eaux profond (>15m)
 -  Hauts-fonds
 -  Mares
 -  Mars
 -  Mort
 -  Alluvions
 -  Prairie humide
 -  Prairie fleurie
 -  Prairie (nature et loisirs)
 -  Boisement
 -  Ponion
 -  Haie indigène
 -  Tas de pierre
 -  Souche
 -  Tas de bois
 -  Chemin piétonnier
 -  Cheminement sur pilotis
- Éléments conservés**
-  Fumière
 -  Pumptrack
 -  Pont actuel

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



70

70



Information sur la Gouille des Vernays

4. Prochaines étapes

➤ Effectuer les adaptations et/ou compléments qui répondent à l'avis de principe

➤ Suite de la procédure légale :
art. 34ss. LcAT

Enquête publique

Ouverture des droits d'opposition

Adoption au Conseil général

Publication du dossier et annonce dans le bulletin officiel

Homologation par le Conseil d'État

Ouverture des droits de recours

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



71

71



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 19 novembre 2025
4. Budget 2026
5. Demande de crédit supplémentaire pour la Maison de Commune de CHF 1'900'000 - (rubrique 029.50.40.09)
6. Validation du projet « MySTEP SA » (convention d'actionnaires et statuts)
7. Réponse au postulat « Mise en place d'une offre de devotes surveilles pour les élèves des écoles primaires du Val de Bagnes » du 15.10.24 (P05)
8. Développement de l'interpellation de M. Mally « Pour une révision du statut impose des avant-toits en ardoises visibles » du 19.11.25 (I01)
9. Développement de la question écrite de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)
10. Développement de la question écrite de M. Saillen « Situation médicale à Verbier » du 02.12.25 (Q15)
11. Information sur la révision partielle du PAZ-RCCZ du secteur de Corala
12. Information sur la Gouille des Vernays
13. **Information sur la situation d'ALTIS**
14. Divers

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



72

72



Information sur la situation d'ALTIS

- Offre PwC validée par le Conseil municipal le 26.11.2025
- **Mandat octroyé:**
 - Fournir au Conseil municipal un examen indépendant de la situation d'ALTIS Groupe SA
 - Analyse de la situation initiale
 - Analyse détaillée des structures de gouvernance interne
 - Recommandations
 - Définition de la stratégie du propriétaire
 - Résultats des travaux et rapports
- **Rapport : « Résumé de 6 mois de gouvernance »**
- **Une présentation des résultats sera faite aux membres du Conseil général**

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



Val de Bagnes

73

73



Sommaire

1. Contrôle des instances
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 19 novembre 2025
4. Budget 2026
5. Demande de crédit supplémentaire pour la Maison de Commune de CHF 1'800'000 - (tribunaux 029 5040 09)
6. Validation du projet « MySTEP SA » (convention d'actionnaires et statuts)
7. Réponse au conseil - Mise en place d'une offre de travaux surveillés pour les élèves des écoles primaires de Val de Bagnes - du 15.10.24 (PQ5)
8. Développement de l'interpellation de M. Mally - Pour une révision du coût imposé des avant-toits en ardoises vitrées - du 10.11.25 (PQ1)
9. Développement de la question écrite de M. Moser - Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la neige ? - du 28.11.25 (Q14)
10. Développement de la question écrite de M. Sathien - Situation médicale - Verrier - du 02.12.25 (Q15)
11. Information sur la révision partielle du PAZ-ROZ du secteur de Curial
12. Information sur la Goulle des Vemays
13. Information sur la situation d'ALTIS
14. **Divers**

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



Val de Bagnes

74

74



Divers

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025

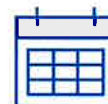


75

75



Prochains plenums



Dates 2026 :

- 1^{er} avril 2026 à 19h30 Espace Saint-Marc
- 10 juin 2026 à 19h30 Salle polyvalente de Verbier
- 9 septembre 2026 à 19h30 Espace Saint-Marc
- 18 novembre 2026 à 19h30 Salle polyvalente de Bruson
- 9 décembre 2026 à 19h30 Salle polyvalente de Vollèges

Plenum du Conseil général - 10 décembre 2025



76

76



Merci de votre
attention et
maintenant place à
l'apéro

Plenum du Conseil général – 10 décembre 2025



77



MESSAGE DE LA MUNICIPALITE

TRANSFORMATION ET AGRANDISSEMENT DE LA MAISON DE COMMUNE AU CHÂBLE

Demande de crédit supplémentaire de CHF 1'900'000.- pour la transformation et l'agrandissement de la Maison de commune au Châble.

Contexte

Parmi les projets majeurs engagés par la Commune de Val de Bagnes, la transformation et l'agrandissement de la Maison de commune au Châble occupent une place prépondérante.

Édifié en 1522, ce bâtiment emblématique du Val de Bagnes, qui a connu de nombreuses transformations et réaffectations au fil des siècles, fait actuellement l'objet d'une rénovation complète.

Au début de l'année 2025, le projet a été repensé afin de mieux répondre aux évolutions organisationnelles de l'administration communale. Une réflexion globale sur la répartition des services dans les bâtiments administratifs a permis de définir ceux appelés à intégrer la nouvelle Maison de commune, avec une adaptation précise des espaces aux besoins spécifiques de chaque service.

Ainsi les dicastères et services suivants intégreront le bâtiment : Secrétariat général, Administration générale, Jeunesse, formation et cohésion sociale, Finances et Gestion, Cadastre. Le bâtiment offrira 45 postes de travail ainsi que quatre salles de réunion pouvant accueillir de 4 à 10 personnes.

Parallèlement, une étude complémentaire a conduit à repenser l'aménagement des combles, qui accueilleront une salle bourgeoise multifonctionnelle d'environ 90 m², capable de recevoir jusqu'à 50 personnes. Une terrasse extérieure attenante offrira une vue dégagée sur le paysage environnant.

La matérialité du projet a également été revue afin d'améliorer la qualité des aménagements dans les espaces ouverts au public, tout en renforçant le confort acoustique des locaux. L'ambition est d'offrir à l'administration et à la population un bâtiment fonctionnel, sobre, élégant, et représentatif de l'identité ainsi que des valeurs de la collectivité.

Ce projet s'inscrit en parfaite cohérence avec les autres développements déjà engagés ou à venir, tels que le projet des Granges du Châble ou la requalification des espaces publics au Châble.

Enfin, l'octroi par le Conseil général d'un crédit supplémentaire de CHF 1'900'000.- permettra de mener à bien les travaux en cours et de livrer, d'ici fin 2026, un bâtiment pleinement fonctionnel, à la hauteur des attentes des utilisateurs et de l'image de la Commune.

Décision

Afin de répondre aux besoins de l'administration communale et d'augmenter la qualité des aménagements dans les espaces ouverts au public, le Conseil municipal propose au Conseil général d'approuver un crédit supplémentaire de CHF 1'900'000.- pour la transformation et l'agrandissement de la Maison de commune au Châble.

Annexe

Rapport « Demande de crédit supplémentaire au Conseil général – Transformation et agrandissement de la Maison de commune au Châble »

Message approuvé par le Conseil municipal le 14 octobre 2025.

Commune de Val de Bagnes



Fabien Sauthier
Président de Commune



Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général



MESSAGE DE LA MUNICIPALITE

concernant l'adhésion de Val de Bagnes à la future STEP de Martigny (MySTEP SA)

Contexte

Les eaux usées de l'ancienne commune de Vollèges sont évacuées et traitées à la station d'épuration (STEP) de la Ville de Martigny. Celle-ci a été construite en 1975 pour une capacité de 10'000 habitants. Au fil des années, plusieurs travaux importants ont permis d'améliorer les procédés et de se conformer à l'évolution des lois, de la population et du tissu économique. Aujourd'hui, la STEP, propriété de la Ville de Martigny, assure les prestations régaliennes pour 8 communes représentant un bassin de population de 42'000 habitants.

Actuellement, si certains procédés donnent satisfaction comme le prétraitement, d'autres sont réalisés sur des installations d'origine vétustes comme les décanteurs, les biologies et le bâtiment de service. Avec l'augmentation des eaux usées et de la pollution à traiter, la STEP est en sous capacité sur les filières des eaux et des boues depuis des années et ne respecte pas certaines normes de rejet dans le canal du Syndicat puis dans le Rhône.

La commune de Val de Bagnes fait partie de l'association intercommunale AELOVS (Association pour l'évacuation des eaux usées des communes de Liddes, Orsières, Vollèges et Sembrancher) qui gère les infrastructures et réseaux qui relient les communes à Martigny (conduites, chambres, déversoirs d'orages, débitmètres), et s'accordent ensuite avec la Ville de Martigny. Selon les clés de répartition, les dépenses d'exploitation d'AELOVS sont calculées et réparties entre les associés précités selon les équivalents-habitants (EH). Dès 2021 et la fusion, la commune de Val de Bagnes a participé au budget d'exploitation d'AELOVS à un taux de 23,40% via AELOVS, ce qui représente, pour le budget 2026 CHF 136'650.-. Des annuités (amortissements et investissements) sont également payées à AELOVS par la Commune à hauteur de 16.07% soit CHF 80'350.- (budget 2026). A ces montants s'ajoutent encore la part que la Commune paie directement à la Ville de Martigny pour le village de Chemin-Dessus (fonctionnement : CHF 9'967.- et investissement : CHF1'356.-)

Ainsi, au total, la participation communale pour AELOVS et la STEP de Martigny se monte à environ 230'000.- HT pour le budget 2026, selon le système actuel.

Développement

Le projet d'extension « STEP 2050 » a été initié en 2022 avec une étude préliminaire puis a fait l'objet d'un avant-projet validé par le Conseil municipal de Martigny et préavisé favorablement par les services de l'Etat en 2024. Un groupe de travail intercommunal a été formé pour définir les objectifs et les principes de gouvernance MySTEP SA. Les

Conseil municipal

Route de Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
Tél. +41 27 777 11 00 - secretariatgeneral@valdebagnes.ch
www.valdebagnes.ch



Conseils municipaux des communes partenaires les ont validés en été 2024. En 2025, le dossier atteint le stade de projet d'ouvrage pour une mise à l'enquête en 2026.

Les trois axes principaux du projet « STEP 2050 » sont :

- L'extension et la modernisation des installations afin d'augmenter la capacité de la STEP pour répondre aux exigences légales ;
- La réalisation de nouvelles installations pour les traitements obligatoires des micropolluants et de l'azote total ;
- L'optimisation énergétique impliquant la consommation, la production et la pénurie et tendant vers une autonomie.

La réalisation puis l'exploitation de ce projet intercommunal serait majoritairement prise en charge par la Ville de Martigny (54,57%) et de Fully (19,72%), le solde se divisant entre les 6 autres communes. Pour Val de Bagnes, la participation s'élève à 4.14% des budgets annuels lesquels sont calculés pour toutes les communes et pour chaque année (cf. « évolution du budget prévisionnel de MySTEP SA au cours du temps). En 2026, la participation serait de CHF 124'200.-, en 2027 de 136'620.-, en 2028 de CHF 140'760.-...) en 2040 CHF 289'800.-). En parallèle, jusqu'en 2029 (année de liquidation d'AELOVS), s'ajouteraient les coûts d'exploitation d'AELOVS, les amortissements et les investissements liés aux réseaux, soit environ CHF 90'000.-/ année. A l'heure de parapher ce message, les chiffres doivent encore être affinés et seront présentés en détail en séance de commissions (COGEST et SSPTPEE).

Une planification financière est prévue entre 2026 et 2040.

Voici les projections financières selon le budget fourni par le groupe de travail :

- En 2026, nous investirons **CHF 100'000.-** dans notre part du capital-actions
- La mise à niveau de la part de notre réseau qui sera vendu à MySTEP est estimée à environ CHF 140'000.- (liquidation en 2029)
- MySTEP nous rachètera notre réseau pour **CHF 100'000.-**
- Nous ne recevrons pas d'argent lors du transfert, mais MySTEP nous sera redevable d'un prêt de ce montant.
- Pour couvrir l'intégralité des coûts du projet MySTEP et du réseau principal, nous participerons annuellement à hauteur d'environ **CHF 124'000.-** (estimation pour 2026) jusqu'à environ **CHF 290'000.-** (estimation 2036)
- Le projet « STEP 2025 » impliquera aussi d'adapter nos taxes communales en conséquence, un lissage des coûts devant obligatoirement être mis en place pour l'ensemble de la Commune.
- Notre commune cautionnera les emprunts contractés par MySTEP – non solidairement – à hauteur d'au maximum environ **CHF 3'060'000.-**.

A cette fin, le projet de budget communal 2026 prévoit **CHF 100'000.-** pour acquérir les actions nécessaires au lancement du projet (rubrique 720.554).

Il convient de préciser qu'en parallèle au projet « STEP 2050 », les études de faisabilité pour raccorder les villages d'Etiez, Vens, Cries, Vollèges, Le Levron à la STEP de Profray ont démontré que cette option devait être écartée (topographie, coût de raccordement, complexité de la faisabilité et coût total). Une étude est également en cours et portant sur le futur de la STEP de Profray (mise aux normes en matière de traitement des micropolluants et azote), afin de définir si partie de ces traitements pourrait être dirigée sur la STEP de Martigny ou si un développement local sera préférable.

Le 12 décembre 2025, le Conseil général se prononcera sur l'entrée dans le projet MySTEP SA ce qui aura comme conséquence :

- La Constitution de la société anonyme en mains publiques « MySTEP SA », sur la base des statuts et de la convention d'actionnaires présentées ;
- La souscription et la libération par la commune de Val de Bagnes, d'actions de MySTEP SA, selon la clé de répartition prévue dans les statuts ;
- Le cautionnement – non solidaire – par Val de Bagnes des emprunts contractés par MySTEP SA, proportionnellement à la clé de répartition des coûts

Conclusion

Le Conseil municipal est convaincu que l'adhésion à MySTEP procurera plusieurs avantages à la commune de Val de Bagnes, notamment en termes de gouvernance puisque la Commune participera activement aux discussions au travers des organes de la société. Notre participation permettra également de bénéficier de l'expérience d'un outil de travail parfaitement conforme aux exigences légales, techniques et respectueux de l'environnement (traitement des micropolluants et de l'azote) à des coûts annuels globaux relativement proches des charges actuelles. Enfin, il laissera la porte ouverte à l'évolution future de la STEP de Profray qui devra également s'adapter aux normes.

Vu ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil général à accepter d'intégrer le projet MySTEP et recommande d'approuver les statuts et la convention d'actionnaires. Le montant de CHF 100'000.- intégré dans le projet de budget 2026 est conditionné à cette décision.

Message approuvé par le Conseil municipal le 28 octobre 2025.

Commune de Val de Bagnes


Fabien Sauthier
 Président de Commune


Antoine Schaller
 Secrétaire général adjoint

Conseil municipal

Route de Clouhèvre 44, 1934 Le Châble VS
 Tél. +41 27 777 11 00 - secretariatgeneral@valdebagnes.ch
www.valdebagnes.ch





COMMUNE DE VAL DE BAGNES

Conseil général
Autorités communales

Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au bureau du Conseil général. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.

INTERPELLATION

Article 29 : Interpellation

¹ Chaque Conseiller général peut, en dehors des séances du Conseil général, interpellier le Conseil municipal sur son administration ou sur un objet d'intérêt général.

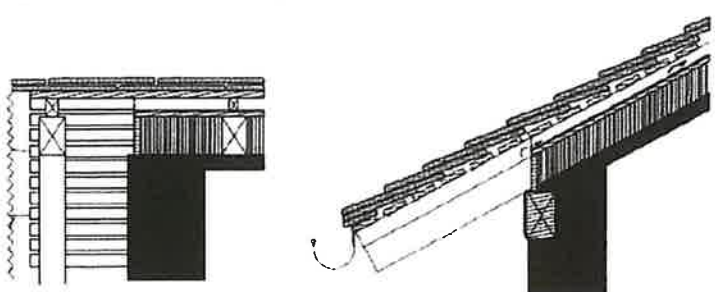
² L'interpellation, brièvement motivée, est adressée par écrit au Conseil municipal par le bureau du Conseil général, **au moins 30 jours** avant une séance plénière. Elle est jointe à la convocation de la séance du Conseil général.

³ L'interpellation doit être développée et une réponse doit y être apportée, en principe lors de la séance qui suit.

⁴ La discussion générale est ouverte après la réponse du Conseil municipal.

⁵ Au terme du débat, le Conseil général peut voter une résolution à valeur consultative.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau	10.11.25
Auteur/e de l'Interpellation	Melly Alexis, commission ATCM
Sujet/titre	Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles
Description	Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil Communal, Depuis plusieurs années, de nombreuses entreprises locales de couverture et de charpente ont tenté d'attirer l'attention du Service des constructions sur les difficultés techniques, économiques et esthétiques engendrées par l'obligation actuelle de laisser les ardoises visibles en avant-toit. Malgré ces démarches répétées, aucune adaptation des conditions n'a pu être obtenue. Face à cette impasse, il devient nécessaire qu'une intervention du Conseil communal permette une réévaluation objective et concertée de cette exigence.
	Détail explicatif selon le service des constructions 



Problèmes

Les professionnels de la toiture et de la charpente, unanimement, relèvent que le détail actuel :

- Empêche une évacuation correcte des eaux : l'absence de sous-couverture continue provoque des écoulements sur les façades, avec risques d'humidité et de dégradation du bois.
- Favorise les infiltrations : l'ardoise, matériau poreux, laisse passer l'eau et le gel sous certaines conditions, compromettant l'étanchéité.
- Alourdit inutilement les coûts : la mise en œuvre nécessite des ajustements complexes sur les chevrons, rallonge les temps de travail et augmente les dépenses de matériaux.
- Présente un risque de sécurité : des éclats ou fragments d'ardoises peuvent se détacher avec le temps et tomber sur les passants.
- Altère l'esthétique souhaitée : la jonction avant-toit / façade donne souvent un rendu inégal ou trop technique, loin du style traditionnel recherché.
- Engage la responsabilité des entreprises : en cas d'infiltrations futures, les artisans restent responsables des défauts, même lorsque le détail est imposé par la commune.

La liste complète des entreprises locales de charpente, de couverture et des techniques de la toiture ayant confirmé leur soutien à cette démarche figure en annexe, y-compris un rapport technique.

Un détail historiquement mal interprété

Ce type d'exécution ne relève pas d'un héritage patrimonial, mais d'une solution de fortune utilisée autrefois par manque de moyens techniques et financiers.

Il n'a donc pas vocation à être imposé comme référence esthétique aujourd'hui, alors que des solutions modernes permettent à la fois respect du patrimoine et qualité technique.

Proposition

Les entreprises locales proposent un retour au détail de toiture standard antérieur, comprenant :

- un lambris en avant-toit,
- une sous-couverture continue,
- une évacuation d'eau maîtrisée,
- et une intégration esthétique harmonieuse.

Ce système est plus fiable, plus économique et conforme aux normes SIA, tout en préservant la finesse du toit exigée par le règlement communal.

Question au Conseil communal

1. *Comment le conseil communal appréhende-il les problèmes techniques soulevés par cette condition et soutient-il les professionnels ?*
2. *Le Conseil communal est-il disposé à réexaminer sa pratique en concertation avec la Commission ATCM et les professionnels du secteur ?*
3. *Peut-il s'engager à présenter au Conseil général un rapport sur les conclusions de ce réexamen d'ici juin 2026 ?*



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

A remplir par le/la signataire :

Melly Alexis, ATCM

Nom, Prénom

Signature

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

10.11.2025

date

Julien Vaudan

Signature



Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au bureau du Conseil général. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas valide. Merci.

QUESTION

Article 28 : Question

¹ Chaque Conseiller général a le droit d'interroger le Conseil municipal sur les affaires de la commune sous forme:

de question orale formulée en cours de séance plénière du Conseil général;

de question écrite adressée au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 10 jours avant une séance plénière.

² Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.

³ Il a l'obligation de répondre aux questions écrites à la séance qui suit, dans la mesure où le texte lui est parvenu au moins 30 jours auparavant.

Date du dépôt auprès du bureau	28.11.2025
Auteur/e de la Question	Olivier Moser
Sujet/titre	Quelles actions la commune Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ?
Description	A la fin de la précédente législature, une action coup de poing de la Police avait permis la saisie de drogue sur la commune de Val de Bagnes avec l'arrestation de 15 trafiquants présumés pour l'équivalent de plus d'un million de franc de chiffre d'affaires. Un reportage de la RTS avait mis en lumière l'ampleur du phénomène. Autant le Commandant de la Police cantonale que la Procureure générale du Valais martelaient qu'il fallait tout faire pour éviter que des régions comme Sierre ou Verbier ne deviennent des zones de non-droit. Dans le reportage d'avril 2025, alors que nous arrivions à la fin de la législature, les institutions communales avaient renvoyé la balle aux autorités cantonales. Or, la consommation et le trafic de drogue constituent un problème chronique de notre commune et il est surprenant qu'il n'ait jamais été abordé en plénum que ce soit à l'initiative du conseil municipal ou du conseil général. On peut certes arguer que la répression du trafic de drogue est du ressort de la section des stupéfiants à la police cantonale. Toutefois, il revient à la commune d'assumer sa part de responsabilité en la matière. Il en va de la santé de notre population, en particulier de la santé de notre jeunesse, de l'image du tourisme communal et de la cohérence des institutions. Question : Quel rôle la commune entend-t-elle jouer au niveau politique pour contribuer à endiguer le trafic de stupéfiants sur son territoire ?



La mise en œuvre d'un dispositif de prévention, en particulier auprès des saisonniers, est-il envisagé dans un avenir proche par l'exécutif ? Particulièrement vulnérables (logements précaires, bas salaires, travail loin de leur pays d'origine), les saisonniers sont une cible facile pour les « revendeurs ». Au-delà des saisonniers, la prévention touche aussi d'autres publics.

En amont du volet répressif qui revient principalement à la police cantonale, **quelles mesures l'exécutif peut-il prendre pour soutenir l'excellent travail de notre police municipale ?** que ce soit dans l'encadrement des événements culturels ponctuels ou sur la durée de la saison.

Sur le plan touristique, comment concilier l'image d'une station orientée vers l'aventure, l'audace, le dynamisme, selon les valeurs définies dans le Masterplan tourisme, avec la réalité sociale des saisonniers ?

Avec cette question adressée à l'exécutif communal, nous demandons aux autorités du Val de Bagnes d'informer la population quant au travail déjà effectué sur le terrain et qu'il communique quant aux mesures qu'il souhaite prendre à l'avenir. Nous affirmons notre soutien et nos remerciements aux différents dicastères concernés par cette thématique.

A remplir par le/la signataire :

Nom, Prénom : Moser Olivier

Signature :

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

22.11.2025

Date

Signature



COMMUNE DE VAL DE BAGNES

Conseil général
Autorités communales

Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au bureau du Conseil général. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.

QUESTION

Article 28 : Question

¹ Chaque Conseiller général a le droit d'interroger le Conseil municipal sur les affaires de la commune sous forme:

de question orale formulée en cours de séance plénière du Conseil général;

de question écrite adressée au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 10 jours avant une séance plénière

² Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.

³ Il a l'obligation de répondre aux questions écrites à la séance qui suit, dans la mesure où le texte lui est parvenu au moins 30 jours auparavant.

Date du dépôt auprès du bureau	Mardi 2 décembre 2025
Auteur/e de la Question	La Commission SSPTPE
Sujet/titre	Situation médicale à Verbier
Description	Dans la perspective d'un départ potentiel de la Dr.Sabine Popescu-Dutruit, spéc. FMH en médecine interne générale et du possible départ à la retraite du Dr.Stefan Popescu, la situation sanitaire de Verbier pourrait se péjorer grandement à très court terme. Quelles mesures préconisez-vous pour éviter le départ d'un médecin traitant engagé qui est actuellement essentiel pour une partie de la collectivité et comment comptez-vous assurer une prise en charge médicale globale (soins chroniques et de premiers recours) des habitants et résidents de Verbier ? Bien qu'on soit toujours dans l'attente d'une réponse au postulat daté du 28 avril 2025, il s'avère urgent de se pencher sur la création d'un centre médical à Verbier couvrant les besoins de médecine de famille, de pédiatrie et de soins chroniques, tout comme la médecine d'urgence, d'autant plus que les médecins de Sembrancher sont à flux tendu.

A remplir par le/la signataire :

Saillen Lionel

Nom, Prénom

Signature

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

2.12.2025

date

Signature



RAPPORT DE COMMISSION « COGEST »
Concernant le budget 2026 de la Commune de Val de Bagnes
Du 01.12.2025

1. Tableau des présences

Commission	27 octobre	26 novembre	1 ^{er} décembre
Chevrier Célia	P	P	P
Rossier Gaëtan	P	P	P
Darbellay Baptiste	E	P	P
Fellay Fanny	P	P	P
Fellay Sébastien	P	P	P
Filliez Olivier	P	P	P
Michellod Alain	P	P	P
Monnard Delphine	P	P	P
Oakman Rossier Christine	E	P	P
Picchio Pauline	E	P	P
Troillet Emmanuel	P	P	P
Invités			
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...)			
Fabien Sauthier (CM)	P	P	-
Mélanie Mento (CM)	P	P	-
Jérôme Maret (DO)	P	P	-
Jean-Daniel Troillet (CM)	P	-	-
Alexandre Gordio (DO)	P	-	-
Malvine Moulin (CM)		P	-
Bertrand Deslarzes (DO)		P	-
Simon Wiget (Verbier Tourisme)		P	
Robin Lauzière	P	-	-
Colette Bornet	P	-	-
Julien Vaudan	P	E	-
Christophe Vaudan	P	P	-
Guillaume Amos	E	P	-
Emily Vaudan	E	P	-
Tora Löf	E	-	-
Alexis Melly	P	E	-
Lionel Saillen	P	E	-
Myriam Bouverat	E	P	-
Sarah Farquet	P	P	-
Félix Besson	P	-	-
Michel Carron	P	-	-

Marie-Gabrielle Luisier	P	-	-
Fanny Vaudan	E	P	-

2. Objet(s) concerné(s)

Budget 2026 de la Commune de Val de Bagnes

- Amendement de la commission ATCM : Suppression du montant de CHF 90'000 en lien avec la rénovation des granges du Châble (rubrique 790.5290.70)

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

4. Discussions de détail

Méthodologie de travail

La COGEST s'est réunie à trois reprises pour traiter le budget 2026.

Lors de la séance du **27 octobre**, les différents conseillers municipaux (CM), leur directeur opérationnel (DO) ainsi que les représentants d'Altis ont présenté le budget les concernant.

- Fabien Sauthier (président) – Administration générale
- Mélanie Mento (CM) et Jérôme Maret (DO) – Finances et Gestion
- Jean-Daniel Troillet (CM) et Alexandra Gordio (DO) - Contributions
- Robin Lauzière et Colette Bornet (Altis) – Services délégués à Altis

La séance du **26 novembre** a permis à la COGEST de prendre connaissance des éléments suivants :

- Réponses aux questions figurant dans le fichier ci-dessous

04 Fichier Questions - Réponses budget 2026.xlsx

- Budget en lien avec Verbier Tourisme (présenté par Malvine Moulin, Bertrand Deslarzes et Simon Wiget)
- Amendement déposé par la commission ATCM

Cette séance a aussi été l'occasion de mettre en évidence les éléments probants devant figurer dans ce rapport.

La séance du **1er décembre** a quant à elle été l'occasion de traiter l'amendement de la commission ATCM, de procéder au vote et de finaliser le rapport.

Recettes

Les revenus fiscaux sont généralement estimés avec une certaine prudence lors de l'établissement des budgets, ce qui a engendré de bonnes surprises lors des comptes ces dernières années. Pour ce budget 2026, la commission de Gestion constate que les recettes fiscales pour un total de MCHF 108.95 sont plus élevées que le budget 2025 (MCHF 97.5) et proches des comptes 2024 (MCHF 110.97). Même si la conjoncture demeure favorable, cette estimation plus proche de la réalité nous laisse à penser que la surprise lors de l'établissement des comptes sera moins importante.

Charges

Un travail de rationalisation des charges avait été entrepris par le conseil municipal lors de la précédente législature, pour donner suite aux demandes répétées de la commission de Gestion qui constatait année après année d'importantes augmentations de frais de personnel (+ 11 millions entre 2021 et 2025), ainsi que des autres charges d'exploitation.

Un retour avait été fait lors de la séance COGEST du 27.05.2024 dont voici un extrait :

04 Rationalisation des charges – état de la situation

- BU25 se ferait avec un budget taux « flat » des charges sur un BU24 mais hors personnel
- 820k CHF de charges de moins sur le BU24
- BU24 revu à la baisse
- Le but actuel est de diminuer les charges sans diminuer les services à la population
- Une séance « mise au vert » aura lieu le 14 juin prochain

Un retour sera donné sur le résultat de ce travail

Nous attendons donc un rapport à ce sujet lors d'une prochaine séance de la COGEST au début de l'année 2026.

Nous encourageons le nouveau conseil municipal à poursuivre ce travail de rationalisation des charges dans un esprit d'efficacité afin de maintenir des prestations de qualité envers la population et nos hôtes. Nous encourageons le conseil municipal à établir une stratégie d'organisation moderne, proportionnée et efficace pour favoriser une diminution des charges de personnel tout en évitant la mise en place de processus excessivement complexes ou de contrôles redondants, afin de préserver la qualité du service public et la capacité d'action de la commune.

Investissements

Les investissements s'élèvent à plus de 50 millions avec notamment 15 millions pour le centre sportif, presque 9 millions pour les routes et plus de 7,8 millions pour l'eau potable et les eaux usées. A ceci, s'ajoutent des prêts financiers (GECAL, EVB, Télévichères -Liddes) pour plus de 3,7 millions.

Parmi ces investissements, plus de 50% (27.6 millions) concernent des renouvellements et entretien de nos bâtiments, équipements, infrastructures, routes ainsi que les réseaux d'eaux. L'investissement dans de nouvelles infrastructures d'envergure engendrera des coûts d'entretien, de renouvellement et de fonctionnement conséquent à l'avenir.

À noter également qu'au vu des récentes catastrophes naturelles liées au réchauffement climatique, qui ont touché notre commune et qui risquent de se reproduire de manière plus fréquente à l'avenir, des investissements plus conséquents que par le passé seront nécessaires, tant pour la prévention que pour les infrastructures et la couverture des dommages

Parallèlement, la commune devrait maintenir une marge d'autofinancement permettant de faire face à ces coûts à long terme.

A ce propos, nous solliciterons Mélanie Mento pour une analyse affinée et détaillée des charges induites en lien avec les infrastructures existantes et projets à venir. La création d'un fonds dédié pour les investissements de renouvellement pourrait être une alternative pour lisser dans le temps les dépenses d'entretien, de renouvellement et de mise en conformité. A notre sens et en résumé, une planification financière doit intégrer ces différentes charges et exposer les outils (marge d'autofinancement, fonds, autres) pour les absorber.

Altis Groupe SA

Les mesures de sauvetage (plus de 2,8 millions) en lien avec les difficultés financières d'Altis Groupe SA ont directement impacté la marge d'autofinancement 2026 budgétisée à CHF 24'674'900 au lieu de CHF 27'545'200.

La COGEST souhaite rappeler que le combat financier actuel n'est pas tellement le montant de la dette mais plutôt le manque de rentabilité et la complexité de la structure du groupe. Plus largement, le défi consiste en la mise en place d'une stratégie et d'une gouvernance permettant à l'entreprise d'être dirigée et contrôlée de manière efficace, éthique et transparente, dans l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes notamment les actionnaires, le personnel, les clients, les fournisseurs et la société civile.

A ce titre, elle avait demandé dans son rapport du plénum du 8 octobre 2025 les éléments principaux suivants :

- Analyse complète par un organe d'audit externe et indépendant
- Elaboration d'une stratégie du propriétaire
- Mise en place d'une gouvernance appropriée
- Communication transparente

La COGEST s'est réjouie de l'attribution d'un mandat par le conseil municipal au cabinet d'audit PwC et attend les détails relatifs à ce mandat lors du plénum du 10 décembre 2025. En termes de communication, le Conseil municipal s'est engagé à faire un point de situation

à chaque plénum. La COGEST est enfin consciente que de futures mesures d'assainissement seront présentées et soumises au vote du Conseil général en 2026.

Budget - Verbier Tourisme

- CHF 960'000 pour la mise en conformité du bâtiment de l'office du tourisme à Verbier. Des travaux spéciaux doivent être entrepris pour respecter différentes normes.
- CHF 917'000 pour l'implémentation du master plan tourisme
 - Durabilité
 - Evénements
 - Observatoire du tourisme
 - Consulting spécialisé

Les éléments en lien avec ces thématiques seront développés de manière progressive ces prochaines années. En résumé, cet investissement permet à Verbier Tourisme SA de maintenir l'attractivité de Val de Bagnes, de développer le tourisme 4 saisons et de se doter des outils nécessaires pour l'optimisation de son fonctionnement interne et de celui de ses partenaires.

Au vu de ces précisions, la COGEST soutient l'octroi de ces deux montants et demandera un retour précis avec des indicateurs à l'automne 2026 concernant l'ensemble des actions relatives au crédit supplémentaire, présentées dans le cadre de l'implémentation du master plan tourisme. Elle tient à préciser que l'octroi de ce montant de CHF 917'000 ne doit pas être considéré comme un acquis pour les prochaines années.

Amendement de la commission ATCM : Suppression du montant de CHF 90'000 en lien avec la rénovation des granges du Châble (rubrique 790.5290.70)

Pour rappel, un montant de CHF 300'000 a déjà été engagé pour l'étude de faisabilité concernant la rénovation des granges du Châble. Le budget de 2026 prévoit un montant de CHF 90'000 pour un appel d'offre. Selon les informations reçues par la commission ATCM, les besoins et les objectifs de cette rénovation restent flous à ce jour. La commission ATCM exige donc une présentation détaillée du projet avant toute demande de budget supplémentaire. Sur la base de ces éléments, la COGEST soutient l'amendement visant à supprimer le montant de CHF 90'000 du budget 2026.

La COGEST insiste une fois de plus sur la nécessité de mettre en place une stratégie de gestion de projets intégrée et structurée. Cette stratégie doit prévoir l'attribution complète des mandats nécessaires et la délégation systématique de la totalité des prestations à des professionnels qualifiés, la Commune se limitant strictement à son rôle de pilotage et de contrôle.

La Commune devrait également intégrer une procédure de validation préalable du cahier des charges et du budget, tout d'abord en fonction des besoins exprimés, puis au moyen d'études de faisabilité ou d'avant-projet permettant de confirmer la cohérence technique, financière et fonctionnelle du projet. Ce processus de validation progressive est indispensable pour éviter d'engager prématurément des démarches complexes et coûteuses, susceptibles d'être contestées par le Conseil général ou par des tiers si les objectifs, les coûts ou les besoins ne sont pas suffisamment établis.

5. Vote final de la commission

La commission accepte à l'unanimité des membres présents le budget 2026 de la Commune de Val de Bagnes.

La commission accepte à l'unanimité des membres présents l'amendement visant à supprimer le montant de CHF 90'000 du budget 2026 pour la rénovation des granges du Châble

6. Conclusion de la commission

Dans son ensemble, la situation financière de la Commune est saine malgré une augmentation des charges principalement liée aux effectifs de personnel supplémentaires pour la nouvelle nurserie à Montagnier, aux intempéries de Lourtier et au budget complémentaire en lien avec les objectifs du master plan tourisme. Pour ce dernier, la COGEST précise que son renouvellement ne constitue pas un acquis.

En ce qui concerne les intempéries, la COGEST tient à saluer les différentes mesures qui ont été coordonnées et mises en place par la Municipalité. L'engagement pendant cette période de crise a été remarquable de la part du Conseil communal, de l'administration et des entreprises pour soutenir et accompagner les citoyennes et citoyens du haut Val de Bagnes.

Quant aux charges du personnel, la COGEST se réjouit de constater que leur évolution importante durant la précédente législature a été contenue. Toutefois, la COGEST encourage le Conseil communal, 5 ans après la fusion, à réaliser une analyse plus approfondie de l'organisation et des prestations de notre administration en se projetant d'ores et déjà sur les besoins futurs en termes de compétences et d'unités de personnel pour garantir un service public de qualité. La COGEST suggère de recourir à un prestataire externe pour ce type de mandat exigeant.

Les investissements s'élèvent à plus de CHF 50 millions et répondent à des besoins identifiés.

La COGEST souhaite attirer l'attention du conseil communal sur le fait que plus de 50% de ces investissements concernent des investissements d'entretien et de renouvellement. Il convient ainsi d'être attentif aux futurs projets qui vont alourdir ce bilan durablement tant sur le plan des investissements d'entretien et de renouvellement que sur celui du budget de fonctionnement. En ce sens, la COGEST sollicitera le Conseil municipal pour disposer d'une présentation détaillée de la planification de ces charges et de la stratégie financière relative au financement des investissements (recours ou non à l'endettement, fixation éventuelle d'un seuil d'endettement, véhicule de financement).

La COGEST pense que les projets doivent être intégrés dans une réflexion plus stratégique quant aux enjeux de notre commune et aux besoins de la population. A ce titre, Il serait souhaitable de pouvoir disposer d'une planification à 10-15 ans des investissements intégrant des enjeux tels que la politique énergétique, la gestion des risques naturels, la politique du logement ou encore le vieillissement de la population. Cela permettrait au Conseil général de statuer sur des projets cohérents avec les axes stratégiques prioritaires définis par le conseil communal intégrant des critères d'efficacité et de proportionnalité.

Concernant l'amendement de la commission ATCM visant la suppression du montant de CHF 90'000.- pour la rénovation des granges du Châble, la COGEST s'est positionnée favorablement et recommande pour cet objet et de manière générale la mise en place d'un processus de validation progressif pour éviter d'engager prématurément des démarches complexes et coûteuses, susceptibles d'être contestées par le Conseil général ou par des tiers si les objectifs, les coûts ou les besoins ne sont pas suffisamment établis ou communiqués.

Quant à Altis Groupe SA, la COGEST s'est réjouie de l'attribution d'un mandat par le conseil municipal à un cabinet d'audit externe et attend les détails relatifs à celui-ci. La COGEST est consciente que de futures mesures d'assainissement seront présentées et soumises au vote du Conseil général en 2026.

Cette fin d'année est l'occasion pour la COGEST de transmettre un message plus global au conseil municipal.

Les remarques et propositions de la COGEST sont le résultat d'une réflexion collective qui se veut résolument constructive avec comme objectif principal la prise en compte de l'intérêt général. Elles intègrent les interrogations, les doutes et les craintes de notre population.

Certains projets planifiés font d'ores et déjà l'objet d'interrogations de la part de la COGEST et des autres commissions. Dès lors, nous proposons au conseil municipal la tenue d'une rencontre au début de l'année 2026, afin d'échanger sur les priorités dans le développement des projets communaux et d'examiner ainsi de manière anticipée les projets susceptibles de constituer des points de blocage entre les deux organes.

Avant de conclure, nous adressons nos remerciements au Conseil municipal, aux représentants d'Altis et à toute l'administration communale pour l'élaboration de ce budget, La COGEST tient à transmettre des remerciements particuliers à Jérôme Maret pour qui ce budget constitue un dernier tour de piste. Jérôme a apporté professionnalisme, engagement et passion pendant 15 ans pour accompagner le développement exceptionnel connu par notre commune. Qu'il en soit chaleureusement remercié.

Nos remerciements vont également aux différentes commissions thématiques du Conseil général pour leur travail d'analyse et leur précieuse collaboration.

Pour terminer, la COGEST recommande d'approuver le budget 2026 à l'unanimité des membres présents en tenant compte de la volonté de supprimer le montant de CHF 90'000.- pour la rénovation des granges du Châble et du refus de l'entrée en matière pour le crédit des infrastructures sportives de Saint-Marc.

Pour la commission « COGEST »


Célia Chevrier
Présidente de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



RAPPORT DE COMMISSION « COGEST »

Concernant la demande de crédit supplémentaire pour la Maison de
Commune de CHF 1'900'000.-
Du 01.12.2025

1. Tableau des présences

Commission	10 novembre	26 novembre	1 ^{er} décembre
Chevrier Célia	P	P	P
Rossier Gaëtan	P	P	P
Darbellay Baptiste	P	P	P
Fellay Fanny	P	P	P
Fellay Sébastien	P	P	P
Filliez Olivier	P	P	P
Michellod Alain	P	P	P
Monnard Delphine	P	P	P
Oakman Rossier Christine	P	P	P
Picchio Pauline	E	P	P
Troillet Emmanuel	P	P	P
Invités			
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...)			
Fabien Sauthier (CM)	P	P	-
Alexandre Gillioz (Altis)	P	-	-
Yvan Crittin (Sinergy)	P	-	-
Julien Vaudan	P	E	-
Christophe Vaudan	P	P	-
Guillaume Amos	E	P	-
Emily Vaudan	E	P	-
Tora Löf	E	E	-
Alexis Melly	P	E	-
Lionel Saillen	P	E	-
Myriam Bouverat	-	P	-
Sarah Farquet	P	P	-
Félix Besson	P	-	-
Fanny Vaudan		P	-

2. Objet(s) concerné(s)

Crédit supplémentaire pour la Maison de Commune de CHF 1'900'000.-

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

4. Discussions de détail

05 Rapport Demande de crédit MdC.pdf

La COGEST constate tout d'abord que le chantier de la Maison de commune, engagé depuis plusieurs années, a été marqué par une succession de difficultés : complexité structurelle liée à un bâtiment historique classé, modifications non prévues initialement des dalles et des planchers, coordination technique délicate, attribution partielle du mandat d'architecte, interruptions de travaux et évolutions tardives du programme.

Ce cumul d'éléments explique pourquoi le projet n'est toujours pas abouti et pourquoi il a créé une certaine exaspération au sein de la population.

Il est essentiel que la phase actuelle soit désormais menée avec constance et rigueur, afin de restaurer la confiance et garantir une finalisation dans les délais annoncés.

Le dossier préliminaire met clairement en évidence que les difficultés rencontrées en 2022–2024, notamment lors de la déconstruction et des constats effectués dans les combles, ont conduit la Commune à revoir substantiellement le projet en début d'année 2025. Cette révision n'est pas une simple correction, mais une optimisation complète : abaissement de la dalle et modification de la charpente pour rendre la salle bourgeoise réellement fonctionnelle, création d'une liaison de plain-pied avec la terrasse, amélioration de l'accessibilité, augmentation du volume utilisable et révision du traitement acoustique. Ces interventions répondent précisément aux constats documentés dans le dossier : salle initialement trop petite, hauteur insuffisante, contraintes structurelles fortes, impossibilité d'utiliser correctement les surfaces sous combles.

Parallèlement, la Commune a procédé à une réorganisation des services administratifs au sein de ses différents bâtiments, permettant une meilleure adéquation entre surfaces disponibles et besoins réels. Le Conseil communal a également décidé d'élever la qualité des matériaux dans les espaces d'accueil et de réception, privilégiant notamment la pierre naturelle de Salvan. Ces choix (matérialité, acoustique, distribution interne, accessibilité) constituent une réponse directe aux limites du projet initial et sont présentés dans le dossier comme des améliorations substantielles plutôt que comme de simples adaptations.

La COGEST relève toutefois que ces optimisations interviennent trop tardivement, à un stade où le chantier était déjà avancé. Cette temporalité explique une part significative des plus-values : adaptation structurelle des combles, modifications des lots techniques, inflation, coordination supplémentaire, choix de matérialité plus qualitative, ainsi que diverses prestations supplémentaires liées à la complexité du bâtiment historique. Même si ces

décisions aboutissent à un meilleur projet, il est regrettable que ces besoins n'aient pas pu être identifiés plus tôt, ni par les mandataires initiaux, ni par le maître d'ouvrage. Une planification plus rigoureuse et une validation progressive du programme auraient permis d'éviter des reprises d'études et des surcoûts.

Ci-dessous l'évolution des coûts :

- 2025 : CHF 5,5 millions - Budget initial validé par la Bourgeoisie
- 2023 : CHF 1,4 millions - Demande de crédit complémentaire
- 2025 : CHF 1,9 millions – Demande de crédit complémentaire

Le coût total avoisine donc les CHF 10 millions !

La COGEST observe également que le dispositif de gouvernance du projet reste fragile : la Commune assume encore une partie de la direction architecturale alors que ces tâches devraient, en principe, être confiées entièrement à des professionnels spécialisés. Cette situation augmente les risques de tensions, de délais supplémentaires et d'incompréhensions quant aux responsabilités respectives.

Pour la suite, il apparaît indispensable que le rôle du maître d'ouvrage soit strictement limité aux décisions stratégiques (qualité, coûts, délai), tandis que les tâches techniques, de coordination, de contrôle et de direction architecturale et des travaux doivent être assumées par les mandataires, ceux-ci devant disposer du temps, de la disponibilité et de la structure organisationnelle nécessaires pour mener ces missions avec la réactivité et la continuité requises. À l'inverse, la Commune, en tant qu'autorité politique et administrative, ne peut raisonnablement assumer ces tâches opérationnelles, faute de pouvoir y consacrer un temps suffisant et garanti.

Enfin, au regard du dossier révisé, la COGEST constate que le projet présenté en 2025 est mieux défini, techniquement cohérent, fonctionnellement approprié et conforme aux objectifs communaux : valorisation d'un bâtiment historique, modernisation des espaces administratifs, amélioration de l'accueil du public, conditions de travail adaptées et intégration dans la stratégie plus large de requalification du centre du Châble. Au vu de l'ensemble des éléments analysés, la demande de crédit supplémentaire apparaît justifiée, pour autant que les engagements financiers et calendaires présentés soient strictement respectés.

5. Vote final de la commission

La commission accepte à l'unanimité des membres présents le crédit supplémentaire de CHF 1'900'000 pour la Maison de Commune.

6. Conclusion de la commission

La COGEST relève que la population attend légitimement l'achèvement de ce chantier, en cours depuis de nombreuses années. Cette attente s'explique tant par l'importance institutionnelle et symbolique du bâtiment que par la nécessité d'améliorer l'accès aux prestations communales. La durée exceptionnelle de ce chantier et les périodes d'interruption qu'il a connues ont généré un sentiment d'incompréhension. Il est dès lors indispensable de mener le projet de manière continue, cohérente et efficace. Le caractère central de cet édifice impose une finalisation rapide et maîtrisée.

La demande de crédit complémentaire découle de manquements dans le management du projet, ainsi que de modifications tardives apportées au cahier des charges, notamment en lien avec la restructuration des combles et les difficultés techniques y relatives. Du point de vue de la COGEST, il demeure extrêmement regrettable que ces modifications n'aient pas été envisagées plus tôt, alors qu'il relevait tant du rôle des planificateurs que de celui du maître d'ouvrage d'identifier les besoins, les contraintes et les solutions appropriées.

Le Conseil municipal a reconnu ces manquements et a expliqué que les adaptations ont finalement permis d'améliorer le projet. A ce propos, la COGEST remercie Fabien Sauthier en particulier pour sa transparence sur le projet.

Au-delà du projet de la Maison de Commune, la COGEST insiste sur la nécessité de mettre en place une stratégie de gestion de projets intégrée et structurée. Cette stratégie doit prévoir l'attribution complète des mandats nécessaires et la délégation systématique de la totalité des prestations à des professionnels qualifiés, la Commune se limitant strictement à son rôle de pilotage et de contrôle.

La Commune devrait également intégrer une procédure de validation préalable du cahier des charges et du budget, tout d'abord en fonction des besoins exprimés, puis au moyen d'études de faisabilité ou d'avant-projet permettant de confirmer la cohérence technique, financière et fonctionnelle du projet. Ce processus de validation progressif est indispensable pour éviter d'engager prématurément des démarches complexes et coûteuses, susceptibles d'être contestées par le Conseil général ou par des tiers si les objectifs, les coûts ou les besoins ne sont pas suffisamment établis.

Pour le projet en cours, la COGEST comprend qu'il n'est plus possible de modifier la gouvernance ni de déléguer la direction architecturale à un mandataire externe ; elle attend dès lors une coordination renforcée, des décisions rapides et un strict respect du budget complémentaire et du délai annoncé (fin 2026).

En conclusion, la COGEST se déclare favorable, à l'unanimité des membres présents, à l'octroi du crédit complémentaire, sous réserve du respect strict des mesures correctives annoncées. De manière plus générale, la commission attend que l'application rigoureuse des principes de gestion rappelés dans le présent rapport trouve un écho favorable au sein du Conseil municipal et de son administration.

Pour la commission « COGEST »


Célia Chevrier
Présidente de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



RAPPORT DE COMMISSION « COGEST » Concernant la validation du projet « MySTEP » Du 01.12.2025

1. Tableau des présences

Commission	10 novembre	26 novembre	1 ^{er} décembre
Chevrier Célia	P	P	P
Rossier Gaëtan	P	P	P
Darbellay Baptiste	P	P	P
Fellay Fanny	P	P	P
Fellay Sébastien	P	P	P
Filliez Olivier	P	P	P
Michellod Alain	P	P	P
Monnard Delphine	P	P	P
Oakman Rossier Christine	P	P	P
Picchio Pauline	E	P	P
Troillet Emmanuel	P	P	P
Invités			
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...)			
Fabien Sauthier (CM)	P	P	-
Alexandre Gillioz (Altis)	P	-	-
Yvan Crittin (Sinergy)	P	-	-
Julien Vaudan	P	E	-
Christophe Vaudan	P	P	-
Guillaume Amos	P	P	-
Emily Vaudan	E	P	-
Tora Löf	E	E	-
Marie Oreiller	-	P	-
Alexis Melly	P	E	-
Lionel Saillen	P	E	-
Myrima Bouverat	-	P	-
Sarah Farquet	-	P	-
Félix Besson	P	-	-
Fanny Vaudan	E	P	-

2. Objet(s) concerné(s)

Validation du projet « MySTEP » (convention d'actionnaires et statuts)

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

4. Discussions de détail

Lors de la séance du **10 novembre 2025**, Fabien Sauthier (président de la Commune de Val de Bagnes) a introduit le sujet puis a laissé le propos à Yvan Crittin, responsable du traitement des eaux auprès de Sinergy. Pour rappel, Sinergy est le résultat de la transformation des services industriels de la commune de Martigny en une société.

Yvan Crittin présente **le projet « STEP 2050 » et le projet « MySTEP » qui sont étroitement liés sur la base de la présentation ci-dessous.**

[06 Présentation MySTEP SA.pdf](#)

« **STEP 2050** » est le projet de modernisation et d'extension des infrastructures à Martigny destiné à augmenter la capacité de traitement des micropolluants, à satisfaire aux futures exigences légales et à mieux valoriser les déchets. Actuellement, les eaux de 8 communes (Martigny, Martigny-Combe, Fully, Bovernier, Liddes, Sembrancher, Orsières et Val de Bagnes – seulement de l'ancienne commune de Vollèges) sont traitées à la STEP de Martigny, gérée exclusivement par la commune de Martigny par le biais de Sinergy. Le coût des travaux s'élève à CHF 74'000'000 dont CHF 10'849'000 de subventions fédérales et cantonales. Pour des raisons financières, Yvan Crittin insiste sur le fait qu'un financement commun et une gouvernance conjointe s'impose.

« **MySTEP** » est le projet de gouvernance de « STEP 2050 » avec la création d'une société anonyme (**MySTEP SA**) dont l'actionnariat serait réparti entre les 8 communes utilisatrices des infrastructures en cas d'approbation par ces dernières.

- 4000 actions nominatives pour la Commune de Martigny
- 1000 actions nominatives pour la Commune de Martigny-Combe
- 1000 actions nominatives pour la Commune de Bovernier
- 2000 actions nominatives pour la Commune de Fully
- 1000 actions nominatives pour la Commune de Liddes
- 1000 actions nominatives pour la Commune d'Orsières
- 1000 actions nominatives pour la Commune de Sembrancher
- 1000 actions nominatives pour la Commune de Val de Bagnes

La création de MySTEP SA se fera d'office, soit par une décision unique de Sinergy, soit en commun accord avec les 8 communes décisionnaires. Cette société sera composée d'une assemblée générale ainsi que d'un conseil d'administration de 9 personnes maximum.

Si une commune refuse l'adhésion, MySTEP SA aura l'obligation de traiter les eaux de ladite commune mais cette dernière restera dans la situation actuelle sans pouvoir participer aux décisions. MySTEP SA vise à garantir une gestion commune, durable et transparente autour des défis liés à l'eau.

Impacts financiers pour la commune de Val de Bagnes

Selon le message de la municipalité, devenir actionnaire de MySTEP SA signifierait pour la Commune de Val de Bagnes de :

- En 2026, nous investirons **CHF 100'000.-** dans notre part du capital-actions
- La mise à niveau de la part de notre réseau qui sera vendu à MySTEP est estimée à environ CHF 140'000.- (liquidation en 2029)
- MySTEP nous rachètera notre réseau pour **CHF 100'000.-**
- Nous ne recevrons pas d'argent lors du transfert, mais MySTEP nous sera redevable d'un prêt de ce montant.
- Pour couvrir l'intégralité des coûts du projet MySTEP et du réseau principal, nous participerons annuellement à hauteur d'environ **CHF 124'000.-** (estimation pour 2026) jusqu'à environ **CHF 290'000.-** (estimation 2036)
- Le projet « STEP 2025 » impliquera aussi d'adapter nos taxes communales en conséquence, un lissage des coûts devant obligatoirement être mis en place pour l'ensemble de la Commune.
- Notre commune cautionnera les emprunts contractés par MySTEP – non solidairement – à hauteur d'au maximum environ **CHF 3'060'000.-**.

Lors de la séance du **26 novembre**, Fabien Sauthier, président de la commune de Val de Bagnes a répondu aux différentes questions posées par la COGEST.

Questions de la COGEST / Réponses de Fabien Sauthier

1. Quelle est la vision à moyen et long terme concernant la possibilité de raccorder toute la commune de Val de Bagnes à la STEP de Martigny sachant que nous serons soumis aux micropolluants tôt ou tard selon les estimations démographiques ? En fonction de la réponse, est-ce que la convention d'actionnaire ou tout autre document prévoit cette possibilité ?

Le président Fabien Sauthier confirme que cette possibilité n'avait pas été envisagée avant le début de l'année 2025. Il s'engage à étudier cette possibilité. L'adhésion à MySTEP n'empêche pas cette étude.

2. En cas d'acceptation de l'objet, quelle sera l'incidence sur la taxe pour Vollèges / reste de la vallée ?

L'incidence ne serait pas significative car seule la partie Vollèges est concernée à ce stade par l'augmentation des coûts. Le règlement des eaux usées s'applique

au territoire de la commune sans égard au raccordement de la STEP de Martigny ou du Châble.

3. Quelle sera la composition du conseil d'administration de MySTEP SA ? Nous espérons que les erreurs du passé en lien avec Altis incitent les différentes communes à éviter la représentation 100% communale et donc à inclure des personnes avec des compétences dans le domaine.

Au vu de la complexité du domaine, il est à notre sens important de nommer des administrateurs pour leur compétence et pas uniquement en raison de leur rôle de conseiller municipal.

La séance du **1er décembre** a permis de procéder au vote et de finaliser le rapport.

5. Vote final de la commission

La commission accepte à l'unanimité des membres présents le projet « MySTEP » comprenant la convention d'actionnaires et les statuts.

6. Conclusion de la commission

La STEP de Martigny, construite en 1975, arrive en fin de vie et fonctionne en sous-capacité. Sa modernisation et son extension sont indispensables pour répondre aux exigences légales et à la croissance démographique. Le projet « STEP 2050 » prévoit un investissement global de 74 millions de francs, à répartir entre huit communes partenaires. Ce regroupement permet :

- Un financement solidaire et équitable,
- Une mutualisation des risques et des responsabilités,
- Une gouvernance partagée et professionnelle.

Pour la commune de Val de Bagnes (par sa partie Vollèges uniquement), cela représente :

- 4,1 % des coûts de la nouvelle entité MySTEP SA
- Part au capital-actions : CHF 100'000.- (soit 8.33%)
- Dépenses pour la mise à niveau du réseau : CHF 140'000.-
- Coûts annuels : passage de CHF 124'000.- actuellement à CHF 290'000.- à l'horizon 2036
- Un cautionnement de max. : CHF 3'060'000.-

Ce projet vise à garantir la conformité environnementale, à anticiper les futures obligations (notamment le traitement des micropolluants) et à assurer une gestion durable et solidaire des eaux usées pour l'ensemble du bassin versant.

La question du raccordement de l'ensemble de la commune de Val de Bagnes à la STEP de Martigny est stratégique, notamment en vue des futures obligations liées au traitement des

micropolluants. Il est essentiel d'avoir une vision à moyen et long terme sur ce sujet et d'en vérifier la faisabilité technique et administrative.

Le président Fabien Sauthier a confirmé que la conduite d'une étude spécifique sera discutée au sein du conseil municipal pour évaluer cette possibilité. L'adhésion à MySTEP n'empêche en rien cette réflexion : si cette mutualisation s'avère plus avantageuse financièrement pour toutes les parties, il sera pertinent d'aller de l'avant dans cette direction.

La gouvernance de MySTEP SA repose sur une assemblée générale réunissant les huit communes actionnaires et un conseil d'administration composé de 7 à 9 membres. Martigny assurera la présidence et disposera d'une voix prépondérante. Conformément aux recommandations de bonne gouvernance, le conseil municipal, en concertation avec les autres communes, est invité à privilégier la nomination d'administrateurs sur la base de leurs compétences. Cette démarche vise à garantir un équilibre des compétences au sein du conseil d'administration et à assurer une gouvernance efficace, professionnelle et équitable pour l'ensemble des parties prenantes.

Enfin, la commission a pris note qu'en cas d'acceptation de l'objet, il n'y aura pas d'incidence significative sur la taxe d'épuration pour les habitants de Vollèges ou du reste de la vallée à ce stade. Pour rappel, le règlement sur les eaux usées s'applique à l'ensemble du territoire communal, indépendamment du raccordement à la STEP de Martigny ou du Châble.

La Commission de Gestion remercie Fabien Sauthier, Yvan Crittin (Sinergy) et Alexandre Gillioz (Altis) pour la qualité de leurs explications et leur disponibilité.

La Commission de Gestion recommande donc d'approuver, à l'unanimité des membres présents, la validation du projet MySTEP.

Pour la commission « COGEST »


Célia Chevrier
Présidente de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission

Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



RAPPORT DE COMMISSION « ATCM »

Concernant Budget 2026

Du 25.11.25

1. Tableau des présences

Commission	27.10.25	25.11.25
Melly Alexis	P	P
Martin Sacha	E	P
Carron Fabien	A	A
Corthay Anthony	P	P
Fournier Romain	E	E
Joris Thierry	P	P
Roserens Stéphane	P	E
Schraner Malko	P	E
Jan Jellinek	-	P
Vaudan Simon	P	P
Invités		
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...)		
Amos Guillaume		p
Pierre-Yves Gay		p
Cédric Felley		p

2. Objet(s) concerné(s)

Budgets 2026 concernant la commission ATCM

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

Notre Commission s'est réunie à plusieurs reprises afin d'analyser le budget 2026 qui lui a été soumis. Nous remercions le Dicastère d'avoir répondu aux questions soulevées par notre Commission.

Plusieurs sujets ont particulièrement retenu notre attention :

A) Fréquentation des lignes de bus

Lors du rapport de la Commission pour les comptes 2025, nous avons rappelé la nécessité pour la Commune de mettre en place un système de comptage dynamique et en temps réel de la fréquentation des lignes de bus. Cette mesure est essentielle, d'une part pour orienter les décisions en matière d'amélioration des lignes, et d'autre part pour obtenir les subventions de la Confédération.

À ce jour, aucune donnée chiffrée n'a été présentée pour ce budget. Le conseiller en charge s'est néanmoins engagé à rendre les statistiques disponibles début 2026.

La Commission tient à préciser qu'un amendement sera proposé lors du prochain budget si aucune statistique précise ne nous est fournie d'ici là avec un dispositif de comptage dynamique, comme cela a déjà été demandé ces dernières années.

B) Route de contournement de Verbier – Demande d'amendement

La Commission propose un amendement sur le poste 790.529.XX d'un montant de 250'000 CHF.

La présentation du PAZ aux citoyens en novembre dernier a mis en évidence la nécessité de détourner la circulation de transit du village du Châble et de Villette. Le développement du secteur de Curala risque d'aggraver cette situation, rendant urgent le lancement d'un projet de route de contournement de Verbier avant toute nouvelle urbanisation de la zone.

Bien que le Canton ait, pour l'instant, exprimé un avis négatif sur le sujet, nous sommes convaincus qu'il est possible de relancer les discussions en s'appuyant sur des études et réflexions complémentaires. Les échanges avec la population montrent que la mobilisation et l'investissement de la Commune seraient largement soutenus, même de manière unilatérale. Les exemples récents démontrent qu'en politique, rien n'est figé dès lors qu'il y a détermination (rond-point de Sembrancher, télécabine Le Châble–Verbier, route de délestage rive gauche à Freygnoley, cabine Sarreyer, etc.).

Un postulat a d'ailleurs été déposé dans ce sens et sera traité courant avril 2026.

La Commission souhaite donc amender le budget d'un montant de 250'000 CHF afin de permettre, à la suite du postulat, de lancer immédiatement les études nécessaires, notamment :

- Mettre à jour les études de trafic existantes
- Réaliser de nouveaux relevés complémentaires
- Élaborer une stratégie d'approche
- Calculer la fréquentation des transports publics

Ces éléments seront également essentiels en cas d'adaptation future du PAZ.

Néanmoins, le Bureau a indiqué qu'il n'est pas possible d'insérer un montant complémentaire dans le budget actuel. Par conséquent, nous espérons être sollicités courant 2026 pour une demande de crédit complémentaire afin de répondre aux besoins identifiés dans le postulat.

Afin de démontrer son intérêt certain, nous souhaiterions que cette démarche s'inscrive clairement dans un choix politique assumé, bénéficiant d'un soutien tant communal que cantonal, notamment par l'intermédiaire de la députation de notre district ou commune. Ce positionnement permettrait à la Commune d'affirmer son ambition de préparer l'avenir du territoire, d'améliorer durablement la qualité de vie dans les villages et de favoriser l'instauration d'un dialogue constructif et renouvelé avec le Canton, constituant ainsi un investissement stratégique pour l'aménagement du district et pour la mobilité de demain.

4. Granges Bircher - Demande d'un amendement sur le poste 790.5290.70 d'un montant de 90'000.-

Pour rappel, les Granges Bircher, acquises par la Commune de Val de Bagnes en 2012, se situent au Châble, en face de la Boulangerie Michellod. Elles avaient initialement été destinées à être démolies pour créer des parkings pour le village. À la suite de la mise sous protection de ces bâtiments par le Canton et à leur état de délabrement, la Commune a lancé des études afin d'en envisager une réaffectation.

- 2022 : Première demande de crédit de 60'000 CHF (études préliminaires et de faisabilité)
- 2012–2022 : Flou sur les montants réellement alloués au projet
- 2024 : Crédit complémentaire de 300'000 CHF validé par le Conseil général pour le développement du projet jusqu'à la mise à l'enquête
- 2025 : Demande d'un crédit complémentaire de 90'000 CHF dans le budget 2026

Lors de notre rencontre avec l'exécutif et le DO, il nous a été indiqué qu'une première estimation pour la rénovation s'élève à 4,5 millions CHF.

Malgré nos demandes, et en accord avec le DO et le PYG, il a été constaté que la requête ayant été formulée le matin même, le délai imparti était trop court pour préparer la présentation. Il n'a donc pas été possible de nous exposer l'avancement concret du projet ni les intentions futures de la Commune concernant l'affectation des bâtiments, lesquels, selon nos informations, seraient destinés à des bureaux administratifs. Les 90'000 CHF sollicités viseraient uniquement à affiner les études budgétaires.

Au vu des informations disponibles, la Commission s'interroge sur plusieurs points :

- La pertinence de créer des bureaux communaux supplémentaires avant la livraison de la Maison communale ?
- La volonté de la Commune d'engager davantage d'ETP pour l'administration ?
- Le montant de 4,5 millions CHF paraît très élevé pour la rénovation, comparé à d'autres projets de cette nature.
- La priorisation de cet investissement par rapport à d'autres besoins actuels des citoyens (ex : école de Villette)

En conséquence, la Commission estime que le travail réalisé doit être présenté au Conseil général avant toute dépense supplémentaire, afin de garantir que ce projet réponde réellement aux besoins des citoyens et que son impact soit justifié. Un travail approfondi sur l'affectation, le cahier des charges et le budget cible serait vivement recommandé, en collaboration étroite avec le Conseil général, afin d'assurer que le projet atteigne pleinement ses objectifs.

5. Service de constructions

En premier lieu, nous tenons à féliciter le dicastère AT et constructions pour avoir quasi complété son effectif et lui souhaitons de rapidement trouver le 30% manquant. Nous espérons vivement que les ressources humaines soient complètes et préconisons de freiner cette continuelle hausse d'EPT, initiée il y a déjà quelques années.

Ensuite, nous remercions le DO et ses collaborateurs pour l'exécution quotidienne de leurs missions, qui requiert rigueur et sérieux.

Néanmoins, nous constatons avec inquiétude un mécontentement croissant de la population face aux exigences et à la complexité des démarches, qu'il s'agisse de petits travaux comme la pose d'enseignes ou de grande envergure tel que la rénovation d'habitations. Le Conseil communal devrait envisager de sonder la population et les professionnels afin d'identifier des mesures concrètes pour améliorer ce service.

En résumé, Bien que nous approuvions le budget de fonctionnement présenté, notre Commission restera très attentive aux évolutions futures et à la qualité du service rendu aux citoyens. Nous insistons sur le fait que l'amélioration ne passera pas par une augmentation des EPT, mais par une révision profonde de la méthodologie et un retour au pragmatisme dans la gestion des dossiers.

6. Discussions de détail

Mobilité :622

Q: Lors de précédentes commissions ATCM, les statistiques mobilité avaient été demandées. Ces données sont-elles désormais disponibles ?

Les statistiques disponibles seront présentées lors d'une prochaine assemblée de commission ATCM au début 2026.

622.31

Pourquoi 165'000.- en plus en 2026

Augmentation ASTAG 1.65% soit environ + CHF 80'000.-

Allongement piétonisation Rue de Médran + CHF 58'000.-

Voitures Mobility + CHF 25'000.- (compte 2025 – 790.5290.72 promotion mobilités électrique et douce)

Discussions : 58'000.- concerne l'augmentation des cadences des Bus

622.313

Est-ce possible d'avoir un détail précis et détaillé ?

Transports publics de Verbier : CHF 4'073'550.- subvention cantonale et participation TVSA : CHF 733'670.-

Transports publics dans la vallée : CHF 1'311'000.- subvention cantonale CHF 151'000.-

Divers : ligne Bruson-Mayen de Bruson, centre compétence mobilité, Voiture Mobility CHF 180'000.- -ATCM

622.463

Pourquoi une baisse de de 110'000.- ? entre 2024 et 2026

Les subventions d'exploitation 2023 des lignes TRV ont été versées et comptabilisées en 2024 (il s'agit d'environ chf 106'000.-). -ATCM

791.313

Prestations de services et honoraires

lancements de « pré-projets », par exemple : relevés de terrain, extrait de RF, établissement de servitude, appui juridique ou technique. Il intègre également les licences (normes SIA et CRB), les frais d'offres d'emplois, diverses cotisations ainsi que la numérotation des bâtiments (fourniture de plaquettes et installation).-ATCM

Investissement:

622.506

Quels sont ces éléments ? leurs positions ?

Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageur (SAEIV):

60'000CHF = Système central

105'000CHF= Equipement des véhicules et des arrêts

Discussions : application et panneaux affichage démontrant en temps réel la position des bus

790.529

Pourquoi une telle différence globale budgétisée d'investissement entre 2025 et 2026

Une partie du budget d'investissement 2025 n'a pas été dépensée et est reportée sur 2026, par exemple, la nouvelle école de Villette ou la nouvelle salle de gym au Châble. -ATCM

790.5290.70

Pourquoi une rallonge de 90'000.- après déjà un 300'000 en 2024 ? Et 60'000 en 2022

La demande de CHF 300'000.- concernait le développement du projet jusqu'à la phase de mise à l'enquête. Le Conseil municipal souhaite soumettre la demande de crédit au Conseil général sur la base d'un budget consolidé. Il convient donc de procéder au lancement des appels d'offres auprès des entreprises, afin que la demande repose sur des offres effectivement reçues.

Discussions : les questions d'affectations ainsi que les précisions seront présentées en 2026. En faisant un rapide calcul : nous arrivons à un budget estimé à 5Million selon le budget déjà délivré. Le projet est donc estimé à environ 4.5Millions pour la rénovation de ces deux granges. Une enveloppe élevée pour ne pas connaître son affectation, ne faudrait-il pas approfondir le sujet à la place de déboursier encore 90'000.- complémentaire en appel d'offre ?

790.5290.82

Qu'est-il prévu dans le cadre de ce budget de CHF 45'000?

L'objectif est le lancement de la Fondation communale du logement d'utilité publique. -ATCM

7. Vote final de la commission

La commission accepte avec les amendements, par 6 voix pour, 0 contre et 0 abstention le budget 2026 en date du 25.11.25

8. Conclusion de la commission

Après analyse approfondie du budget 2026 et des échanges avec le Dicastère, la Commission accepte le budget présenté, avec la réserve des points soulevés ci-dessus.

Nous soulignons en particulier :

- La nécessité pour la Commune de mettre en place un système de comptage dynamique et en temps réel de la fréquentation des lignes de bus, indispensable pour orienter les décisions d'amélioration des lignes et pour l'obtention des subventions fédérales.
- L'importance de poursuivre les réflexions et études concernant la route de contournement de Villette, afin de préparer un projet cohérent et soutenu par la population, dès que le postulat en cours sera traité.
- La prudence requise concernant le projet des Granges Bircher, dont le coût estimé et l'affectation restent à clarifier. Nous recommandons que l'avancement du projet, le cahier des charges et le budget cible soient présentés au Conseil général avant toute dépense supplémentaire.

- Le Service des constructions, malgré son rôle central, représente parfois un frein ou un découragement dans la gestion et le suivi des projets, en raison de lenteurs, de rigidités ou de méthodologies perfectibles.

La Commission restera vigilante quant à la mise en œuvre de ces projets et s'assurera que les éléments mentionnés soient pris en compte pour garantir une gestion rigoureuse, cohérente et conforme aux besoins des citoyens.

Pour la commission « ATCM »

Alexis Melly
Président de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



RAPPORT DE COMMISSION « ATCM »

Concernant le crédit complémentaire pour la Maison de Commune de 1.9M

Du 25.11.25

1. Tableau des présences

Commission	25.11.25
Melly Alexis	P
Martin Sacha	P
Carron Fabien	A
Corthay Anthony	P
Fournier Romain	E
Joris Thierry	P
Roserens Stéphane	E
Schraner Malko	E
Jan Jellinek	P
Vaudan Simon	P
Invités	
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...)	
Amos Guillaume	P
Pierre-Yves Gay	
Cédric Felley	

2. Objet(s) concerné(s)

Demande de crédit supplémentaire de CHF 1'900'000.- pour la transformation et l'agrandissement de la Maison e commune au Châble

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

La Commission ATCM se déclare favorable à l'octroi du crédit complémentaire de 1,9 million, nécessaire pour permettre l'achèvement du projet.

4. Discussions de détail

La Commission souhaite attirer l'attention sur l'évolution préoccupante du budget de ce projet :

- 2015 : Budget initial validé par la Bourgeoisie : 5,5 millions
- 2023 : Avec un premier crédit complémentaire de 1,4 million, réévaluation : 7,772 millions
- 2025 : Nouvelle demande de crédit complémentaire : +1,9 million

Ainsi, le coût total actualisé du projet dépasserait désormais 9,6 millions, soit un dépassement de plus de 75 % par rapport au budget initial.

La Commission exprime sa vive inquiétude et son mécontentement face à la gestion de ce chantier. Pour une commune de l'envergure du Val de Bagnes, les lacunes constatées sont inadmissibles et hautement préoccupantes. Le nombre particulièrement élevé de modifications apportées en cours de route est jugé excessif et difficilement défendable. La méthodologie employée pour l'élaboration des cahiers des charges apparaît comme l'une des causes principales de cette perte de maîtrise du dossier.

Si un ajustement majeur a pu être intégré en phase intermédiaire, il ne suffit pas à expliquer l'ampleur des retards, des interruptions et des dépassements de coûts. La Commission relève un manque manifeste de rigueur, d'efficacité et de suivi dans la conduite du projet par la Commune. Elle note également, avec surprise, l'engagement d'un bureau externe (BAMO) pour un montant de 161'069 CHF TTC, correspondant officiellement à un 10% EPT, destiné à compenser les lacunes évidentes du Dicastère des constructions.

La Commission espère que la Commune du Val de Bagnes prendra pleinement conscience des défaillances internes révélées par ce dossier. Elle recommande fermement qu'à l'avenir :

- La direction architecturale et la gestion des projets d'infrastructures soient confiées à des professionnels qualifiés, capables d'assurer un suivi méthodique, des choix techniques cohérents et une maîtrise financière stricte.
- Le Conseil communal travaille plus étroitement avec le Conseil général lors de l'élaboration des cahiers des charges et de leurs budgets cibles afin d'éviter de nouvelles dérives.

La Commission réaffirme que, malgré les difficultés rencontrées, elle reste vigilante et souhaite que ces recommandations soient appliquées systématiquement pour tous les futurs projets.

5. Vote final de la commission

La commission accepte de justesse par 3 voix pour, 2 contre et 1 abstention le 25.11.25

6. Conclusion de la commission

En accordant, à contre-cœur et sous contrainte, cette ultime demande de crédit complémentaire, la Commission souhaite clore définitivement le dossier de la Maison communale. Au vu de l'avancement des travaux, un refus n'aurait pas été opportun pour permettre de livrer la Maison communale et la place centrale aux citoyens dans les meilleurs délais.

La Commission espère que la Commune pourra achever ces travaux rapidement et dans de bonnes conditions, tout en tirant pleinement les enseignements de cette expérience afin d'assurer une gestion plus efficace et maîtrisée de ses projets futurs.

Pour la commission « ATCM »

Alexis Melly
Président de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



RAPPORT DE COMMISSION « JFCS-TCS »

Concernant les budgets 2026 du dicastère « Jeunesse, Formation et
Cohésion sociale »
Du 01.12.2025

1. Tableau des présences

Commission	10.11.25	24.11.25	01.12.25
Vaudan Fanny	P	P	P
Amos Samuel	P	P	P
Bovsovers Pierre-Henri	P	E	P
Bruchez Sari	E	E	E
Bürcher Patrice	A	E	E
Corthay Durrer Anne-Claude	P	P	E
Gard Pierre-André	P	P	P
Maret Valérie	P	P	P
Moser Olivier	P	E	P
Sauthier Ludovic	P	P	P
Siège vacant			
Siège vacant			
Invités			
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...)			
Anne-Michèle Lack	P	-	-
Matthieu Moulin	P	-	-
Malvine Moulin	P	E	-
Bertrand Deslarzes	P	E	-

2. Objet(s) concerné(s)

Budgets du dicastère « Jeunesse, Formation et Cohésion sociale »

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

La commission accepte l'entrée en matière.

4. Discussions de détail

Dans son message d'introduction, Anne-Michèle Lack souligne que les augmentations significatives cette année concernent essentiellement les charges imputées par le canton, sur lesquelles la commune n'a aucune maîtrise.

Elle passe ensuite la parole à Matthieu Moulin pour la présentation du budget de façon détaillée.

Les constats à relever par rapport à 2025 sont les suivants :

- **Salaire** : 1.5% d'indexation du coût de la vie et des augmentations usuelles ;
- **Salaires dépendants du canton** : le nombre d'EPT dans les structures d'accueil est imposé par l'état car subventionné à 30% par celui-ci ; la commune n'a pas de marge de manœuvre. L'ouverture de la nurserie des Moussaillons ajoute 3 EPT ;
- **Amortissements** : calculé en fonction du bilan ;
- **Charges liées** : toutes les charges facturées par le canton, principalement les frais des écoliers. A relever que la facture finale diffère souvent de celle budgétée. Le montant par écoliers est identique dans toutes les communes.

OM souhaite savoir si les autres dicastères connaissent également des augmentations similaires concernant les charges liées. Matthieu Moulin n'a pas la réponse à cette question ; la présidente la transmettra à la COGEST.

Matthieu Moulin indique que les prochaines années devraient être marquées par une augmentation du budget, laquelle résulte de la hausse continue de la demande en places d'accueil.

Enfin, au niveau des recettes, une hausse de 316 KCHF est observée, correspondant aux subventions cantonales versées pour le personnel supplémentaire.

Matthieu Moulin passe ensuite aux éléments significatifs à relever pour chaque tranche d'âge (cf présentation). Il précise les points suivants :

- **Ecole primaire**
 - Un spectacle réunissant les élèves des 1 et 2 H des 4 centres scolaires de la commune, sur le thème des émotions, se tiendra les 4-5-6 juin prochains à l'Espace St-Marc. Ce type d'événements a lieu en principe chaque 4 ans. La commune prend en charge le 50% du budget, le solde sera financé par des soutiens privés et les billets d'entrées.
 - Activités forêts : cette dépense englobe 1 journée « Projet Forêt » pour les 7H, ainsi qu'un projet « Plant'Action » qui se déroule sur l'année scolaire pour les 5-6 H. Ces projets sont le fruit d'une collaboration avec le Triage Forestier et ont pour objectif de sensibiliser la nouvelle génération au rôle de la forêt. Ils sont cofinancés par la commune et le fonds de durabilité.
 - Projet « Petits fruits » : projet ponctuel en collaboration avec le CREPA.
 - Frais de déplacement pour les formations longues : ce montant correspondait aux frais de collaborateurs qui suivaient une formation et qui l'ont maintenant terminée.
- **Ecole secondaire et Ecole spécialisée** : pas d'élément nécessitant des explications supplémentaires.

- **Protection de la jeunesse :**
 - Le dicastère a repris la promotion civique et par conséquent les frais y relatifs.
 - La participation à l'assistance éducative a longtemps été sous-estimée, cette année, le montant se base sur la dernière facture reçue.
 - Participation aux frais des mamans de jour : en diminution car le nombre de mamans est également en baisse.
 - Frais informatique : le montant a été réajusté car il ne tenait pas compte des logiciels installés sur les postes du dicastère, moins coûteux que dans d'autres départements.
- **Autre assistance et Restauration Unité d'accueil :** pas d'élément nécessitant des explications supplémentaires (à l'exception de l'explosion du budget « pain » qui a fait sourire la commission).
- **Crèches et UAPE**
 - Le budget du matériel pédagogique est identique car chaque unité d'accueil en bénéficie selon un tournus.
 - Peu d'augmentation salariale à Vollèges puisque ce montant est lié au nombre d'EPT, lui-même déterminé par le nombre d'inscriptions. L'unité ne pouvant pas accueillir plus d'enfants, le montant reste stable.
 - Forfaits repas pour les apprentis : une harmonisation a été effectuée sur l'ensemble des dicastères de la commune

Au niveau des investissements, pas d'élément relevant.

PAG s'étonne de l'absence de budget dédié à l'école de Villette. Matthieu Moulin lui répond qu'il reste 400 KCHF disponibles sur la provision initiale, ce qui permettra de financer les études ainsi que le lancement du concours.

5. Vote final de la commission

La commission accepte, par 7 voix pour, 0 contre et 0 abstentions le budget 2026 concernant le dicastère « Jeunesse, Formation et Cohésion sociale ».

6. Conclusion de la commission

Notre commission tient à souligner la qualité du travail présenté, ainsi que l'excellente collaboration avec Anne-Michèle Lack et Matthieu Moulin. Leur présentation était claire, complète et bien structurée.

Comme cela avait déjà été relevé lors de la présentation des comptes, une part importante des charges relevant de ce dicastère dépend directement du Canton, ce qui réduit considérablement la marge de manœuvre en matière de gestion budgétaire.

La commission relève positivement l'engagement prévu pour les 3 EPT supplémentaires destinés à la nouvelle nurserie des Moussaillons, une structure dont les besoins ne cessent de croître. Cette mesure démontre la volonté de la Municipalité d'adapter ses infrastructures aux évolutions démographiques.

Nous nous réjouissons également du montant alloué au spectacle réunissant tous les élèves de 1H et 2H de la commune, une initiative qui renforce la cohésion sociale et l'identité communale. Enfin, nous saluons la participation aux activités en forêt, projet très apprécié pour sa dimension pédagogique et sa contribution au développement des enfants.

Sur la base de ces éléments et des explications fournies, notre commission accepte donc le budget concernant le dicastère « Jeunesse, Formation et Cohésion sociale » à l'unanimité des membres présents.

Pour la commission «JFCS-TCS»

Fanny Vaudan
Présidente de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



RAPPORT DE COMMISSION « JFCS-TCS »
Concernant les budgets 2026 du dicastère « Tourisme, Culture et
Sport »
Du 01.12.2025

1. Tableau des présences

Commission	10.11.25	24.11.25	01.12.25
Vaudan Fanny	P	P	P
Amos Samuel	P	P	P
Bovsovers Pierre-Henri	P	E	P
Bruchez Sari	E	E	E
Bürcher Patrice	A	E	E
Corthay Durrer Anne-Claude	P	P	E
Gard Pierre-André	P	P	P
Maret Valérie	P	P	P
Moser Olivier	P	E	P
Sauthier Ludovic	P	P	P
Siège vacant			
Siège vacant			
Invités			
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...)			
Anne-Michèle Lack	P	-	-
Matthieu Moulin	P	-	-
Malvine Moulin	P	E	-
Bertrand Deslarzes	P	E	-

2. Objet(s) concerné(s)

Budgets du dicastère « Tourisme, Culture et Sport »

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

La commission accepte l'entrée en matière.

4. Discussions de détail

Malvine Moulin souligne en introduction que la préparation du budget 2026 représente un enjeu important et a nécessité un travail approfondi d'optimisation tant

pour la commission des événements que pour l'office du tourisme, sur un plan financier et organisationnel. Les modifications majeures intégrées à ce budget devaient être compensées autant que possible par des ajustements internes au sein du dicastère, dans le but de limiter la demande d'augmentation soumise au conseil général.

Elle passe ensuite la parole à Simon Wiget pour une présentation du Master Plan. En effet, l'augmentation du budget est intimement liée au déploiement des mesures inscrite dans ce Master Plan. Le directeur de Verbier Tourisme rappelle que l'orientation prise par la destination en termes de durabilité correspond à celle de Suisse Tourisme, soit « Voyager mieux ».

Simon Wiget développe ensuite les axes stratégiques définis dans ce plan d'actions qui a été élaboré selon un processus participatif, lancé en 2021. Il précise les éléments suivants :

- L'enjeu pour atteindre l'objectif d'une destination 4 saisons (10 mois sur 12) est de développer les événements, notamment sur les périodes les moins prisées (avril et automne). Cet axe est piloté par Verbier Tourisme, mais s'inscrit dans la stratégie de la commission Tourisme.
- Dans le cadre de son engagement à devenir une référence en matière de durabilité, la destination a mis en place un programme visant à promouvoir les entreprises labellisées Swisstainable ou Marque Valais. Verbier Tourisme, en partenariat avec la HES-SO, accompagne et conseille les partenaires souhaitant s'inscrire dans cette démarche. Les coûts liés à l'adhésion sont intégralement pris en charge par la destination.

Simon Wiget conclut en soulignant qu'il est essentiel de développer le tourisme de façon proactive et organisée. Il présente ensuite les besoins financiers annuels requis pour que Verbier Tourisme puisse poursuivre les actions nécessaires à la réalisation des objectifs du Master Plan.

- **Durabilité** : 150 à 200 KCHF ;
- **Evénements** : 350 à 1000 KCHF. Idéalement, il faudrait encore 2 événements en juin, 2 au printemps, 5-6 événements en automne (à planifier dans un délai de 4-5 ans) ;
- **Observation du tourisme** : 100 à 150 KCHF pour la réalisation de communications régulières ;
- **Consulting spécialisé** : 100 à 150 KCHF pour faire appel à des prestataires externes lorsque les équipes de Verbier Tourisme ne disposent pas en interne des compétences recherchées.

Malvine Moulin souligne que l'ensemble des habitants de la commune n'est pas unanime quant à la nécessité d'un développement touristique. Elle précise que des arguments tels que le développement durable et une croissance encadrée sont susceptibles de convaincre les citoyens moins sensibles à cette question.

SA aimerait des détails sur la composition et le fonctionnement de la **commission événements**. Malvine Moulin lui répond que celle-ci compte 3 représentants de l'exécutif (Pierre-Yves Gay, Valérie Guigoz et elle-même), le directeur de Verbier Tourisme, ainsi que les présidents des sociétés de développement (Florian Michellod et Martine Tristan). Son budget se monte à 4 millions. La commission est soutenue par un bureau des événements, piloté par Alexiane Bruchez, qui permet de structurer les décisions. Pour qu'un événement soit soutenu par la commission, il doit répondre

à une trentaine de critères sur les aspects marketing et de fréquentation notamment. Le paiement d'une part variable est par ailleurs versé après l'événement en fonction de l'analyse des critères établis, sur la base d'une convention. Bien qu'il ne soit pas toujours facile de mesurer les retombées d'un événement, un des points qui est pris en considération est le montant des dépenses effectués dans l'économie locale.

La commission remercie Simon Wiget pour son intervention et poursuit avec la présentation du budget 2026.

Processus budgétaire

Bertrand Deslarzes relève quelques éléments permettant une meilleure compréhension du budget :

- Le CM s'est prononcé en faveur d'un renforcement des moyens financiers pour la branche du tourisme ;
- L'essentiel du budget va vers les subventions (57%), le reste est reparti entre les charges de biens et services (23%) et les frais de personnel (20%) ;
- Les rubriques budgétaires ont été réparties en 3 groupes : Culture, Sport, Tourisme et la majorité du financement est consacrée au Tourisme.

Au niveau des variations budgétaires, on note les points suivants :

- **Tourisme** : simplification des flux entre la commune et Verbier Tourisme.
- **Centre sportif** : transfert de charges, notamment en lien avec la patinoire et à la mise en place d'infrastructures aquatiques pendant la durée de fermeture de la piscine.
- **Tente des Combins** : les règles liées à l'utilisation du terrain de Perrin ont été renforcées (contraintes liées au travail les week-ends par exemple), ce qui engendre des frais supplémentaires. A noter que ces règles auraient déjà dû être en vigueur l'été passé, mais n'ont pas été respectées.
- **Subvention événements** : demande d'augmentation réelle de 1.09 million, mais en raison d'une simplification des flux financiers (voir tableau explicatif ci-dessous), la demande effective se monte à **350 KCHF**. Malvine Moulin informe que bon nombre d'organismes ont déposé des demandes pour des montants supérieurs aux éditions précédentes ; la commission événements a confirmé les soutiens mais n'est pas entrée en matière pour les excédents afin d'arrêter la spirale haussière. De même, en fonction des analyses effectuées par le bureau des événements, des soutiens ont été stoppés, permettant ainsi de favoriser des manifestations sur des périodes plus propices, comme le mois d'avril.

Investissements

- Infrastructures sportives de St-Marc ;
- Dernière phase pour du renouvellement de l'éclairage de l'Espace St-Marc ;
- Renouvellement des parois de la salle des Combins ;
- Piste VTT Verbier-Le Châble pour autant que l'homologation soit possible. La commission souhaiterait obtenir des informations sur ce nouvel itinéraire ; Malvine Moulin suggère d'organiser prochainement une présentation par Promobike.

- Etude pour le terrain synthétique de St-Marc qui doit être prochainement renouvelé ;
- Décoration saisonnière.

Questions et réponses :

Culture et patrimoine

Sujet : De quoi s'agit-il et pourquoi avoir budgétisé moins que les comptes 2024?

Référence : 3290.3130 p.59

Réponse : Le compte 3290 regroupe les charges générales du dicastère, ses services transversaux et le patrimoine. La rubrique 3130 comprend les prestations de service (mandats, recherches, etc.), les frais de téléphone et de réception, la production de communication. Dans le cadre de l'analyse de maîtrise des charges pour le budget 2025, elle a été ramenée de 107'000.- à 93'000.-. L'état des engagements 2025 et les projections 2026 permettent de budgéter à 90'000.-.

Infrastructures sportives St-Marc

Sujet : Pourrait-on avoir des précisions sur les 2 millions d'investissement dans la zone de St-Marc?

Référence : p. 149

Réponse : Infrastructures sportives de Saint-Marc, première tranche

Parcours VTT

Sujet : 350'000 / Piste Verbier le Châble ? Si oui, peut-on voir le projet?

Référence : 3410.5010 p.152

Réponse : Le tracé Verbier – Le Châble est un axe essentiel dans la vision générale du VTT. Accessible durant les ailes de saison par les remontées mécaniques, il permettra d'externaliser le flux hors des villages et des sentiers pédestres les plus fréquentés. A l'étude depuis 2007, la variante finale a été validée cette année par les services cantonaux. La phase d'homologation se poursuit avec pour objectif un début des travaux au plus vite en automne 2026 et une ouverture pour l'été 2027. Le coût de construction est de CHF 452'000.- (CHF 111.60 le mètre linéaire). Le financement est assuré par le montant inscrit au budget 2026 (CHF 350'000.-), ainsi qu'une provision de CHF 100'000.- provenant de la même rubrique.

Renforcement des événements et du tourisme

Sujet : Concrètement, à quoi va servir cet argent?

Référence : p.11

Réponse : Au co-financement de nouveaux événements pour stimuler de manière proactive la fréquentation touristique durant les ailes de saison, et de mesures définies dans le cadre du masterplan (en faveur du tourisme durable, de l'observatoire du tourisme Verbier-Val de Bagnes, de la gestion de projets, etc.)

Durabilité (liée au Masterplan)

Sujet : A quoi servent les labels "Swisstainable" ou "VS excellence" en terme de durabilité?

Référence : p.11

Réponse : En résumé, Swisstainable est un programme de la Fédération Suisse du Tourisme et de Suisse Tourisme destiné à accroître l'engagement des acteurs du tourisme dans la durabilité et la visibilité nationale et internationale de cet engagement selon les attentes des clients. En résumé, Valais Excellence distingue les entreprises performantes et citoyennes du Valais, en garantissant qualité, durabilité et responsabilité sociale (IA).

Observatoire du tourisme (lié au Masterplan)

Sujet : N'est-ce pas le canton qui s'en occupe déjà?

Référence : p.11

Réponse : L'observatoire valaisan du tourisme Tourobs travaille principalement à l'échelle cantonale et les outils qu'elle propose aux destinations sont très insuffisants pour nos besoins. VT travaille à l'échelle communale et va beaucoup plus loin avec un outil de collecte de données, de reporting et de pilotage décisionnel développé pour répondre aux besoins de chiffres, statistiques et comparatifs annuels et mensuels pour l'ensemble des acteurs touristiques de Verbier - Val de Bagnes.

Consulting spécialisé (lié au Masterplan)

Sujet : Qu'est-ce que cela représente?

Référence : p.11

Réponse : Collaboration avec les prestataires locaux et mesures de soutien spécialisées qui aident à renforcer leur attractivité, leur compétitivité et leur durabilité grâce à une expertise touristique, des outils méthodologiques et une vision innovante (IA)

Manifestations

Sujet : Pouvez-vous nous donner le détail de la rubrique 3291.3636 concernant les manifestations?

Référence : 3291.36

Réponse : La rubrique est composée de deux éléments :

- Subventions commission événement : CHF 3'200'000.-
- Subventions communales : CHF 580'000.-

Le premier regroupe essentiellement les soutiens aux événements de portée touristique, soit les demandes traitées par la commission événements. A ce montant, il faut ajouter le soutien au Verbier Festival qui est inscrit dans la rubrique. Au total, le montant traité par la commission événement est de CHF 4'570'000.-.

Le second comprend les soutiens à des projets culturels et sportifs attribués par la commune. Jusqu'à 2025, ce soutien aux événements est supporté par la commune et VT. La part de VT en 2024 et 2025 était de CHF 740'000 ; elle est supprimée en 2026.

Centre Sportif

Sujet : Pourquoi avoir réalisé un transfert de charges pour la patinoire Besson?

Référence : 3411.316

Réponse : Dans le cadre de l'augmentation des ressources destinées au tourisme, il a été proposé de simplifier les flux entre la commune et Verbier Tourisme. La patinoire des terrains Besson est gérée directement par Verbier Tourisme. Cette charge nouvelle pour VT vient en compensation de la fin du versement d'une part de la taxe de séjour à la commune. Etant donné que VT ne versera plus la part des TS précédemment allouée au centre sportif et autres installations, les coûts annuels que la commune met pour pallier au manque d'infrastructure est mis à la charge de VT.

Verbier Tourisme - Gestion de la durabilité

Sujet : Qui gère la durabilité au sein de Verbier Tourisme?

Réponse : La durabilité interne (déploiement du plan de mesures définies via les labellisations Swisstainable et Marque VS Entreprise pour les activités de Verbier Tourisme) est gérée par Sophie Bataillard qui est au bénéfice d'un CAS en durabilité.

La durabilité externe (labellisation Swisstainable et Marque VS Entreprise pour les prestataires touristiques) est gérée de manière conjointe par :

- l'équipe de la Coordination Locale, à savoir Fabien Vaudan et Zita Honneger pour la partie pilotage et coordination
- La HES SO Valais pour le travail de coaching et d'accompagnement des partenaires

Verbier Tourisme - Rapport de gestion

Sujet : Pourrions-nous avoir le rapport de gestions 24/25 de Verbier Tourisme avec les comptes (il n'y sont pas sur la version disponible en ligne) ?

Réponse : Transmis à la commission JFCSTCS

Verbier Tourisme - Budget marketing

Sujet : Quel est le budget marketing de Verbier Tourisme?

Réponse : Le budget du département « promotion » est de 1'335'000.- (sans les RH), mais cela ne constitue qu'une partie du budget alloué au marketing. Le budget total alloué au marketing et à la promotion est de 2'530'000.- (chiffres issus de la répartition des charges demandées par le Conseil Municipal pour vérifier l'adéquation de l'utilisation des revenus issus des taxes avec les prescriptions légales)

Verbier Tourisme - Différence de montants

Sujet : Pourquoi parle-t-on d'un montant de 917'000.- dans le fascicule des budgets et de 1.09 mio dans votre présentation (p.8)

Réponse : Le montant de CHF 917'000.- est constitué par la variation cumulée des charges monétaires (hors frais de personnel) du service 3291 et du service 840. Le montant de 1.09 millions concerne uniquement les subventions pour la commission événement (cf. question sur la rubrique 3291.3636). Il s'explique par la reprise la participation de Verbier Tourisme (CHF 740'000.-) et par la demande d'augmentation de CHF 350'000.- pour 2026. Auparavant, la participation de Verbier Tourisme était directement mise en déduction des charges de la rubrique.

Verbier Tourisme - Points d'investissements

Sujet : Pouvez-vous nous donner les détails des 4 points d'investissements prévus par Verbier Tourisme

Réponse : Une présentation détaillée a été faite à la COGEST (23.11.25) et le document transmis à JFCTCS.

Durabilité (quelles mesures concrètes?)

Les mesures de durabilité concernent la motivation, l'accompagnement, le coaching et le financement de la labellisation des partenaires touristiques (programme Swisstainable et label Marque VS Entreprise) en vue de devenir une destination reconnue « Swisstainable Destination », ainsi que la valorisation de ces actions.

Evènements (quels types d'évènements?)

L'augmentation s'inscrit dans la stratégie de proactivité événementielle pour les ailes de saison. Pour 2026, le montant de CHF 350'000.- est destiné à l'ensemble des actions menées dans le cadre du projet April. But make it Verbier.

Observatoire du tourisme (quels types de données supplémentaires et dans quels buts?)

Les données récoltées vont des nuitées aux flux routiers, en passant par les données des cartes SIM, la météo ou la fréquentation de Téléverbier, à quoi s'ajoute les événements, la météo, les vacances, ... Le but est de permettre un pilotage « aux instruments », afin de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles optimales basées sur des données claires et précises.

Consulting spécialisé (quelles mesures de soutien, quels outils méthodologiques?)

Ce consulting est autant destiné à Verbier Tourisme qu'aux prestataires touristiques pour monter en compétences dans certains domaines clés tels que les outils digitaux, le marketing, l'intelligence artificielle ou le management. Les outils méthodologiques se présentent sous forme de formations, d'ateliers de travail, de cafés-rencontres thématiques, de coaching ou de conseils spécifiques.

5. Vote final de la commission

La commission accepte, par 6 voix pour, 0 contre et 1 abstention le budget concernant le dicastère « Tourisme, Culture et Sport ».

6. Conclusion de la commission

Nous nous sommes réunis à trois reprises afin d'examiner les budgets du dicastère «Tourisme, Culture et Sport», et plus particulièrement l'augmentation de 910'000.- allouée à Verbier Tourisme pour l'avancement de son masterplan. La commission apprécie la volonté de simplifier les flux financiers entre la municipalité et Verbier Tourisme et encourage cette pratique dans un souci de compréhension.

Étant donné que ce montant doit être reconduit chaque année, nous souhaitons nous assurer de sa pertinence ainsi que de la manière détaillée dont il sera utilisé. Nous apporterons une attention particulière à l'utilisation de ce budget, notamment en consultant les comptes de l'exercice comptable actuel de Verbier Tourisme.

Afin de gagner en efficience dans l'analyse des futurs budgets, il serait souhaitable que les présentations soient d'avantage détaillées (en termes de programme, plutôt que de concept). Nous tenons à remercier Malvine Moulin, Bertrand Deslarzes et Simon Wiget pour leur transparence et leur réactivité face à nos interrogations. Leurs explications nous ont permis de mieux comprendre les enjeux et de nous positionner favorablement à cette augmentation. La commission «JFCS-TCS» accepte ainsi, à l'unanimité, le budget du dicastère «Tourisme, Culture et Sport».

Pour la commission « JFCS-TCS »

Fanny Vaudan
Présidente de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



RAPPORT DE COMMISSION « SSPTPEE »

Concernant la validation des Budgets

Du 05.12.2025

1. Tableau des présences

Commission	Sécurité-Santé 28.10	TP-ENV 13.11	01.12.2025
Saillen Lionel	P	P	P
Bouverat Myriam	P	P	P
Alter Armand	P	P	P
Besse Cédric	P	P	E
Besson Félix	P	P	P
Gaillard Christophe	P	P	P
Délitroz Gabriel	P	P	P
Deslarzes Sophie	E	E	E
Farquet Sarah	P	P	P
Maret Gérald	P	P	P
Michellod Patrick	P	E	P
Perraudin Julian	E	E	E
Terrettaz Cédric	P	P	P
Invités	Sécurité-Santé 28.10	TP-ENV 13.11	01.12.2025
Moulin Bruno	P	-	-
Sidoli Louis-Ernest	P	-	-
Vaudan Christophe	P	P	-
Guigoz Valérie	-	P	-
Bessard Jean-Christophe	-	P	-
Oreiller Marie	-	-	P

2. Objet(s) concerné(s)

Budgets sécurité et santé publiques, travaux publics, environnement et énergie relatifs à la Commune Val de Bagnes

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

La commission accepte l'entrée en matière pour les deux séances distinctes planifiées avec les conseillers respectifs et leur directeur opérationnel concerné.

4. Discussions de détail

En date du **13 novembre 2025**, sur la base des questions déposées sur le sharepoint ; les investissements 2026 significatifs/nouveaux ainsi que les changements majeurs dans le fonctionnement sont explicités par Monsieur Bessard.

Sur le plan des sentiers pédestres un budget de +7000.- est proposé.

BUDGET 2025 : 340'000.-

BUDGET 2026 : 347'000.-

Pour la rubrique 613 _ROUTES CANTONALES

BUDGET 2025 : 900'000.- (+ 400'000.- de provisions de 2024)

BUDGET 2026 : 1'700'000

Ce montant est donné par le SDM et représente la participation de la commune aux travaux réalisés sur son territoire mais également en dehors (routes principales intercantionales)

Rubrique 615 _ROUTES COMMUNALES

BUDGET 2025 : 6'295'000.-

BUDGET 2026 : 7'290'000.-

- 5010.06 : + 500'000.- _ Participation eaux claires pour routes
- 5010.06 : + 390'000.- _ Aménagement du chemin des Posettes (projet AT)

Les canalisations d'eau claire étaient auparavant gérées par les Travaux publics et les coûts y relatifs intégrés à chaque aménagement routier. Aujourd'hui l'eau claire est gérée par Altis. Le montant de 500'000 représente le coût engendré par l'eau provenant des surfaces routières refacturé par Altis en fin d'année et représentant 50% de la totalité des eaux de surface du bassin versant. Ce montant diminuera la somme à considérer pour la taxe sur les eaux claires.

En 2025 2'073'587.75.- ont été transférés de l'AT aux TP pour la réalisation de la Place Brunet à Verbier, ce qui est à ajouter aux investissements courants.

730 _TRAITEMENT DES DECHETS

BUDGET 2025 : 80'000.- BUDGET 2026 : ---

Les gros investissements ont été consentis ces dernières années (Ecorecyclage+déchetterie Verbier) et il n'est plus nécessaire d'en faire à court terme

741 _CORRECTION DES EAUX : + 3'313'000.-

BUDGET 2025 : 4'302'000.-

BUDGET 2026 : 7'615'000.-

- 5020.01 : - 200'000.- _ Remise en état torrents (2025 : 500'000.-)
- 5020.01 : + 500'000.- _ Nouveau centre d'entretien TP Versegères – études
- 5020.01 : + 600'000.- _ Mauvoisin – pont du 28
- 5020.01 : + 1'000'000.- _ Torrent du Comblonard (partie supérieure)
- 5020.01 : + 300'000.- _ Torrent Tintaz (hôtel de la Poste)
- 5020.01 : + 2'000'000.- _ Dranse secteur Contô
- 5020.01 : + 1'250'000.- _ Intempéries Fregnoley – aménagement Dranse + Fregnoley + pont Chavannes
- 5060.34 : + 250'000.- _ Tracteur Lindner

Le montant total des subventions pour l'aménagement des cours d'eau s'élève à 3'650'000.- alors qu'en 2025 il se montait à 650'000.-. Il n'est pas certain que tous ces projets puissent se réaliser en 2026 car dépendants des autorisations de construire.

BUDGET 2026 : 50'000.-

- 5060.19 : + 50'000.- _ Remplacement Cityscape Verbier (poubelles de rue enterrées)

BUDGET 2026 : 534'100.-

- 3421.30 : + 40'200.- _ Charges de personnel (salaires)
- 3421.3130 : + 20'000.- _ Prestations de service de tiers (massifs floraux paysagistes)

3421.30 L'augmentation des salaires vient de l'engagement d'un auxiliaire en été pour renforcer l'équipe

3422 _SENTIERS PEDESTRES

BUDGET 2025 : 1'035'200.- BUDGET 2026 : 1'067'300.-

- 3422.3151 : + 11'000.- _ Entretien des machines, appareils et véhicules (référence comptes 2024)
- 3422.3170 : + 6'400.- _ Frais de déplacement et autres frais (référence comptes 2024)
- 3422.3300 : +12'800.- _ Amortissements planifiés

613 _ROUTES CANTONALES

BUDGET 2025 : 1'510'900.- BUDGET 2026 : 1'803'700.-

- 613.3300 : + 92'800.- _ Amortissements planifiés
- 613.3631 : + 200'000.- _ Subventions aux cantons et aux concordats (frais d'entretien routes cantonales)

613.3631 Ce montant nous est donné par le SDM et représente la participation de la commune aux travaux d'entretien réalisés par le canton sur l'ensemble du territoire. Une répartition est faite par commune en fonction des km de route sur le territoire, des nuitées ainsi que de la population.

730.3612 Avec la mise en place de Gastrovert les taxes d'incinérations sont réduites de 40.-/to. Attention nouvelle convention Satom 25.-/to

5. Conclusion de la commission

Dans le cadre de nos deux séances dissociées relatives aux budgets, nous relevons la stabilité proposée au sein des TP-Environnement. Les gros investissements relatifs aux traitements des déchets nous permettent de souffler et de se focaliser sur les torrents (Combolonard, Tintaz, Dranse secteur Contô, Fregnoley) avec les ponts (du 28) et celui des Chavannes ainsi que la route Rive Gauche reliant Champsec aux Epenays. Il ne sera pas certain que tous ces projets puissent se réaliser en 2026.

Nous saluons le montant de 500'000.- planifié pour les études relatives au nouveau centre d'entretien des TP à Versegères. Grand merci à Monsieur Jean-Christophe Bessard et Mme la conseillère Valérie Guigoz pour vos explications et disponibilités.

Au chapitre de la sécurité publique, la présentation de la planification de la maintenance et du renouvellement à long terme des véhicules de services nous a été soumise. Nous sommes très satisfaits de cette projection et validons cette vision à long terme. Nous

remercions le service pour ces engagements soutenus durant ces deux dernières années notamment dans le secteur du Fregnoley.

Pour la santé publique, il est important que les informations concernant les services de gardes et médecins soient bien communiquées auprès de la population et facilement accessible. La Commission SSPTPEE remercie le conseiller Bruno Moulin et Louis-Ernest Sidoli pour leur travail, leur disponibilité et leurs réponses précises.

En conclusion, notre commission accepte à l'unanimité des membres présents les budgets relatifs à nos dicastères.

Pour la commission « SSPTPEE »



Lionel Saillen
Président de commission



RAPPORT DE COMMISSION « SSPTPEE » Concernant la validation du projet « MySTEP » Du 01.12.2025

1. Tableau des présences

Commission	COGEST 10.11/26.11	Date 28.11.25	Date 01.12.2025
Saillen Lionel	P	P	P
Bouverat Myriam	P P	P	P
Alter Armand		P	P
Besse Cédric		P	P
Besson Félix	P	P	P
Gaillard Christophe		P	P
Délitroz Gabriel		P	P
Deslarzes Sophie		E	E
Farquet Sarah	P	P	P
Maret Gérald		P	P
Michellod Patrick		P	P
Perraudin Julian		E	E
Terrettaz Cédric		P	P
Vaudan Christophe		P	P
Oreiller Marie			P

2. Objet(s) concerné(s)

Validation du projet MySTEP

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

Nous avons pris connaissance des divers éléments relatifs au projet My STEP SA. Les 16 points de A à P présentés lors de la séance de la COGEST du 27 octobre par Monsieur Crittin avec son historique, nous ont permis d'échanger lors de nos séances du 28.10 et du 1^{er} décembre.

La ville de Martigny assure les services régaliens de 8 Communes ; suite à la fusion quelques villages de notre Commune en bénéficient via la société AELOVS (Association pour l'Evacuation des eaux usées des communes de Liddes-Orsières-Vollèges-Sembrancher- (Chemin-Dessus).

Une clé de répartition des charges est calculée selon l'équivalents habitants.

D'ici 2050, pour répondre aux exigences légales, une extension et une modernisation pour traiter les micropolluants et l'azote total sont préconisées dans une perspective d'optimisation énergétique.

La plus grande partie du montant serait prise en charge par Martigny et Fully ; le Val de Bagnes serait concerné à hauteur de 4.14%

Le projet « STEP 2025 » impliquera aussi d'adapter nos taxes communales en conséquence via un lissage des coûts.

En intégrant et approuvant les statuts de la convention d'actionnaire MySTEP, nous allons pouvoir suivre le développement environnemental relatif aux traitements des eaux usées du futur tout en laissant une place potentielle à la STEP de Profray.

4. Vote final de la commission

En date du **1er décembre 2025**, sur la base des analyses et présentations du projet, la commission accepte, par **12 voix pour, 0 contre et 0 abstentions** l'intégration communale au projet MySTEP ; elle préconise d'approuver les statuts ainsi que la convention des 8 actionnaires.

5. Conclusion de la commission

La commission demande que le principe du pollueur payeur PPP par commune doit être mis en place le plus rapidement possible. En effet le point 4 de la convention des actionnaires traite de la répartition des coûts de MyStep SA. Dans un premier temps et tant que toutes les infrastructures ne seront pas réunies, la répartition des coûts se fait selon la clé de répartition des équivalents-habitants. Dans un deuxième temps, le principe du pollueur payeur sera mis en place. Les communes doivent être incitées à diminuer les eaux-claires qui arrivent à la STEP, car cela permet de diminuer les coûts d'exploitation. La commune de Val-de-Bagnes est d'ailleurs un modèle dans ce domaine.

« Step By Step », sur la base des réponses aux questions, des échanges et des présentations du projet, les membres de la commission SSPTPEE présents lors de notre dernière séance ont validé à l'unanimité des membres présents cette adhésion.

Pour la commission « SSPTPEE »
Félix Besson & Lionel Saillen



Lionel Saillen
Président de commission



RAPPORT DE COMMISSION « BBACSP »

Concernant Budget 2026

Du 05.12.2025

1. Tableau des présences

Commission	10.11.25	01.12.25
Carron Michel	P	P
Luisier Marie-Gabrielle	P	P
Bruchez Célien	E	P
Daragon Leyla	E	P
Frossard Alain	P	E
Léger Steve	P	P
Pasche Benjamin	E	P
Pembe Tornay Colette	P	P
Tissières Mathieu	E	P
Invités		
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...)		
Jean Daniel et DO		
Francois et DO		

2. Objet(s) concerné(s)

Budget 2026

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

La commission se prononce favorablement sur l'entrée en matière du budget.

4. Discussions de détail

Les budgets sont respectivement présentés par les conseillers en charges et leurs DO.

5. Vote final de la commission

La commission accepte le budget 2026

6. Conclusion de la commission

Nous essayons de changer la méthodologie de travail, et les dicastères font l'effort de bien vouloir y répondre favorablement. Ils nous présentent, en amont des discussions et décisions, les projets futurs afin d'éviter du travail et des dépenses en temps et en argent. Nous remercions cet état d'esprit positif et constructif. Nous constatons que la réflexion et l'établissement du budget a été fait avec sérieux et rigueur. Deux éléments sont à noter en particulier :

- Pas de nouveaux EPT avec les augmentations inévitables dues aux directives étatiques.
 - Un fonctionnement sans grand changement, si ce n'est l'investissement de OT de Verbier qui paraît considérable, toutefois « normal » pour cette station d'excellence !
- Un merci tout particulier pour M. Gordio Alex pour ses éclairages précieux par sa vision d'ensemble, sans oublier les conseillers ainsi que tous ceux qui ont travaillé à nous renseigner.

Une considération : L'exécutif a réalisé qu'il fallait diminuer le nombre de projets pour en assurer le bon déroulement. Nous voulons conclure par cette interrogation : Investir peut-être moins à l'avenir, mais différemment ?

La commission émet un avis favorable, et vous remercie pour votre écoute.

Pour la commission « BBACSP »

Michel Carron
Président de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale

Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV

Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



RAPPORT DE COMMISSION « BBACSP »

Concernant la maison de commune

Du 05.12.2025

1. Tableau des présences

Commission	Date 1	Date 2	Date 3
Carron Michel	P / E / A		
Luisier Marie-Gabrielle			
Bruchez Célien			
Daragon Leyla			
Frossard Alain			
Léger Steve			
Pasche Benjamin			
Pembe Tornay Colette			
Tissières Mathieu			
Invités			
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...)			

2. Objet(s) concerné(s)

Maison de Commune.

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

Elle accepte l'entrée en matière d'un crédit complémentaire.

4. Discussions de détail

- Faut-il continuer d'investir dans cet objet ?
C'est un objet emblématique et nécessaire.
- Avons-nous les garanties que le conseil communal reconnaît la mauvaise gestion passée ?
- Dans l'hypothèse que le crédit soit accordé, que le conseil met tout en œuvre pour finir les travaux ?

Par le bureau, nous savons que le président et le conseil admettent et cherchent à résoudre les casseroles...

5. Vote final de la commission

La commission recommande l'octroi d'un dernier crédit complémentaire.

6. Conclusion de la commission

Il faut saluer le changement dans la gestion de la commune par le souci de transparence et d'efficacité. Le conseil a un devoir envers la communauté et doit rendre des comptes. La commission BBASCP constate, ainsi que tout un chacun, les dysfonctionnements qui ont conduit à cette demande de crédit complémentaire. Nous sommes heureux de saluer l'effort du conseil communal en charge de cette législature, de reconnaître les faits, ainsi que de tendre à les résoudre au mieux. Nous nous permettons par le présent rapport de vous encourager dans la voie de l'efficacité, dans le but évident d'éviter ces gâchis. En effet, nous voyons, sur cette même commune, des personnes qui vivent des difficultés financières toujours pénibles et il nous paraît indécent d'afficher de si grosses dépenses évitables. Vous l'avez compris, la politique doit être au service du bien commun, aussi les deniers publics doivent être dépensés avec la même rigueur consciencieuse que si c'était les nôtres.

La commission recommande donc de valider ce montant dans le but évident de terminer cette fameuse « maison des courants d'airs » depuis laquelle personne ne peut vous reprocher de jeter l'argent par les fenêtres car il n'y en a pas ! Trêve de plaisanterie, tous ensemble pour une commune plus efficace. Mettons notre engagement à supprimer les erreurs du passé.

Pour la commission « BBACSP »

Michel Carron
Président de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission

Quand : La semaine qui suit la séance

Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission

Quand : 5 jours avant le Plénum

Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale

Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV

Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet

Enfin, pour l'apéro, du vin, des bières de Vollèges, des jus de fruits et des mignardises par Eileen Gent sont prévus. La séance est levée. Bonnes fêtes à tous.

La séance est levée à 21h40

Pour le Conseil général :



Julien Vaudan
Président



Emily Vaudan
Secrétaire

- Annexes :
1. Liste des présences
 2. Présentation complète
 3. Messages de la Municipalité
 4. Interventions et réponses
 5. Rapports des commissions

